



SOCIAL WATCH

R A P P O R T 2 0 1 2

DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Le droit à l'avenir

Partout les inégalités croissantes et la dérégulation des finances ont dépouillé les gens des retombées de la prospérité mondiale qui leur revenait de droit. Nos enfants hériteront du poids de la déforestation, de la désertification, de la perte de biodiversité et du changement climatique. Pour inverser cette tendance, la promesse de dignité universelle que renferme les droits humains doit être tenue et les droits des futures générations doivent être pleinement reconnus et défendus.

UN RAPPORT ISSU D'ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS 66 PAYS
Comprenant les conclusions sur le développement durable du Civil Society Reflection Group

UN RAPPORT SUR LE PROGRÈS VISANT À ÉRADICUER LA
PAUVRETÉ ET ATTEINDRE L'ÉQUITÉ DE GENRE DANS LE MONDE

VERSION
ABRÉGÉE

La version complète du Rapport Social Watch 2012 comprend :

Le droit à l'avenir

Roberto Bissio

Les droits humains devraient être au cœur de la reprise économique

Déclaration de la Société Civile

Rio+20 et au-delà : sans justice, pas d'avenir

Civil Society Reflection Group on Global Development

Rio+20 : la mise en œuvre est la clé

Chee Yoke Ling

Third World Network Malasia

Le développement durable et le rôle renouvelé de l'État dans les pays arabes

Arab NGO Network for Development (ANND)

Un changement de paradigme : la seule façon d'avancer

Alejandro Chanona

Université Nationale Autonome du Mexique (UNAM)

Civil Society Reflection Group on Global Development

Le Nigeria : les clés pour une réduction durable de la pauvreté

Prof. Edward Oyugi

Social Development Network, Nairobi, Kenia

Comment évaluer la durabilité du développement : les lignes d'intervention européennes

Gianfranco Bologna, Giulio Marco

Italian Social Watch coalition

Les pratiques en usage mettent notre existence en jeu

EUROSTEP

Vert et égalitaire : financement pour le développement durable et équitable

Kate McInturff

Feminist Alliance For International Action (FAFIA)

De l'efficacité de l'aide à la justice fiscale

Barbara Adams

Global Policy Forum

Justice intergénérationnelle : satisfaire les besoins et non pas la cupidité

C.J. George

terre des hommes, Allemagne

Les indignés posent les bonnes questions sur le futur de l'Europe

Mirjam van Reisen, Université de Tilburg

Simon Stocker et Georgina Carr, EUROSTEP

Logements, terres et développement durable

Miloon Kothari et Shivani Chaudhry

LE PROGRÈS VERS LES OBJECTIFS TRACÉS

Indice des capacités de base 2011

Indice d'équité de genre 2012

L'indice d'accomplissement des droits

économiques et sociaux (SERF)

Et les rapports nationaux :

Afghanistan, Allemagne, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Birmanie/Myanmar, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Croatie, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, États-Unis D'amérique, Finlande, France, Ghana, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Iraq, Italie, Kenya, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Palestine, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République centrafricaine, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tanzanie, Thaïlande, Venezuela, Viet Nam, Yémen et Zambie.

Le droit à l'avenir

Résumé du Rapport de Social Watch 2012

Roberto Bissio

Secrétaire international de Social Watch

L'Assemblée générale des Nations Unies a convoqué une conférence au sommet qui se tiendra en juin 2012 au Brésil, à Rio de Janeiro, ville qui fut il y a 20 ans le siège de la célèbre Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement. La Conférence de Rio de 1992, plus connue sous le nom de Sommet planète Terre, avalisa le concept du développement durable et ratifia les accords internationaux relatifs au changement climatique, la désertification et la diversité biologique.

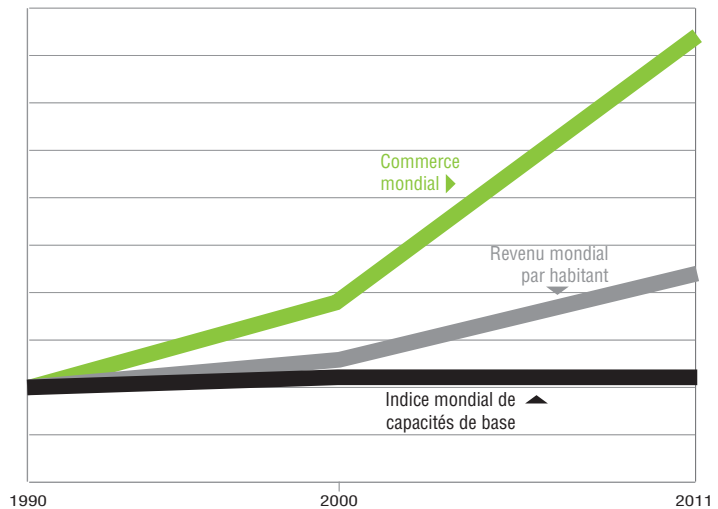
À cette époque-là la Commission Brundtland¹ définit le « développement durable » comme étant l'ensemble de politiques qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». On l'a généralement interprété comme étant la satisfaction des besoins sociaux (à travers l'éradication de la pauvreté) qui favorise la croissance économique tout en respectant l'environnement.

Le sommet de Rio de 1992 ne donna pas une définition exacte des « besoins du présent », mais les conférences postérieures de l'ONU pendant les années 90 définirent plusieurs engagements sociaux, entre autres éradiquer la pauvreté et obtenir l'équité de genre, et ils identifièrent plusieurs indicateurs et différentes cibles. Chaque pays devrait décider des politiques appropriées pour atteindre ces objectifs et ces cibles universellement convenus. Or, après l'effondrement du Pacte de Varsovie et la désintégration de l'Union soviétique, tout le monde semblait d'accord sur le fait que le libre échange et la libéralisation étaient la voie à suivre.

Ainsi, l'Organisation mondiale du commerce, créée en 1995, annonce dans sa page d'accueil que « L'ouverture des marchés nationaux au commerce international [...] encouragera et facilitera le développement durable, améliorera le bien-être des populations, réduira la pauvreté et favorisera la paix et la stabilité ». De même, les premiers Statuts de la Banque mondiale, mis à jour en 1989, fixent comme objectif principal : « de promouvoir l'harmonieuse expansion, sur une longue période, des échanges internationaux et l'équilibre des balances des paiements, en encourageant les investissements internationaux consacrés au développement des ressources productives des États membres, contribuant en cela à relever, sur leurs territoires,

FIGURE 1

Commerce, revenu et capacités de base



la productivité, le niveau d'existence et la situation des travailleurs »².

Ces deux puissantes institutions internationales ont déterminé les politiques économiques des pays en développement au long des deux dernières décennies à travers leurs décisions sur le commerce international et par les conditions qu'elles imposent à leurs prêts pour les économies endettées. Elles coïncident toutes deux pour dire ouvertement que le commerce et la croissance économique sont les objectifs fondamentaux de leurs politiques et les contributions principales au développement durable de leurs États membres.

Et elles ont atteint les objectifs suivants : les exportations mondiales totales ont presque quintuplé en 20 ans, passant d'un total de 781 milliards d'USD en 1990 à 3,7 milliards en 2010. Sur la même période, l'habitant moyen du monde a plus que doublé ses revenus, passant de 4 080 d'USD par an en 1990 à 9 120 d'USD par an en 2010

Le déficit de dignité

Ces indicateurs signalent une abondance mondiale de ressources, suffisantes pour couvrir les besoins élémentaires des 7 milliards d'habitants du monde. Pourtant, trop nombreux sont ceux qui souffrent de la faim. D'après le Rapport 2010 de l'Organisation pour l'ali-

mentation et l'agriculture, 850 millions de personnes dans le monde souffrent de sous-alimentation, et ce chiffre croît en raison de la hausse du prix des aliments.

Pour faire le suivi des tendances en matière de besoins insatisfaits sur l'ensemble du monde, Social Watch a développé un Indice de Capacités de Base³ qui combine les taux de mortalité infantile, le nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié et les taux d'inscription à l'école primaire. Pris en groupe, ces indicateurs de bien-être de base offrent des notions sur ce qui devrait être considéré « un socle social minimum ». Si on les totalise ils devraient arriver à 100 %, ce qui signifie qu'aucun enfant ne devrait manquer d'être inscrit à l'école, qu'aucune femme ne devrait accoucher sans être assistée par un personnel qualifié et qu'aucun enfant né vivant — ou moins de 1 % — ne devrait mourir avant l'âge de cinq ans, car ces morts évitables ont pour cause principale la sous-alimentation et la pauvreté.

Les indicateurs calculés dans l'ICB font partie des cibles convenues internationalement, qui reflètent un socle social minimum que l'on devrait atteindre. En deçà, il existe un déficit de dignité. La Charte des Nations Unies et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme avaient comme objectif de garantir la dignité pour tous et ce fut l'engagement que prirent les leaders mondiaux dans la Déclaration du Millénaire.

Mais le monde est bien loin d'atteindre ces objectifs élémentaires. L'ICB n'est monté que de 7

1 La Commission mondiale sur l'Environnement et le développement, mieux connue sous le nom de sa présidente, l'ex-premier ministre de la Norvège Mme Gro Harlem Brundtland, a émis le rapport intitulé *Notre avenir à tous*, source d'inspiration pour les délibérations du Sommet planète Terre.

2 BIRD, Statuts, Article I, Objectifs, (16 février 1989), < <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEIL/EXT/ABTUSFRENCH/0,,contentMDK:20405707~menuPK:2448926~pagePK:64094163~piPK:64094165~theSitePK:328614~isCURL:Y~isCURL:Y,00.html> >.

3 Pour plus de détails sur l'Indice de Capacités de Base, voir pages 23 à 26 de ce rapport.

points entre 1990 et 2010, ce qui est une bien petite avancée. Sur cette période, les progrès de la première décennie furent meilleurs que ceux de la deuxième, puisque l'indice augmenta de quatre points entre 1990 et 2000, et d'à peine trois points entre 2000 et 2010. Cette tendance est à l'opposé de celle que montrèrent le commerce et les revenus, car tous les deux ont augmenté plus rapidement après l'an 2000 qu'au cours de la décennie précédente (voir le graphique). Cette décélération du progrès dans les indicateurs sociaux au tournant du nouveau siècle et en dépit de la croissance soutenue de l'économie mondiale et des engagements mondiaux pour accélérer le progrès social et atteindre les ODM ne laisse pas de surprendre.

Cette situation ne peut qu'empirer dans la mesure où la plupart des pays développés affrontent une grave crise financière et économique qui s'est propagée à travers le monde. Des politiques fiscales d'austérité comprimant le budget social ont été mises en œuvre au début dans les pays affectés par les dettes, et elles se disséminent à présent jusque dans des pays qui n'ont pas de problèmes de dettes ou de déficit fiscal. D'après une analyse de la division des Politiques et de la Planification de l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, sur l'ensemble des 128 pays en développement relevés, plus de 90 mirent en œuvre des mesures d'austérité en 2011, ou prévoyaient de les mettre en œuvre en 2012. Dans au moins quatre d'entre eux, la compression a été considérée « excessive », les dépenses ayant été réduites en dessous des niveaux préalables à la crise. Ceci aura un impact direct sur le bien-être des enfants et de leurs familles.

Il est évident que le mauvais résultat des indicateurs sociaux, malgré les tendances positives que montre l'économie, se doit à l'inégalité qui croît au sein des pays et entre eux. D'après un exemplaire de septembre 2011 de « Finances et développement », une publication du Fonds monétaire international : « En 2010, le revenu réel par habitant avait progressé de 65 % par rapport aux années 80 aux États-Unis et de 77 % au Royaume-Uni. Sur la même période, le coefficient de Gini est passé de 35 à 40 points ou plus aux États-Unis et de 30 à 37 points au Royaume-Uni. Ces hausses traduisent une évolution nettement défavorable de la répartition des revenus. Globalement, entre le milieu des années 80 et le milieu de la première décennie 2000, les inégalités se sont aggravées dans seize des vingt pays riches de l'OCDE ». Le coefficient de Gini est l'indicateur d'inégalité le plus utilisé, et il varie entre 0, quand tous ont des revenus égaux, et 1, quand une seule personne reçoit toute la richesse d'une société. Le Brésil est l'un des rares pays où les inégalités ont diminué au cours des dix dernières années, passant de plus de 60 points à presque 55 points. Le monde dans son ensemble est plus inégal que n'importe quel pays, avec un Gini de presque 70.

De cette façon, des chiffres fiables démontrent que la prospérité ne « ruisselle » pas. Il paraissait logique de penser que la croissance économique profitait aux pauvres, que lorsque la marée montait tous les bateaux flottaient, ou qu'il fallait agrandir le gâteau pour pouvoir le partager, mais ces ten-

dances des indicateurs sociaux semblent prouver le contraire. Et de nombreux membres du réseau Social Watch dans le monde entier pensent exactement pareil.

La croissance à tout prix

La croissance économique est une priorité de tous les gouvernements. Certains la considèrent comme une priorité fondamentale de leurs politiques parce que la croissance a été très ralentie ou qu'elle a même chuté lors de la crise mondiale qui a débuté en 2008. D'autres, y compris certains pays d'Afrique comme la Zambie ou le Cameroun, ont une croissance abondante grâce à la hausse des prix des produits de base. Mais elle ne profite pas à la majorité de la population. En Zambie et au Mozambique, ainsi que dans des pays aussi différents que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bolivie, le Chili, l'Équateur et le Vietnam, les industries extractives sont le principal moteur de la croissance. Afin d'attirer les investisseurs, ceux-ci ont été exonérés des exigences requises pour la sécurité de la ressource se soldant par une dégradation environnementale sans avantages sociaux en retour. La description de la situation au Vietnam se répète dans d'autres pays, aux quatre coins du monde : « La croissance économique rapide qu'a connue le Vietnam a un effet certain sur l'environnement, malgré une législation forte visant à protéger l'environnement, son application est souvent faible ».

« À mesure que l'économie, la population et l'urbanisation se développent », poursuit le rapport du Vietnam, « les principales menaces pour l'environnement sont entre autres la surexploitation des forêts, la perte des terres cultivables, la pollution de l'eau et de l'air, l'érosion des sols due à des conditions d'utilisation non durables, la perte de la biodiversité par l'action des braconniers dans les parcs nationaux et autres facteurs comme la dégradation du littoral et l'impact environnemental des mines ».

La même chose a lieu dans d'autres contrées. En Thaïlande, par exemple, les efforts incessants menés pour croître économiquement ont fait que dans les hameaux on assiste à un glissement de l'agriculture de subsistance à un intérêt croissant pour le rendement monétaire. De sorte que les Thaïlandais affrontent désormais « la rapide dégradation des ressources marines et côtières et les diverses conséquences de l'urbanisation et du développement de l'industrie et du tourisme ».

Et au Mozambique : « Les bénéficiaires de la croissance économique n'ont obtenu aucune retombée sur les personnes le plus dans le besoin alors que les pauvres le soignent plus en plus ».

Il ne faut pas s'étonner que les membres du réseau soient inquiets. En Argentine, par exemple, ils trouvent « paradoxal » que l'on encourage les investissements « à tout prix » pour assurer la croissance et qu'à la fois on approuve des politiques de protection de l'environnement. Les membres du réseau en Finlande vont même au-delà et suggèrent que : « cela nécessite un franc débat sur les questions fondamentales du bien-être, l'égalité et le développement, y compris la nécessité d'abandonner la quête constante de la croissance matérielle ».

En dépit de toutes les théories et de tous les modèles, c'est à cause de l'inégalité que la pauvreté ne recule pas, ou qu'elle le fait mais très lentement, même dans les pays à forte croissance économique. En conférant davantage de droits aux grandes entreprises sans les obligations correspondantes, la mondialisation a exacerbé les inégalités au sein des pays et aussi entre eux.

L'inégalité est la préoccupation prépondérante qui ressort des rapports de la Hongrie et de la République dominicaine, mais ce même problème apparaît dans la plupart des exposés nationaux de ce rapport mondial de Social Watch 2012. Tant dans les pays riches que dans les pauvres, seule une toute petite minorité a tiré profit de l'excellent rendement économique du monde jusqu'à la crise financière de 2008. Et ce jour-là, on a demandé à ceux qui n'avaient tiré aucun profit de l'essor d'aider à payer le sauvetage financier des banques des pays les plus riches, qui étaient devenus « trop grosses pour faire faillite ».

Comme on pouvait s'y attendre, le problème de la crise économique et de ses coûts sociaux et environnementaux est le sujet principal de la plupart des rapports européens, en particulier ceux de la République tchèque, de la Pologne et de la Slovaquie.

La croissance économique exige de l'énergie et l'énergie est au centre de nombreux problèmes dénoncés par les coalitions nationales de Social Watch. On identifie l'extraction du pétrole avec la pollution, mais différents témoignages suggèrent que des sources d'énergie dites « plus propres », telles que les barrages hydroélectriques, sont également problématiques.

En Malaisie, où l'objectif national officiel est d'atteindre le rang de pays développé à l'horizon 2020, toute une zone de forêt tropicale se retrouve enfouie sous les eaux et au moins 15 communautés ont été déplacées pour construire une gigantesque barrage hydroélectrique. Les membres du réseau en Malaisie considèrent cette politique non durable et « irresponsable », et mettent aussi en garde contre la « perte d'espèces endémiques et l'augmentation du mécontentement social ». Au Brésil et au Mexique, on travaille à la planification et à la construction d'immenses mégaprojets hydroélectriques. Au Cameroun, la presse de Lomé-Pangar déplacera des milliers de personnes et détruira un des écosystèmes les plus riches du monde.

Les biocarburants, généralement considérés « verts », sont une cause importante de détérioration environnementale en Colombie, où le gouvernement soutient la monoculture agroindustrielle (source de biocarburants) qui pousse des populations entières de petits agriculteurs à se déplacer. Et le comble, c'est que cette situation n'est même pas due à la demande locale, mais qu'elle répond aux besoins des États-Unis, subventionnés par des prêts de banques multilatérales de développement.

Au Guatemala la monoculture est celle de la canne à sucre, source également très importante de biocarburant, et son exploitation industrielle a mené elle aussi à des déplacements de population, à des violations des droits humains et à la déforestation.

Au Nicaragua, c'est le café qui est coupable. Le pays dépend de son exportation pour obtenir des devises et le développement de cette culture est en train d'épuiser la fertilité des sols, de polluer les ressources d'eau et de pousser à la déforestation, tandis que les paysans finissent par être déplacés des terres qu'ils occupent depuis toujours.

À Sri Lanka la déforestation est une autre conséquence du conflit armé ; et en Centrafrique on a constaté la perte de 30.000 hectares de forêts vierges tropicales obéissant à la pression exercée par les agriculteurs, eux-mêmes pressés par les sécheresses dans les régions du nord, du nord-est et de l'est, naguère célèbres pour leur production agricole.

La désertification revient sans cesse dans les rapports comme un problème crucial, tout particulièrement en Afrique. Au Nigeria presque 30.000 hectares de terre cultivable disparaissent chaque année en raison de l'avancée du désert due aux sécheresses, de la surexploitation humaine, d'un pacage intensif et d'une irrigation insuffisante, des pratiques néées des conditions socioéconomiques extrêmement dures dans lesquelles vit la population.

Les changements climatiques sont aussi la cause principale de la catastrophe inverse, les inondations effroyables qui dévastèrent l'Amérique centrale en 2011 et le Bénin en 2008 et en 2010, détruisant les récoltes et apportant le choléra, la méningite et la fièvre jaune.

Au Ghana, les membres du réseau décrivent l'impact climatique comme : « climat plus torride, réduction ou augmentation des pluies saisonnières, changements dans les modèles de pluie, inondations, houle, raz de marée et une hausse du niveau de la mer qui provoque des inondations et l'érosion côtière. Il résulte de tout cela une baisse de la sécurité alimentaire, l'augmentation de la transmission de maladies propagées par l'eau, d'importantes pertes économiques dues à la crise climatique et le déplacement de la population ».

Même les gouvernements qui étaient les premiers à admettre le problème ont du mal à suivre des politiques cohérentes. La Bolivie, chef de file des pays en développement dans la lutte contre les variations climatiques, dépend fortement de la production du pétrole et du gaz pour financer ses stratégies contre la pauvreté. En Allemagne, dans le cadre des stratégies visant à endiguer la crise financière européenne, l'aide destinée à l'énergie solaire diminue, et le poste de compensation économique alloué aux pays affectés par les changements climatiques a disparu du budget pour 2011.

Carbone et espace

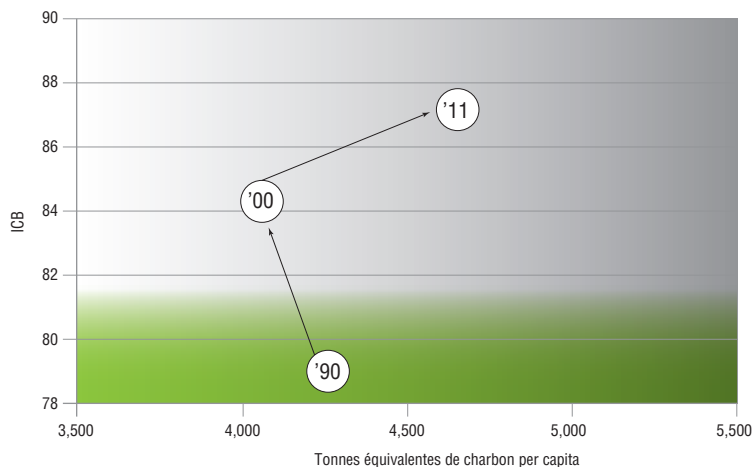
Le Bangladesh est l'un des pays les plus touchés par les changements climatiques. Les précipitations et les inondations provoquent déjà là-bas une pénurie alimentaire et des millions de personnes risquent de devenir des « migrants climatiques ».

Paradoxalement, le Bangladesh est un des pays qui a le moins contribué au problème, car ses émissions de carbone *per capita* se situent parmi les plus faibles du monde.

Le graphique de les pages 24-25 montre, précisément, la classification des pays en fonc-

FIGURE 2

Moyenne mondiale d'émissions de CO₂ issues de carburants fossiles et l'Indice des Capacités de Base



tion des émissions de CO₂ issues de carburants fossiles sur son axe horizontal, et de leur Indice de Capacités de bases sur son axe vertical.

Ce graphique montre qu'alors que 13 % de la population produit 50 % des émissions de carbone, 45 pays, dont la population globale regroupe 1,2 milliard de personnes, ont pu atteindre de meilleurs indicateurs sociaux que la moyenne mondiale, tout en ayant des émissions de CO₂ *per capita* issues de carburants fossiles inférieures à la moyenne mondiale. Aucun d'entre eux n'est classé dans la frange des « haut revenu ». Néanmoins, les membres de ce groupe des « propres et vertueux » ne reçoivent aucune reconnaissance ni de compensation pour ce succès. Au contraire, comme d'autres pays aux revenus moyens et comme ceux que l'on considère « moins avancés », l'espace qu'ils réservent au choix de leurs politiques nationales pour obtenir un développement durable se trouve souvent comprimé par des demandes extérieures, par des conditions et des impositions qui les poussent à prendre des mesures telles que la réduction des taxes fiscales de la dépenses en services sociaux.

Le graphique prouve aussi qu'une avancée plus importante dans les indicateurs sociaux n'a pas de rapport direct avec les émissions de CO₂. Avec des émissions de gaz carbonique de trois tonnes par habitant et par an, le Costa Rica et l'Uruguay ont réussi à réduire leur taux de mortalité infantile au même niveau qu'un pays qui émet 20 tonnes par an : Les États-Unis. En même temps et avec un même niveau d'émissions que la Norvège, l'Afrique du Sud a des indicateurs sociaux analogues à ceux de l'Indonésie, qui consomme cinq fois moins de carburants fossiles.

Entre 1990 et 2000 l'indice mondial des capacités de base s'est amélioré de cinq points (passant de 79 à 84) alors qu'en réalité les émissions mondiales de CO₂ *per capita* issues de carburants fossiles ont diminué, passant de 4,3 à 4,1 tonnes équivalentes

de charbon. Au cours de la première décennie du XXI^e siècle, les émissions mondiales de CO₂ sont montées à 4,6 tonnes par capita mais les indicateurs sociaux n'ont progressé que de trois points. La quantité des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, responsables du réchauffement mondial, a enregistré un chiffre record en 2010, et le taux de croissance s'est accéléré, d'après l'information fournie par l'Organisation météorologique mondiale. Les scientifiques attribuent l'augmentation constante des niveaux de gaz carbonique, responsable des deux tiers du réchauffement mondial, à la combustion des carburants fossiles, à la déforestation et aux changements dans l'utilisation des terres.

Les pays dont les émissions de CO₂ sont très en dessous des moyennes mondiales et qui ont une classification basse dans les indicateurs sociaux soutiennent qu'ils ont besoin de plus d'« espace » pour produire plus d'émissions et assurer ainsi l'amélioration du bien-être de leurs habitants. L'argument est solide, principalement parce que les pays de l'OCDE ont déjà utilisé plus que la juste part qui leur revient de l'« espace atmosphérique » pour les émissions. Cependant, l'évidence empirique prouve que certains pays ont réussi à ramener leurs indicateurs sociaux à des niveaux comparables à la moyenne des pays de l'OCDE tout en produisant moins d'émissions que la moyenne mondiale. Mais d'un autre côté aussi, les membres de l'OCDE non seulement consomment bien davantage que la moyenne mondiale, mais ils ont contribué historiquement à l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et ils ont donc déjà épuisé leur part de l'espace.

Si l'obtention des niveaux de dignité concernant la jouissance des droits sociaux, économiques et culturels est compatible avec la durabilité et qu'on peut l'obtenir avec les ressources existantes, ne pas le faire est non seulement un manque d'éthique mais aussi une menace pour le système mondial, que l'on

juge chaque fois plus injuste et inéquitable, qui est conçu pour créer de plus en plus d'inégalités, et par conséquent illégitime.

Les droits en tant que fondement du développement durable

Quand les droits civils et politiques brillent par leur absence, la société civile ne peut pas s'organiser de façon pacifique, les personnes n'arrivent pas à faire entendre leur voix et les politiques gouvernementales s'étiolent. En Érythrée, « l'enfer de l'Afrique », et en Birmanie, le besoin d'une gouvernance démocratique comme condition *sine qua non* au développement est clairement énoncé, tandis qu'en Palestine il n'y aura évidemment pas de développement possible tant que durera l'occupation étrangère, et au Yémen il est clair que « *le pays pourra difficilement avancer vers un développement durable tant que sa situation actuelle – menace de guerre civile, de famine ou de catastrophe sociale – continuera* ». Cependant, la société civile est singulièrement résistante et fait montre de sa créativité à la moindre occasion. En Irak les manifestations qui ont secoué le pays en février 2011 pour réclamer l'éradication de la pauvreté, du chômage et de la corruption, montrent bien que les citoyens irakiens commencent à assumer un rôle tout nouveau dans une société où naguère la participation démocratique était violemment réprimée, voire même réduite au silence. Bien que le cadre d'insécurité n'ait pas disparu et que les libertés restent très insuffisantes, les organisations de la société civile se développent et jouent un rôle chaque jour plus important dans le développement du pays et participent activement à la révolte démocratique régionale du « printemps arabe ».

Au Kenya, après bien des années de lutte pour obtenir une souveraineté et une citoyenneté véritables, les citoyens sont enfin parvenus à négocier une Constitution novatrice en 2010. Son approche des droits fondamentaux, axée sur la participation et la responsabilité envers les citoyens, sert de base pour définir le rôle de l'État comme un élément clé de la construction d'une économie capable de tenir la promesse d'équité et de droits sociaux et économiques indispensables. La nouvelle Constitution représente également une avancée en termes d'environnement, car elle établit le droit de tous les Kenyans à un environnement propre et sain.

En Bolivie et en Équateur, des processus de réforme constitutionnelle soutenus par une ample majorité ont renforcé les droits des peuples autochtones et au lieu de parler de « développement durable » ils ont puisé dans leur propre culture pour consacrer dans la Constitution les droits de la *Pachamama* (la Terre Mère). Néanmoins, comme l'expliquent les membres de notre réseau, une lutte constante est nécessaire pour défendre ces droits contre les dévastations occasionnées par l'éternelle recherche de croissance économique. Les questions environnementales ont occupé une place de choix dans la lutte de la Bulgarie pour la démocratie, comme le rappellent les membres du réseau de ce pays. Aujourd'hui, après des années d'apathie croissante, de plus en plus de gens s'impliquent dans les questions environnementales. L'in-

ÉCOLOGIE ET ÉCONOMIE

Il existe deux sciences modernes dont le nom contient le mot grec *oikos* (maison). L'*écologie* est la science qui étudie des relations des êtres vivants entre eux et envers leur environnement. L'*écologie* peut fixer les limites au-dessus desquelles une activité donnée peut causer des dommages irréversibles. La science qui s'occupe de la relation entre les ressources limitées et les désirs illimités des êtres humains, c'est l'*économie*. En 1932 Lionel Robbins définit l'économie comme étant « la science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre les fins et les moyens rares à usage alternatif ».

Le concept des limites n'est pas nouveau. La « nouveauté » — et l'urgence — réside dans le fait que les activités humaines ont atteint les limites mondiales et c'est pourquoi des stratégies pactées au niveau mondial sont nécessaires.

roduction des organismes génétiquement modifiés (OGM) sur le marché et les différentes déficiences dans la mise en œuvre du programme NATURA 2000 pour la conservation des habitats naturels sont devenus les deux sujets centraux des débats politiques et des mobilisations populaires. En Italie, bien que le développement durable n'ait jamais fait partie des priorités du gouvernement de Berlusconi, la société civile a promu des référendums (contre le nucléaire, contre la privatisation forcée de l'eau et autres services publics, et contre l'immunité du Premier ministre face à la justice) qui conduisirent aux urnes presque 27 millions d'Italiens et qui permirent de pousser le pays dans une direction plus durable.

Dans certains pays, entre autres la Serbie et Le Salvador, des organisations de la société civile élèvent leurs voix pour soutenir les politiques de développement durable qu'elles ont contribué à formuler à travers des consultations publiques. Pourtant, le succès n'est pas gagné, car il dépend « de la mise en œuvre, du suivi et de l'exécution, de la sensibilisation et de l'obtention du soutien politique ».

Développement durable : des objectifs ou des droits ?

Grâce à son suivi de la lutte contre la pauvreté et des stratégies de développement à l'échelon national et international, Social Watch a constaté, comme nous l'avons résumé plus haut, qu'il n'existe pas de corrélation entre les indicateurs économiques et ceux du bien-être social. Il est donc urgent de revoir les stratégies économiques pour atteindre les objectifs du développement durable convenus au niveau international et arriver à ce que les droits humains soient une réalité pour tous.

Lors du Sommet planète Terre, les leaders du monde ont déclaré : « la cause principale de la dégradation continue de l'environnement mondial est un schéma de consommation et de production non viable, notamment dans les pays industrialisés, qui [...] aggrave la pauvreté et les déséquilibres ». C'est aussi vrai aujourd'hui que cela l'était en 1992.

Les biens publics mondiaux ne peuvent pas être fournis par un seul État agissant isolément, et ils incluent la conservation de la vie assurée par les fonctions de l'atmosphère et des océans (menacées par les changements climatiques mondiaux) ou la fiabilité et la

stabilité du système financier mondial, indispensable au commerce et au développement mais qui est menacée par la spéculation incontrôlée, par la volatilité des devises et par la crise de la dette. L'impossibilité d'offrir ces biens publics affecte les moyens de subsistance de millions de personnes dans le monde et elle met en péril le seul bien public qui inspira la création des Nations Unies : la paix mondiale.

En outre, malgré les recommandations du Sommet planète Terre pour élaborer des indicateurs de développement durable et en dépit du travail accompli depuis lors à ce sujet, la communauté internationale ne dispose toujours pas des indicateurs convenus pour mesurer la durabilité des biens publics qu'elle doit surveiller.

Le rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi⁴ insinue clairement que les indicateurs du bien-être et de la durabilité sont de nature différente et elle les compare au tableau de bord d'une voiture, qui indique la vitesse et le niveau de carburant séparément. L'un renseigne sur le temps qu'il faut pour arriver à une destination prévue et l'autre indique une ressource nécessaire que l'on consomme et qui peut manquer avant d'arriver à destination.

Le cadre des droits humains fixe des objectifs clairs pour les indicateurs de bien-être. Les droits à l'alimentation, à la santé et à l'éducation supposent d'obtenir obligatoirement la scolarisation de tous les enfants, la réduction de la mortalité infantile à moins de 10 pour 1000 enfants nés vivants (tout chiffre de mortalité supérieur étant associé à la sous-alimentation et à la pauvreté), l'assistance de tous les accouchements par un personnel qualifié, l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement et même l'accès universel aux services téléphoniques et à l'Internet⁵. Les six premiers objectifs des OMD peuvent être interprétés foncièrement comme un

4 Rapport de la Commission sur la Mesure de la performance économique et du progrès social, 2009. Disponible sur : <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf>

5 Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de divulguer, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

appel au respect des droits qui existent en vertu du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (les DESC). Et les droits humains exigent le respect d'autres objectifs qui ne sont pas inclus dans les OMD, comme le droit à la sécurité sociale (article 22 de la Déclaration Universelle), que l'on reconnaît aujourd'hui comme étant la base d'un « socle social minimum ».

Le discours sur le développement national et international ne devrait pas porter sur le choix des objectifs à rendre prioritaires, car ils ont tous été déjà convenus, mais sur la date à laquelle ils devront être atteints. D'après le Pacte relatif aux DESC, la réalisation de ces droits est une responsabilité de chaque gouvernement « tant par son effort propre que par l'assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économique et technique, au maximum de ses ressources disponibles ». La priorisation du « maximum de ressources disponibles » s'applique aussi à l'aide internationale. Pour pouvoir surveiller l'utilisation efficace du maximum de ressources disponibles (y compris celles qui proviennent de la coopération internationale) il faudrait renforcer le mécanisme de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. En outre, il faudrait ratifier le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux DESC, afin que les citoyens puissent réclamer leurs droits devant la justice, et exiger si besoin est que les agences bilatérales et multilatérales de développement assument leur responsabilité pour les impacts créés sur les droits humains.

En revanche, les indicateurs de la durabilité se réfèrent à l'épuisement de certains stocks ou biens non renouvelables. Quand ils s'inscrivent dans le patrimoine naturel de l'humanité, des accords internationaux sont nécessaires pour en assurer la durabilité. Contrairement au bien-être humain que l'on peut formuler en termes d'objectifs, il faut aborder la durabilité en termes de **limites**. Les limites peuvent supposer l'interdiction absolue de certaines activités, par exemple l'interdiction de chasser la baleine ou d'émettre des gaz qui épuisent l'ozone (Protocole de Montréal), ou elles peuvent établir des quotas pour garantir que certaines ressources ne s'épuisent pas, et les assigner aux acteurs économiques au moyen de mécanismes propres au marché ou hors-marché respectant les principes d'équité et de solidarité.

Il faut travailler davantage au niveau international, par exemple en ce qui concerne la pêche, pour éviter un plus grand appauvrissement des espèces indispensables à l'alimentation de millions de personnes. Mais on a surtout besoin d'un accord ambitieux pour une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto, qui limite l'augmentation de la température à bien moins de 1,5° de façon à éviter un

changement climatique catastrophique et d'assurer que la réduction radicale des émissions sera partagée équitablement, en fonction des responsabilités communes mais différenciées et de la responsabilité historique.

Toute formulation d'« objectifs de développement durable » qui ne prévoit pas de cibles adéquates sur les changements climatiques ou qui néglige d'aborder les aspects des droits humains et de durabilité de façon simultanée et équilibrée, risque de faire capoter le programme du développement durable sans avantage en contrepartie.

Au lieu d'établir de nouveaux objectifs, ce qu'il faut c'est un système de surveillance et de responsabilisation capable de faire que **tous** les gouvernements, du Nord et du Sud, se soumettent au contrôle de leurs obligations dans le cadre national et de créer **en même temps** le droit de demander de l'aide quand ces obligations nationales sont satisfaites mais que les ressources disponibles restent insuffisantes.

Le principe du « traitement spécial et différentiel » pour les pays en développement est consacré dans les accords de l'OMC pour ces mêmes raisons, mais il est rarement appliqué dans la pratique. Le concept de la « responsabilité historique » mentionné dans le préambule de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques va encore plus loin.

Dans le système actuel du commerce international, quand un pays ne satisfait pas ses obligations, le pays affecté ne peut pas imposer un changement dans les taxes ou les aides qui lui causent un préjudice (car ce serait là une violation de la souveraineté) mais il peut exercer des représailles dans la mesure déterminée par un panel d'arbitres. On peut imaginer une structure analogue dans laquelle un pays qui ne pourrait obtenir à travers « l'aide et la coopération internationale » les ressources supplémentaires dont il a besoin pour s'acquitter de ses obligations de droits humains ; ce pays pourrait être exonéré de ses obligations commerciales et des investissements nécessaires, en augmentant par exemple les taxes qui frappent le commerce international au-delà de ce que prévoient les accords de l'OMC, en imposant des obligations supplémentaires aux investisseurs étrangers sans risquer de poursuites en vertu des accords d'investissement, en reportant les paiements de la dette, ou toute autre mesure qu'il jugerait nécessaire. Ces formules d'arbitrage ne sont pas très différentes de celles qui sont proposées pour les pays qui ont du mal à affronter les paiements de leur dette externe.

De fait, l'ex-Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avait déjà énoncé ce principe dans son rapport de 2005, « Dans une liberté plus grande », lorsqu'il proposait de redéfinir l'endettement tolérable comme le niveau d'endettement qui permet à

un pays d'atteindre les OMD avec l'assurance que les ratios d'endettement n'auront pas augmenté en 2015.

L'aide financière et technique n'est qu'un aspect des obligations des pays développés (et de tous les pays d'ailleurs, même de ceux qui ont un revenu moyen, lorsqu'ils ont atteint un niveau de réalisation des obligations acceptable en matière de DESC). Les pays ont également la responsabilité internationale collective d'assurer que la gouvernance de l'économie mondiale est conforme aux Droits humains. Le Cambodge, par exemple, reçoit actuellement aux alentours de 700 millions d'USD par an en APD, mais il a accumulé un stock de 2,5 milliards d'USD au cours des dernières années, la plupart en Bons du Trésor nord-américains, ce qui signifie qu'un PMA fait un crédit souple à un des pays les plus riches du monde.

Peut-on pour autant accuser le Gouvernement du Cambodge de dévier des ressources très précieuses au lieu de les destiner aux services sociaux essentiels ? Même si cette description correspond effectivement à la réalité, ces stocks sont nécessaires pour se garantir es risques autrement plus importants issus de la spéculation et de la volatilité financière. Les gouvernements du G7 et peut-être même du G20 sont bien plus fautifs d'avoir créé ces risques en libéralisant les flux financiers et en assouplissant les règles du secteur financier. En n'assumant pas leur engagement de créer un système financier mondial durable, les pays les plus puissants empêchent aussi que les gouvernements des pays pauvres utilisent les ressources disponibles de façon appropriée.

De nouveaux droits et des mécanismes institutionnels doivent être mis en place en matière de durabilité. Le Groupe de Réflexion de la société civile sur le développement durable, constitué par des membres de Social Watch, du Friedrich Ebert Stiftung, de Terre des hommes et de Global Policy Forum, a identifié ce déficit de façon incisive et il propose de reconnaître explicitement les droits des générations à venir et les mécanismes destinés à les défendre (cf. pages 7-13 de ce rapport).

Ce « droit à un avenir » est la tâche la plus urgente aujourd'hui. Ce qui est en jeu, c'est la nature, certes, mais ce sont aussi nos petits-enfants et notre propre dignité, les attentes de 99 % des 7 milliards d'hommes et de femmes du monde, et de filles et de garçons à qui l'on promettait il y a vingt ans un monde durable, et qui ont vu en revanche leurs espoirs se convertir en jetons d'un casino financier mondial sur lequel ils n'ont aucun contrôle.

Les citoyens du monde entier réclament un changement, et ce rapport est juste un moyen supplémentaire de faire entendre leurs voix. Le message ne peut être plus clair : les personnes ont droit à un avenir, et cet avenir commence aujourd'hui même. ■

Les droits humains devraient être au cœur de la reprise économique

Après la crise financière et mondiale de 2008, aucune perspective de reprise véritable n'est encore visible. Seul un engagement durable visant à respecter, protéger et remplir des droits humains tels peut servir de base à des réformes assurant une économie mondiale davantage soutenable, résistante et plus juste. Les leaders du G-20 doivent appliquer des réformes visant à prévenir toute activité de spéculation sur les marchés financiers conduisant à mépriser la jouissance des Droits humains ; ils devraient également s'entendre autour d'une plus forte pression fiscale sur le secteur bancaire et autour d'une coopération visant à promouvoir la transparence et le fait qu'ils rendent des comptes sur la mobilisation des revenus.

Déclaration de la Société Civile¹

Plus de trois ans après le début de la crise financière mondiale, l'économie mondiale fait face à un scénario incertain. Le malaise économique permanent remet en question la véracité de la reprise économique largement annoncée l'année dernière.

En effet, à aucun moment le monde n'a été sur le point de voir diminuer le nombre de victimes des droits humains de la crise financière. La pauvreté et les inégalités ont augmenté et la croissance économique, dans les régions où elle s'est produite, n'a entraîné aucune création d'emploi, d'augmentation de salaire et sa répartition s'est faite de façon inégalitaire entre les secteurs les plus nantis de la société.

Alors que le monde se prépare à ce qui semble être une nouvelle crise économique, les pays et les familles qui ont déjà du mal à faire face à la dernière récession se trouvent aujourd'hui dans une situation bien pire avec des effets négatifs pour les droits humains fondamentaux, que l'on soit dans un pays riche ou pauvre.

Les obligations des États quant aux droits humains tels qu'ils ont été consacrés dans la Charte Internationale des Droits exigent que les gouvernements abordent avec précaution leurs élections respectives et le cours de leurs actions sur les conséquences sur les droits humains pour ce qui est de la transparence, des modes de participation, de la non-discrimination et de la remise des comptes. Seul un engagement durable visant à respecter, protéger et remplir entièrement les obligations d'un point de vue juridique des droits humains tels qu'ils sont consacrés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans les principaux traités internationaux, peut servir de base à des réformes en assurant une économie mondiale davantage soutenable, résistante et plus juste.

L'énorme liste des privations concernant les droits humains découlant des crises financières et économiques n'est pas une fatalité ou un phéno-

mène naturel. L'agenda du G-20 de Cannes offre en effet aux gouvernements plusieurs opportunités individuelles ou de groupe pour faire le choix d'alternatives, de voies davantage centrées sur les droits humains pour une reprise économique durable.

Thèmes & recommandations

La gravité des problèmes qui pèsent aujourd'hui sur l'économie mondiale justifie que le G-20 apporte une réponse cohérente et coordonnée pour stimuler leurs économies. L'enclenchement prématuré d'un plan d'austérité et la baisse conséquente de la demande suffit à expliquer pourquoi le monde va à nouveau plonger dans une crise économique. Les politiques d'austérité menacent de maintenir les personnes à l'écart de l'accès au financement, à l'emploi et aux services alors que la majorité des gouvernements se refusent à instaurer un système équitable pour le secteur privé de façon à que ce dernier prenne part à la restructuration de la dette publique.

Les règles et principes des droits humains proposent un cadre pour créer et mettre en place des mesures de stimulation participatives, transparentes, responsables et non-discriminantes ; du côté du G-20 il conviendrait donc de mettre en place les mesures de stimulation économique dans un cadre régi par les droits humains. Les mesures de stimulation aveugles ne sont pas souhaitables, en particulier concernant celles qui feraient peser de nouvelles tensions sur les budgets publics tout en faisant bénéficier le secteur privé qui n'aurait pas à en assumer les risques. Les programmes d'infrastructure publique sensibles aux questions de genre et à l'environnement sont quelques-unes des mesures qui devraient être adoptées pour assurer un bénéfice aux plus nécessiteux.

Les obligations des gouvernements à prendre les mesures qui s'imposent pour prendre entièrement leurs responsabilités autour des droits économiques et sociaux ne peuvent être accueillies sans une évaluation complète de la contribution apportée par le secteur financier aux budgets publics par

l'intermédiaire des impôts. En général, la libération de capital des deux ou trois dernières décennies a induit davantage d'impôts indirects et régressifs, dont certaines interviennent dans des dizaines de juridictions, ont su résister avec succès aux différentes convocations les invitant à diminuer leur complexité ou leur taille. Ces sociétés sont capables de tirer profit des impôts et de l'arbitrage de régulation qui ont permis leur statut alors que leur caractère complexe et leur taille limitent les possibilités de redressement sans toucher l'activité première de la banque en cas de faillite. Le G-20 doit prendre des mesures pour réduire la taille et la complexité des institutions financières d'importance systémique, y compris l'intervention de régulation directe visant à désintégrer les grandes sociétés. Il s'avère essentiel que les membres du G-20 adhèrent à l'idée de taxer les transactions financières mais aussi à celle de proposer un engagement clair d'utilisation de ces revenus pour respecter leurs obligations en matière de droits humains. Le gouvernement doit prendre des mesures décisives pour une coopération internationale afin de garantir la transparence et la responsabilité mutuelle lors de la mobilisation des revenus internes.

De plus, les gouvernements devraient faire respecter la réglementation bancaire qui reconnaît pleinement le devoir des États concernant la prévention, la protection et l'apport d'une solution efficace dans le cadre des infractions faites aux droits humains par les acteurs privés y compris dans le secteur financier. À court et moyen terme, les gouvernements doivent être pleinement en mesure de prendre en considération les régulations des services bancaires comme un outil essentiel visant à améliorer pour tous le respect des droits humains. ■

1 Extrait de la Déclaration de la Société Civile adressée aux leaders du G-20 quant à l'intégration des Droits humains au Règlement Financier (Octobre 2011). Pour la déclaration complète et la liste des organisations signataires voir, en anglais : <www.coc.org/files/Statement%20with%20signatures.pdf>.

Rio+20 et au-delà : sans justice, pas d'avenir

Au cours des 20 dernières années, on a peu fait pour changer les modèles de production et de consommation qui polluent, érodent la biodiversité et induisent au changement climatique. Entre temps, les engagements envers les droits de l'homme et la justice de genre n'ont pas été respectés. Nous sommes confrontés à une catastrophe sociale et écologique. L'État peut réagir promptement s'il se fonde sur la légitimité démocratique et la reddition des comptes. En ces temps d'interrelations mondiales qui ne font que croître entre les sociétés, les économies et les personnes, les principes convenus universellement sont la condition première si l'on veut vivre dans le respect de la nature, et en paix et en harmonie avec elle. Nous proposons huit principes sur lesquels fonder un nouveau cadre de droits de durabilité.

Civil Society Reflection Group on Global Development¹

Nous vivons dans un monde en crise. Trop de gens sont ébranlés par les hauts et les bas mondiaux d'un casino universel qui parie nos moyens d'existence, notre sécurité, notre avenir et notre planète.

Nous vivons dans un monde où 20% de la population jouit de plus de 70% des revenus totaux et cette population du quintile le plus bas reçoit seulement 2% du revenu mondial. Les gains qui proviennent de la croissance économique et de la mondialisation ont été partagés de façon inégale. Dans la plupart des pays, les riches sont devenus plus riches aux dépens de la classe moyenne et des groupes de bas revenus. La croissance économique sans restrictions a accentué encore plus les inégalités sociales, même après avoir généré les ressources pour obtenir l'effet contraire et pour financer l'accès plus équitable aux services publics et de premières nécessités. La pauvreté persistante, le chômage, l'exclusion sociale et les niveaux d'inégalité majeurs, représentent une menace pour les systèmes d'aides, de cohésion sociale et de stabilité politique.

Nous vivons dans un monde où 50% des émissions de carbone sont produites par 13% de la population. La propagation rapide des modèles de production et de consommation non durables est liée à l'épuisement rapide des ressources naturelles, y compris l'eau potable, ainsi qu'à la répartition inégale des «bénéfices» promis provenant de la croissance économique et de l'expansion

du commerce. Ces modèles ont mené au réchauffement mondial qui provoque une hausse du niveau de la mer, une fréquence accrue des conditions climatiques extrêmes, la désertification et la déforestation. Pour la biodiversité, la perte du patrimoine environnemental est définitive. Nous avons dépassé les limites écologiques et ignoré les limites planétaires. La menace du changement climatique nous fait vivre déjà sur du temps emprunté. Or, nous refusons de réduire les émissions et d'attribuer les maigres ressources à ceux qui n'ont pas encore bénéficié de leur exploitation.

Trop souvent les politiques nationales et internationales n'ont pas cherché à limiter les inégalités. Le zèle employé à stimuler la croissance économique a donné toutes facilités pour exploiter la nature, il se fonde sur l'utilisation de combustibles fossiles et il épuise la diversité biologique, minant la prestation de services essentiels dans la mesure où les pays entrent dans une course à la baisse, offrant comme pôles d'attractivité des impôts modérés et une main d'œuvre bon marché.

La discrimination persiste et condamne les femmes à un travail reproductif précaire et à la violence. Les femmes, en particulier les pauvres, restent socialement discriminées et dans bien des contrées elles sont privées de leurs droits corporels, reproductifs et sexuels. Cela les rend plus vulnérables à l'exploitation et à la violence chez elles et à l'extérieur. Le travail des soins dans les foyers est en général réservé aux femmes, on ne lui attribue aucune valeur et il ne jouit d'aucune reconnaissance. Les moyens de subsistance et les activités productives des femmes, qui incluent toutes les formes de travail des soins de la santé, n'ont habituellement ni protection ni soutien. Tout cela devient très angoissant en temps de crise économique, en raison aussi des politiques qui font passer les gains avant la prestation des services sociaux.

La biodiversité et la générosité de la nature, un bien précieux que personne ne respecte, ne protège et n'apprécie. Les communautés et les populations qui cherchent à vivre en harmonie avec la nature découvrent que leurs droits sont bafoués et que leurs moyens de subsistance et leurs cultures sont menacés.

Pourquoi est-ce arrivé ? Ce n'est certainement pas dû au manque de conscience ni d'attention de la part des hommes des hautes sphères politiques. Le risque de changement climatique, mentionné dans les années 1980 lors d'un Conférence de l'OMM, passa au premier plan en 1987 grâce au rapport Brundtland, ainsi que le besoin urgent de combattre la perte de la biodiversité. Cet élan mena à la Conférence de Rio en 1992, qui mit en marche les accords-cadres sur le changement climatique et la biodiversité, ainsi que sur la désertification. Elle adopta également les principes de la Déclaration de Rio, les principes forestiers et un plan d'action, l'Action 21. Les conférences mondiales des années 1990 se centrèrent sur les thèmes de droits de l'Homme et d'équité sociale et elles adoptèrent des avant-projets pour faire face aux

injustices de l'exclusion sociale et de la discrimination homme-femme. Dans la Déclaration du Millénaire de l'an 2000, les États membres s'engagèrent à « défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité » comme d'un devoir « à l'égard de tous les citoyens du monde, en particulier les personnes les plus vulnérables, et tout spécialement les enfants, à qui l'avenir appartient ».

Pendant les 20 dernières années, cependant, les idéaux et les principes de Rio ont perdu leur éclat, car la plupart n'ont pas été mis en œuvre. Qui plus est, une série d'engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la justice de genre n'ont pas été tenus. Le produit mondial per capita a plus que doublé au cours des deux dernières décennies, et pourtant les écarts se creusent de plus en plus. La mondialisation a généré des millions de postes de travail de basse qualité. La spéculation financière et la spéculation sur les denrées de base ont miné la sécurité alimentaire, faisant que des millions d'hectares de terres soient soustraits de la production d'aliments pour être consacrés à des fins non durables. Peu a été fait pour changer les modèles de production et de consommation qui polluent et érodent la biodiversité et qui mènent inexorablement au changement climatique. Quarante-cinq pays regroupant une population totale de 1,2 milliard de personnes sont parvenus à atteindre de meilleurs indicateurs sociaux que la moyenne mondiale, avec, per capita, des émissions de CO2 issues de combustibles fossiles inférieures à la moyenne mondiale. Et pas un n'est classé parmi les « hauts revenus ». Néanmoins, comme d'autres pays aux revenus moyens et comme ceux qui sont considérés « moins développés », ils trouvent facilement leur espace pour prendre des décisions de politique intérieure qui étouffent le développement durable, sous la pression des demandes extérieures, des conditionnalités et des impositions qui s'exercent sur eux pour qu'ils prennent des mesures telles que la réduction des taxes et des dépenses en services sociaux.

Les politiques économiques contredisent bien souvent les engagements pris envers les droits et la durabilité étant donné que ces politiques et leurs institutions connexes, nationales et internationales, occupent le sommet des domaines de gouvernance. Ces politiques se sont trop fiées aux marchés pour avoir affecté les ressources des sociétés et en avoir distribué la richesse, présentant la croissance du PIB comme mesure suprême de bien-être. Cela s'est soldé par une hausse de la concentration et l'augmentation des quotas des parts de marché de quelques corporations transnationales, en particulier dans le domaine alimentaire et médical.

Ce choix politique délibéré de non intervention a atteint un point critique lorsque la crise financière, dont la mèche avait été allumée aux USA, explosa au niveau mondial en 2008, intensifiant encore davantage les inégalités par la perte des postes de travail et des réductions de salaires qui touchèrent, de façon disproportionnée, les

1 Cette déclaration a été élaborée par le Civil Society Reflection Group on Global Development (Groupe de la Société civile de réflexion sur les perspectives mondiales du développement). Ceci est une déclaration préliminaire qui n'a pas encore été entièrement débattue par tous les membres du groupe. Il s'agit d'un « travail en cours ». Par conséquent, toutes les recommandations contenues dans cette déclaration n'ont pas l'appui explicite de chaque membre du groupe. Mais cette déclaration capte les idées émises et le consensus fondamental des réunions précédentes du Reflection Group (Groupe de réflexion). Le rapport final, plus complet, du Groupe sera publié au printemps 2012. Les membres du Reflection Group sont : **Alejandro Chanona**, Universidad Nacional Autónoma de México; **Bárbara Adams**, Global Policy Forum; **Beryl d'Almeida**, Abandoned Babies Committee Zimbabwe; **Chee Yoke Ling**, Third World Network; **Ernst Ulrich von Weizsäcker**, International Resource Panel; **Danuta Sacher**, terre des hommes Allemagne; **Filomeno Santa Ana III**, Action for Economic Reform, Philippines; **George Chira**, terre des hommes Inde; **Gigi Francisco**, Development Alternatives with Women for a New Era; **Henning Melber**, Dag Hammarskjöld Foundation, Sweden; **Hubert Schilling**, Friedrich-Ebert-Stiftung, Allemagne; **Jens Martens**, Global Policy Forum Europe; **Jorge Ishizawa**, Proyecto Andino de Tecnologías Campesinas, Perú; **Karma Ura**, Centre for Bhutan Studies; **Roberto Bissio**, Social Watch; **Vicky Tauli-Corpuz**, Tebtebba Foundation; **Yao Graham**, Third World Network Africa.

groupes aux revenus les plus bas. Cependant, la pression exercée par les réponses politiques sur les sociétés et les communautés ne cessa de croître, passant par les mêmes acteurs de marché qui s'étaient trompés auparavant, s'occupant peu ou prou des systèmes humains et écologiques déjà fragiles, et poussant les sociétés et les communautés jusqu'au point de rupture.

Même s'il est clair que les politiques anticycliques servent d'amortisseurs efficaces et accroissent la résilience, de nombreux gouvernements ont sacrifié la dépendance sociale à l'orthodoxie néolibérale et à une forte dépendance envers les marchés financiers. L'immobilisme et la mauvaise habitude qui veut que l'on continue à faire ce qu'on a toujours fait se soldent par une accumulation de dettes sociales et écologiques. Le chômage élevé, surtout parmi les jeunes, la hausse des prix des aliments et l'injustice généralisée, ont créé un climat de tension sociale et politique et d'émeutes dans de nombreux pays. Dans le monde entier, du Caire à New Delhi, en passant par Manhattan, les gens descendent dans les rues pour exprimer leur colère envers le statut quo et leur ferme volonté de ne pas l'accepter plus longtemps. Leurs motifs et leurs objectifs peuvent varier selon les conditions de vie uniques des personnes mais leurs requêtes sont analogues : davantage de justice et davantage de liberté face à la pression des « marchés » et de leurs agents fidèles.

Pourquoi faut-il que ce soit la gouvernance qui nous desserve ? Les États ont renié leurs valeurs démocratiques et les gouvernements sont devenus moins responsables envers les gens. Les lois universelles et les règlements sont ignorés ou évités par de nouvelles lois qui favorisent les marchés. Les risques sont assumés par ceux qui n'avaient aucun rôle à assumer là-dedans, tandis qu'une nouvelle classification « trop grand pour faire faillite » a réordonné la distribution des ressources publiques. Nous faisons face à une hiérarchie de droits dans laquelle la protection des systèmes humains et écologiques a été reléguée au dernier rang. Cette situation a son pendant dans la gouvernance à l'échelon national et international. De plus, la gouvernance mondiale fragmentée a fini par faire perdre la vision globale et par établir des demandes trop modestes qui traitent les symptômes sans traiter les causes.

Des décennies de politiques erronées et l'impact des nombreux échecs de planification ont inévitablement mis en exergue le rôle de l'État et l'importance de ce rôle. Les réponses à l'échec du système financier révèlent que l'État peut agir et agir vite si jamais il discerne une catastrophe sur le plan financier ou politique. Cependant, ce renforcement nécessaire du rôle de l'État doit se fonder sur la légitimité démocratique et la reddition de comptes et il doit être compensé par la participation effective de la société civile.

Nous vivons une époque de troubles et nous devons affronter les catastrophes sociales et écologiques. Nous exigeons que les États agissent désormais vite et bien face à ce désastre.

Réaffirmer les fondements de la durabilité : le cadre des principes universels et des droits

Le besoin de principes universels. Chaque concept de développement, de bien-être et de progrès des sociétés se fonde sur une série de principes et de valeurs essentiels. Ces valeurs sont profondément ancrées dans notre culture, nos idéologies et nos systèmes de croyances. Nous sommes convaincus qu'il existe un ensemble de principes et de valeurs universels que nous partageons presque tous. Les principes et les valeurs communes s'établissent sur les sociétés. Nous reconnaissons la diversité des expressions culturelles comme une valeur en soi qu'il faut protéger et promouvoir. En cette époque

de mondialisation et d'interrelation planétaire croissante entre sociétés, économies et personnes, les principes universellement érigés sont la condition première pour vivre en justice, en paix et en harmonie avec la nature.

Un ensemble de principes préexistants pour dénominateur commun. Pas besoin d'inventer des principes et des valeurs de ce genre. Dans les constitutions nationales, ainsi que dans plusieurs déclarations, traités internationaux et déclarations de principes de l'ONU, les gouvernements ont convenu de certains principes fondamentaux qui s'avèrent essentiels pour les sociétés et pour les relations internationales. En vue d'établir les fondements d'un nouveau cadre de durabilité des droits, nous proposons l'ensemble des huit principes suivants :

- *Principe de solidarité.* La solidarité est un principe largement accepté dans de nombreuses constitutions nationales pour régir la relation entre les citoyens qui composent un pays. Ce concept est essentiel pour l'égalité des citoyens et pour la responsabilité partagée en vertu du bien commun. Dans la notion de solidarité, l'aide n'est pas un acte de charité, mais un droit de chaque femme, homme, ou enfant. La solidarité diffère radicalement de la charité et de la philanthropie. En temps de mondialisation, ce concept s'est transféré au niveau international. Dans la Déclaration du Millénaire, les gouvernements ont inscrit la solidarité sur la liste des valeurs principales : « Les problèmes mondiaux doivent être gérés multilatéralement et de telle façon que les coûts et les charges soient justement répartis conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale. Ceux qui souffrent ou qui sont particulièrement défavorisés méritent une aide de la part des privilégiés ». À l'heure actuelle, la notion de solidarité est reconnue comme étant un principe-clé dans différents accords internationaux tels que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification de 1994.
- *Le principe de ne pas faire tort à autrui.* Principe-clé de l'éthique médicale, à l'origine, promettant dans le Serment d'Hippocrate de « ne pas être une cause de tort », ce principe est devenu pertinent dans d'autres domaines. Par exemple, il a été inclus dans les principes humanitaires de l'UNICEF depuis 2003 et il a été adopté dans un code de conduite des principales organisations humanitaires. Pour l'essentiel, s'engager à mettre en œuvre des politiques d'une façon qui ne nuise ni aux gens ni à la nature doit être considéré comme le principe directeur dans tous les domaines et à tous les niveaux.
- *Le principe des responsabilités communes mais différenciées.* Ce principe marque un des objectifs de la Déclaration de Rio de 1992. Son principe numéro sept énonce que : « Etant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent ». C'est la première fois dans l'histoire que les gouvernements reconnaissent leur contribution différentielle présente et historique à la dégradation de l'environnement et par conséquent leur obligation différentielle à payer les dommages causés et l'atténuation. En englobant la dimension historique, il va au-delà du principe d'un « traitement spécial et différencié » fondé sur les capacités économiques et sur les besoins qui figure dans les Accords de l'OMC. Ce principe est un élément-clé du Protocole

de Kyoto, mais son application ne doit pas se limiter aux négociations sur le climat.

- *Principe pollueur-payeur.* Le message bien simple de ce principe dit que les coûts de la pollution doivent être assumés par ceux qui la causent. Ce principe fait partie du droit international de l'environnement depuis les années 1970, et il a été ratifié dans de la Déclaration de Rio, principe 16 : « Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, (...) ». Bien que ce principe soit amplement reconnu en droit international de l'environnement, il doit aussi être appliqué dans d'autres domaines. Dans le contexte de la crise financière récente, certains en appellent aux « pollueurs », c'est-à-dire les banques et l'industrie, afin qu'ils assument les frais de la crise. Comme le Commissaire européen Michel Barnier a déclaré : « Je crois au principe du pollueur-payeur. Nous devons mettre en place un système garantissant la prise en charge du coût des crises bancaires par le secteur financier ».
- *Principe de précaution.* Ce principe établit qu'en l'absence de consensus scientifique absolu, si une action ou une politique risque de causer un éventuel dommage aux personnes ou à la nature, la charge de la preuve visant à démontrer qu'elle n'est pas nuisible retombe sur les auteurs de cette action ou de cette politique. Ceci est stipulé également dans la Déclaration de Rio, qui précise dans le principe 15 : « Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les États selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ». Après Rio ce principe a été incorporé à de nombreux accords internationaux, comme le Protocole de Cartagena sur la biosécurité de 2000 au sujet du mouvement transfrontalier d'organismes vivants modifiés et de leurs produits.
- *Principe de subsidiarité.* D'après ce principe, les décisions politiques doivent toujours être prises par le niveau administratif et politique le plus bas et le plus proche possible des citoyens, pour garantir que les femmes et les hommes participeront pleinement à la prise de décisions. Cette idée est un élément fondamental des concepts du fédéralisme et l'un des principes centraux dans les traités de l'Union européenne. Les peuples indigènes considèrent ce principe comme un outil essentiel à la préservation de leur identité, de leur diversité et de leurs cultures. Ce principe reconnaît le droit démocratique inhérent à l'autodétermination des personnes, des communautés et des nations, à condition toutefois que cet exercice n'enfreigne pas les droits similaires des autres. Par conséquent, il ne faut pas en abuser pour critiquer l'action du gouvernement central au niveau national ou international, par contre il doit toujours être employé en combinaison avec les autres principes, plus spécialement le principe de solidarité.
- *Principe du consentement libre, préalable et éclairé.* Selon ce principe, les communautés ont le droit de donner ou de refuser de donner leur consentement à des projets ou des actions proposés par les gouvernements ou les corporations susceptibles

d'avoir une incidence sur leurs moyens de subsistance et les terres qu'elle possède, occupe ou utilise traditionnellement. Ce principe est un élément-clé de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007 et reconnu dans la Convention des peuples autochtones et tribaux dans les pays indépendants de l'OIT (169/1989). Néanmoins, ce principe ne se limite pas aux droits des peuples autochtones. Il est établi aussi dans la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, depuis 1998. Cette convention prévoit, *inter alia*, que les pays importateurs doivent avoir accès à l'information sur un produit chimique qui est exporté depuis un pays qui l'a interdit ou strictement réglementé pour des raisons sanitaires ou environnementales.

- **Principe de solution pacifique des controverses.** Ce principe est un élément central de la Charte des Nations Unies, qui signale à l'article 2 : « Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger ». Dans la Déclaration de Manille de 1982 les gouvernements confirment à nouveau que la solution pacifique des différends doit représenter une des préoccupations centrales des États et de l'Organisation des Nations Unies (A/RES/37/10, 15 novembre 1982).

Ces huit principes conformeront les principes élémentaires d'un cadre des droits universels de la durabilité. Ils sont interconnectés et ne doivent pas être appliqués séparément.

Les valeurs essentielles de liberté, égalité, diversité et respect de la nature. Viennent s'ajouter à la série centrale des principes universels les valeurs fondamentales qui sont essentielles aussi aux relations internationales. Les gouvernements citent certaines d'entre elles dans la Déclaration du Millénaire. Ils incluent, *inter alia*:

- **Liberté.** Les hommes, femmes et enfants ont le droit de vivre leur vie dans la dignité et sans avoir faim, ni peur de la violence, de l'oppression et de l'injustice. La gouvernance démocratique et participative fondée sur la volonté des personnes est la meilleure façon de garantir ces droits. Mais la liberté a ses limites : elle finit là où commence celle des autres. « La liberté est toujours la liberté de celui qui pense autrement » (Rosa Luxembourg). Et la liberté trouve ses limites dans le principe « ne pas faire de tort à autrui ».
- **Égalité.** On ne peut refuser à aucune personne, ou nation ou groupe, la possibilité de participer et de tirer profit du développement. L'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes doit être garantie. L'égalité renferme le concept de justice intergénérationnelle, soit la reconnaissance que la génération actuelle doit juste couvrir ses besoins de façon à ne pas léser la capacité des générations futures à couvrir leurs propres besoins.
- **Diversité.** Les êtres humains doivent se respecter mutuellement, dans toutes leurs diversités de croyances, culture, langue, apparence, orientation sexuelle et genre. Les différences au sein des sociétés et entre elles ne devraient pas être craintes ni réprimées, mais encouragées car étant un bien précieux de l'humanité. Une culture de paix et de dialogue doit être promue activement.

- **Respect de la nature.** Il faut agir avec prudence envers tous les êtres vivants et vis-à-vis des ressources naturelles. C'est la seule façon de conserver et de transmettre à nos descendants les incommensurables richesses que nous offre la nature. Les modèles actuels non durables de production et de consommation doivent changer dans l'intérêt de notre bien-être futur et celui de nos descendants. Le respect de la nature signifie bien plus qu'une bonne gestion de l'environnement : il signifie que toutes les espèces ont des droits intrinsèques. Les espèces ne doivent pas être considérées comme des objets d'interaction humaine, mais comme des sujets dont la valeur va au-delà de l'utilisation et de l'échange. Cette compréhension de la nature en tant que système vivant se reflète dans la pensée et dans le système de croyances des peuples autochtones, par exemple, dans le concept du *Buen Vivir* (Vivre Bien).

L'incapacité de traduire les principes dans la pratique.

Alors que tous les gouvernements sont d'accord sur ces principes en général, la plupart échouent au moment de mettre en pratique les obligations exigibles et les politiques spécifiques. Si les gouvernements avaient pris au sérieux le principe de solidarité, la pauvreté et la faim auraient pu être réduites de manière radicale ; s'ils avaient réellement accepté le principe des responsabilités communes mais différenciées, le sommet sur le climat de Copenhague n'aurait pas fini sur un fiasco, et s'ils avaient respecté le principe de précaution, les catastrophes nucléaires telles que celles de Tchernobyl et Fukushima auraient pu être évitées.

Transformer les principes en droits. Dans le but d'assurer le fonctionnement d'une société et de créer des protections contre la tyrannie, les valeurs doivent se traduire en lois, en droits et en devoirs ayant un effet contraignant. Au niveau international, le système des droits de l'homme joue un rôle-clé dans la transformation des valeurs morales en droits légaux. La Charte internationale des droits de l'homme qui englobe la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant sont tout aussi importantes. Plus récemment, ces documents-clés ont été complétés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007). En même temps que la Déclaration sur le droit au développement (1986) et que l'ensemble fondamental des principes complémentaires que nous avons mentionnés ci-dessus, ces documents peuvent servir de cadre réglementaire d'un concept intégral de durabilité, de bien-être et de progrès de la société.

Rééquilibrer les droits. Tandis que les règlements du système international des droits de l'homme sont généralement acceptés et ratifiés par la plupart des pays du monde, il existe encore en énorme brèche au niveau de sa mise en œuvre. Pire encore : alors que les États et leurs organes au niveau national et international bien souvent ne respectent pas, ne protègent pas et ne tiennent aucun compte des droits des droits de l'homme, pour leur part les droits corporatifs et les droits du capital se sont renforcés au cours des deux dernières décennies. Les États ont promu la libre circulation des capitaux, mais ils ont restreint la libre circulation des personnes ; ils ont consolidé les droits des investisseurs transnationaux, mais affaibli les droits des personnes affectées par ces investissements. Les entreprises transnationales aujourd'hui peuvent tenter des actions contre les gouvernements

dans les forums internationaux pour toute entorse aux règles, y compris les régulations en termes de santé, affectant leurs recettes actuelles et à venir, mais les gens n'ont pas la possibilité de demander les entreprises pour la contamination et autres pratiques nuisibles qu'elles leur infligent. Il faut de toute urgence rééquilibrer les droits, c'est-à-dire réclamer les droits de l'homme puisqu'ils sont le fondement réglementaire de la politique, et réduire les droits du capital par rapport aux droits des personnes

Comblent les lacunes du système des droits. Il n'y a pas seulement des différences dans l'application des droits mais aussi des lacunes dans le système international des droits mêmes. Certains principes et valeurs tels que le principe de justice intergénérationnelle et le respect de la nature ne sont pas encore explicitement traduits (codifiés) en droits. Une intensification du débat s'avère nécessaire ainsi qu'une recherche sur la façon d'introduire les concepts des droits de la nature et de la justice intergénérationnelle au sein du système réglementaire international et de les mettre en œuvre.

De la théorie à la pratique : traduire les principes et les droits en stratégies, en cibles et en politiques. Traduire en droits et en devoirs les principes fondamentaux convenus au niveau international n'est que le premier pas. Le pas suivant consiste à formuler des objectifs politiques et des stratégies pour mettre en œuvre ces droits. Ici, les politiques publiques jouent un rôle crucial. Les autorités publiques légitimées démocratiquement, en particulier les gouvernements et les parlements, ont le devoir principal d'appliquer une approche fondée sur les droits de la durabilité, du bien-être et du progrès de la société. Ils ne doivent pas déléguer cette obligation au secteur privé ou à la société civile.

Rediriger les politiques vers la justice actuelle et à venir

Conséquences de la non traduction des principes et des droits en politiques. Au cours des dernières décennies les gouvernements ont convenu formellement d'une série presque complète de principes de durabilité et de droits de l'homme, mais ils ont échoué au moment d'aligner de façon effective leurs politiques sur ces principes. En revanche, les politiques restent encore au niveau sectoriel fragmentées et erronées, trop assurées de la croissance économique et l'autorégulation des « marchés ». De nouveaux concepts tels que la « croissance verte » sont la meilleure façon d'essayer de traiter les symptômes des problèmes sans aborder leurs causes profondes. Il faut donc des changements fondamentaux à trois niveaux :

- Changements au niveau de la mentalité, dans les concepts directeurs et dans les indicateurs de développement et de progrès.
- Changements au niveau des politiques fiscales et de contrôle (au niveau national et international) visant à surmonter efficacement les inégalités sociales et la dégradation de la nature et à consolider les économies durables.
- Changements au niveau des institutions et des mécanismes de gouvernement (au niveau national et international).

Changer la mentalité dominante. La mentalité de nombreux leaders d'opinion et de dirigeants politiques au niveau mondial reste fixée sur la croissance économique et sur les solutions stimulées par le marché comme si c'était la panacée pour tous les problèmes économiques, sociaux et environnementaux du monde. Les gouvernements ne sont pas (et ne doivent pas être) en mesure de changer la mentalité dominante de direction et de contrôle. Mais ils sont obligés de tirer des leçons des

échecs du passé et de reformuler les objectifs de leurs politiques et des concepts et des mesures qui les guident. Au lieu de subordonner leurs politiques dans le but suprême de maximiser la croissance du PIB, le sujet central de leurs politiques devrait être de maximiser le bien-être des personnes sans compromettre le bien-être des générations futures, en respectant les limites planétaires.

Nouveaux moyens de mesure de la durabilité et du progrès social. Pa conséquent, les gouvernements doivent admettre qu'il faut de nouvelles façons de mesurer la durabilité et le progrès de la société au-delà du PIB pour orienter leurs politiques. Il faut encourager activement la recherche et le débat sur les méthodes de mesure alternatives à l'échelon national et international, dans un délai déterminé et qui compte sur une ample participation de la société civile. Le discours doit se fonder sur les initiatives existantes, comme par exemple le rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, Measuring Australia's Progress, MAP (mesurant le progrès de l'Australie) et l'Indice de Bonheur national brut du Bhoutan. Il faut également tenir compte la révision actuelle du Système des comptes intégrés de l'économie et de l'environnement (SEEA, d'après ses sigles en anglais), coordonné par la Division des comptes et de la statistique du Secrétariat des Nations Unies.

Objectifs de développement durable. En 1992, le sommet de Rio exigeait de continuer à travailler sur la définition des indicateurs de développement durable qui seraient la base aussi bien pour définir le concept que pour établir les objectifs internationaux communs. Vingt ans plus tard on aurait dû enregistrer un progrès plus important. Dans le cadre des droits humains il faut créer des liens qui établissent des objectifs clairs, par exemple, en ce qui concerne les droits à l'alimentation, à la santé et à l'éducation. Par conséquent, le débat ne devrait pas se centrer sur ces objectifs, étant donné qu'ils ont déjà été convenus, mais sur « quand » et surtout sur le « maximum de ressources disponibles » (y compris les ressources de coopération internationale) pour assurer leur réalisation progressive. Toute formulation des objectifs de développement durable n'aborde

pas correctement les aspects des droits de l'homme et les aspects de la durabilité simultanément et d'une manière équilibrée risque de dérailler de l'action intégrée de développement durable sans aucun bénéfice à l'appui.

Engagement envers la cohérence des politiques pour la durabilité. Aux fins de traduire le cadre de la durabilité universelle des droits décrits ci-dessus dans des politiques pratiques au niveau national, les gouvernements et les parlements devraient adopter des engagements contraignants pour la cohérence des politiques relatives à la durabilité, ainsi que des stratégies concernant la mise en œuvre et le suivi. Fondés sur l'ensemble du noyau des principes universels, comme le principe de précaution ou le principe de précaution, celui de « ne pas faire tort à autrui », et le principe de solidarité, l'ensemble complet des politiques publiques doit se réorienter vers les droits humains et se subordonner à la durabilité et aux évaluations de l'impact sur les droits de l'Homme.

Une nouvelle Charte sur le Droit au développement durable. Dans le but de regrouper l'ensemble du noyau des principes fondamentaux et des droits de l'homme dans un cadre réglementaire de durabilité, de bien-être et de progrès de la société, on propose l'adoption d'un nouveau Statut sur le Droit au développement durable. Cette Charte doit aussi faire référence, entre autres, à la Charte mondiale de la nature de 1982 et à la Déclaration des Nations Unies relative aux droits des nations de 2007, et elle doit aussi actualiser et améliorer la Déclaration sur le Droit au développement de 1986. La nouvelle Charte devrait mettre l'accent sur l'engagement des gouverne-

ments envers la cohérence politique des droits humains et de la durabilité. Elle devrait réaffirmer l'obligation de la réalisation progressive des droits de l'homme en utilisant le maximum de ressources disponibles et l'élargir au droit au développement durable et aux droits des générations futures. Elle devrait reconnaître le concept des limites planétaires. Et, finalement, elle devrait confirmer le principe de répartition juste et équitable de la charge per capita des droits acquis concernant les bien communs mondiaux et à l'émission de gaz à effet de serre, en tenant pleinement compte des responsabilités historiques des sociétés.

Réorienter les politiques fiscales vers la durabilité. La politique fiscale est un instrument-clé pour que les gouvernements mettent dans la pratique l'approche basée sur les droits de durabilité, le bien-être et le progrès de la société. Les priorités actuelles des gouvernements se reflètent plus facilement dans les budgets publics que dans les déclarations et dans les programmes d'actions gouvernementales. De plus, la composition des budgets de l'État permet des inférences dérivant de l'influence politique des différents groupes d'intérêt : Les forces armées sont-elles celles qui dominent ? Les intérêts commerciaux font-ils pression pour se frayer un chemin ? Ou, les dépenses publiques visent-elles les besoins de la majeure partie de la société et s'emploient-elles à corriger les déséquilibres de genre ? Au cours des dernières décennies, nous avons été témoins de l'érosion des finances publiques dans de nombreux pays, résultant de l'incapacité croissante des gouvernements à fournir des biens et des services publics nécessaires à l'appui du bien-être des personnes et des systèmes de soins. Par conséquent, les problèmes sociaux et environnementaux se sont aggravés en raison du manque d'efficacité des réponses. Le besoin urgent de renforcer et de réorienter les finances publiques se fait donc sentir.

Prendre au sérieux les quatre «R» de la politique fiscale. La politique fiscale peut avoir en gros quatre objectifs : la **rehausse** des revenus pour offrir les biens et les services nécessaires, la **redistribution** du revenu et de la richesse des riches vers des secteurs plus pauvres de la société, la **révision** des prix des biens et services pour internaliser les coûts écologiques et sociaux et pour décourager les comportements indésirables (la spéculation sur les devises, par exemple) ; et la justification des citoyens pour exiger une **représentation** démocratique (« pas d'impôts sans représentation »), et la reddition des comptes.

Malheureusement, les gouvernements ont rarement profité de ces aspects d'une politique fiscale proactive. Il ont au contraire souvent participé à la course à la baisse de l'impôt global (particulièrement en ce qui concerne les impôts corporatifs). Les gouvernements ont donné la préférence aux impôts indirects, comme une taxe indirecte à la valeur ajoutée, qui ont des effets régressifs et accentuent les inégalités ; ils ont hésité à introduire des impôts effectifs sur la consommation de ressources nuisibles à l'environnement. Il nous faut avancer vers des réformes fiscales éco-sociales spécifiques à chaque pays, en tenant compte, *inter alia*, les aspects suivants :

- *Mettre l'accent sur les impôts progressifs :* Une condition élémentaire pour renforcer des recettes publiques consiste en un vaste système fondé sur les impôts progressifs. Dans la ligne de ce principe de responsabilités communes mais différenciées, les impôts devraient se fonder sur la capacité de paiement, les personnes riches, les corporations transnationales et les grands propriétaires terriens devraient être grevés en conséquence. Une taxe plate et indifférenciée à la valeur ajoutée est régressive, elle grève les pauvres et ne devrait donc pas constituer la pièce centrale du système fiscal. Toute forme d'impôt indirect doit être élaborée de façon à être sensible au

bien-être des pauvres par l'introduction de la progressivité (en grevant par exemple la consommation de luxe) et l'atténuation des éléments régressifs.

- *Un système fiscal plus vert :* N'importe quelle réforme fiscale socio-écologique devrait avoir comme élément-clé le passage de la fiscalisation sur le travail à la fiscalisation sur la consommation des ressources. En vertu de ce principe du pollueur-payeur, un système d'impôts devrait surtout accroître le « prix de la pollution » : l'emploi de combustibles fossiles et autres énergies non renouvelables, et les émissions de gaz à effet de serre.
- *Imposition effective aux corporations :* Un élément essentiel d'un système fiscal efficient inclut la charge fiscale effective aux corporations. Les dérogations ou les avantages fiscaux pour les corporations transnationales, surtout dans les zones franches d'exportation, sont contre-productifs et un outil inefficace pour attirer l'investissement direct étranger. Ils devraient être supprimés, et si possible de façon coordonnée au niveau international.
- *Initiatives contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites :* Dans de nombreux pays, les flux financiers illicites, l'évasion fiscale et la corruption continuent d'empêcher l'établissement d'un système durable de finances publiques. Une série de mesures nationales et internationales s'avère nécessaire pour soutenir les autorités fiscales, pour combler les vides légaux de la fiscalité et pour éviter la fuite des capitaux. Ces mesures comprennent : le soutien aux gouvernements pour créer des structures fiscales plus efficaces et plus justes, et des autorités fiscales ; des mesures efficaces contre la manipulation des prix de transfert ; l'information obligatoire, pays par pays, des réglementations relatives aux corporations transnationales, avec la loi américaine Dodd-Frank de Réforme de Wall Street et de protection du consommateur (Dodd-Frank Act) aux États-Unis de juillet 2010 visant les industries extractives, pour commencer ; des réglementations contraignantes en matière d'échange automatique d'information fiscale entre les agences des États ; appui effectif pour la récupération des actifs volés tels que décrit dans la Convention des Nations Unies contre la Corruption ; interdiction de transactions financières dans les niches fiscales et dans les juridictions secrètes.
- *Application du principe du pollueur-payeur dans le secteur financier – l'introduction d'un Impôt sur les Transactions Financières :* Les demandes formulées depuis bien des années en faveur de l'introduction d'un impôt sur les transactions financières ont acquis une nouvelle importance en raison de la crise financière mondiale actuelle. Ce genre d'impôt peut contribuer à une distribution plus juste des charges grâce à l'implication du secteur financier dans la couverture des coûts de la lutte contre la crise qu'il a provoquée. L'impôt devrait être appliqué à la négociation des actions, des bons, des dérivés et de la monnaie étrangère dans le marché cambiaire, dans les centres de commerce et sur les transactions du marché extra-officiel. L'imposition de l'impôt doit être coordonnée et effectuée internationalement par les autorités fiscales nationales responsables, mais aussi les pays ou les groupes de pays devraient être encouragés individuellement à commencer sa mise en œuvre avant même qu'elle ne devienne mondiale. Dans le but de garantir que l'assiette fiscale ne sera pas employée exclusivement à corriger les déficits budgétaires mais qu'elle sera aussi investie dans

l'environnement, le développement et les affaires concernant les droits, une partie substantielle des recettes devrait être affectée et distribuée à travers un fonds sous les auspices des nations Unies.

Redistribution des dépenses publiques. Parallèlement aux changements nécessaires du côté des recettes du budget, toute réforme éco-fiscale effective requiert des changements fondamentaux aussi du côté des dépenses. Trop souvent l'argent public est dépensé pour des fins nuisibles ou pour le moins discutables. La redéfinition des priorités de la politique des dépenses publiques peut devenir un outil puissant pour réduire les inégalités sociales et éliminer la discrimination, et pour appuyer la transition vers des modèles de production et de consommation durables. Ceci inclut les démarches suivantes :

- *Abolition des aides nuisibles :* Tandis que les aides peuvent représenter momentanément un mécanisme utile pour compenser les distorsions imprévues des secteurs vulnérables ou pour promouvoir des activités désirables, chaque année les gouvernements dépensent des centaines de milliards de dollars en aides nuisibles, plus particulièrement dans les secteurs agricoles, de l'eau, de l'énergie, de la sylviculture et de la pêche. L'argent public est utilisé dans le pays et à l'étranger (à travers des banques multilatérales de développement) pour diminuer le prix des combustibles fossiles, pour soutenir les exportations agricoles, ou pour subventionner les investissements transnationaux. Ce genre d'aide n'a pas uniquement des effets négatifs au niveau social et environnemental ; la baisse artificielle des prix fait également chuter la rentabilité des industries locales et la production d'énergie renouvelable. Pour l'essentiel, les effets négatifs des aides sont de trois genres. Ils absorbent une partie substantielle des budgets nationaux qui pourraient être utilisés à de meilleures fins, ils participent à la dégradation de l'environnement, ils créent des initiatives de consommation et de production trompeuses et ils ont des effets distributifs négatifs. Par conséquent, les gouvernements devraient s'engager dès que possible à atteindre des cibles dans des délais fixés pour supprimer graduellement toutes les aides soutenant des modèles de production et de consommation non durable ou qui violent d'une certaine façon le principe de ne pas faire tort à autrui.
- *Consolidation des dépenses publiques pour stimuler la production et la consommation durable :* Toutes les aides ne sont pas nuisibles. Au contraire, les aides peuvent jouer un rôle important en soutenant les industries locales naissantes et l'introduction de technologies respectueuses de l'environnement. Les aides convenablement orientées peuvent avoir des effets redistributifs et environnementaux positifs. Les gouvernements devraient consolider substantiellement les aides publiques dans des domaines tels que l'énergie renouvelable, les systèmes de transport public durable et accessible, le logement éco-efficace, l'infrastructure sociale et les aides à la consommation des ménages pauvres.
- *Réduction des dépenses militaires :* Les dépenses militaires absorbent une partie significative des revenus de l'État dans la plupart des pays. En 2010 un record historique total de 1,630 billions d'USD a été atteint. En compressant les budgets de défense, de grandes sommes d'argent pourraient être libérées pour financer des programmes environnementaux et sociaux. Un prérequis malgré tout pour cela, c'est de consolider le soutien à la prévention des conflits, à la résolution pacifique des conflits, et si besoin, au

APPEL À UN CHANGEMENT URGENT DE MENTALITÉ

Le Sommet des Nations Unies pour le développement durable, Rio 2012, doit changer la mentalité dominante en :

Restaurant la primauté des droits publics sur les privilèges des entreprises ;

Après 30 ans de renforcement du pouvoir des investisseurs et des grandes corporations à travers la dérégulation, la libéralisation commerciale et financière, les compressions et les exonérations d'impôts, et d'affaiblissement du rôle de l'État, et suite à la crise financière impulsée par le marché.

Les principes et les valeurs de la Déclaration de Rio et de la Déclaration du Millénaire de l'ONU, adoptés par les chefs d'État et du Gouvernement, sont menacés et doivent être rétablis d'urgence. Ces principes incluent les Droits de l'homme, la Liberté, l'Égalité, la Solidarité, la Diversité, le Respect de la Nature, et la Responsabilité commune mais différenciée. Les intérêts des entreprises ne divulguent pas ces principes et ces valeurs.

Prenant au sérieux l'équité ;

Après trente ans de politiques qui n'ont fait que creuser davantage la brèche entre les riches et les pauvres et qui ont exacerbé les iniquités et les inégalités, même en ce qui concerne l'accès aux ressources.

Les forces déchaînées du marché ont favorisé les forts, élargissant davantage la brèche économique. L'état doit remédier au déséquilibre, éliminer la discrimination, et assurer des moyens de subsistance durables, un emploi décent et l'inclusion sociale. La justice

intergénérationnelle demande à la génération actuelle de faire preuve de modération et de responsabilité. Il est urgent d'établir des droits plus équitables per capita envers le patrimoine commun mondial et envers l'émission de gaz à effet de serre, en tenant pleinement compte de la responsabilité historique.

Sauvant la nature ;

Après plus de soixante ans de réchauffement mondial, de perte de la biodiversité, de désertification, d'épuisement de la vie marine et des forêts, une crise de l'eau qui s'accroît et bien d'autres catastrophes écologiques.

La crise de l'environnement frappe bien plus les pauvres que les riches. Il existe des solutions fondées sur la connaissance, y compris des technologies, pour restaurer les systèmes naturels et pour réduire de façon radicale les pressions sur le climat et sur l'environnement, améliorant à la fois le bien-être humain. Une «économie verte» est possible, mais elle doit s'intégrer dans un concept holistique de la durabilité. Ce qu'il nous faut, c'est un changement de notre façon de vivre.

Le Sommet de Rio de 1992 adopta des instruments juridiquement contraignants et assimila la Société civile. Le Sommet de Johannesburg 2002 célébra les partenariats basés sur un secteur privé autorégulé. Le Sommet de Rio 2012 doit réaffirmer l'État en tant qu'acteur indispensable établissant le cadre légal, faisant respecter les règles de l'équité et des droits de l'homme, et fomentant la pensée écologique à long terme, fondé sur la légitimité démocratique.

maintien et à la consolidation de la paix. En même temps, les pays qui sont les plus grands producteurs d'armes (en particulier les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité) ont la responsabilité d'améliorer le contrôle et la régulation de leurs exportations d'armes et d'appuyer un Traité international relatif au commerce des armes.

- *Un socle de protection sociale universel pour tous :* L'accès à la sécurité sociale est un droit de l'homme (Art. 22 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme). Mais c'est aussi un besoin économique et politique pour un système de travail de sécurité sociale visant à réduire la pauvreté et à consolider le pouvoir d'achat des gens, et par conséquent la demande intérieure, et à prévenir les tensions sociales et les conflits sociaux. Dans tous les pays il faut qu'il existe un ensemble minimum de financement public pour la sécurité sociale de base. Ce serait une condition nécessaire pour éviter que les personnes tombent dans la misère à cause de la crise économique. Par conséquent, les gouvernements devraient mettre en œuvre le concept du socle de protection sociale universel, promu par l'OIT. Ce socle devrait reposer

sur les quatre piliers suivants : accès universel à la santé publique pour tous ; aides de l'état garanties pour tous les enfants ; une allocation de base universelle fournie par l'État aux personnes âgées ou handicapées ; que l'État garantisse une aide aux chômeurs et aux sous-employés vivant dans la pauvreté.

- *Fourniture publique de services de base :* Après des années de tendance mondiale à la privatisation et à la dérégulation, les autorités publiques doivent revendiquer la responsabilité de fournir des services de base pour la totalité des citoyens, y compris l'approvisionnement d'eau douce, l'assainissement, l'éducation, la santé, le logement, le transport public, la communication et l'accès à l'énergie. Les gouvernements devraient augmenter considérablement le niveau de dépense dans ces domaines. Grâce à des paquets de relance durable les gouvernements devraient investir dans des programmes d'infrastructure spécifiques afin d'accroître l'énergie et l'efficacité des ressources. Si l'on suit le principe de subsidiarité, on devrait donner la priorité à la promotion de modèles décentralisés d'approvisionnement en eau et en énergie renouvelable, sous la supervi-

sion énergique de l'administration publique et à la réduction du pouvoir oligopolistique du marché des fournisseurs publics et privés. Pour être attentifs aux droits et aux intérêts des peuples autochtones et des communautés locales, les autorités publiques et les entreprises privées doivent respecter le principe du consentement libre, préalable et éclairé dans tous les projets d'infrastructure.

- *Renforcement de la participation, et les initiatives budgétaires en termes de genre et de droits humains* : Le libre accès à l'information budgétaire, ainsi que le contrôle effectif, sont essentiels pour accroître la reddition des comptes des gouvernements à leurs citoyens sur l'utilisation des fonds publics. Les gouvernements devraient donc veiller à la participation effective de la société civile dans la planification budgétaire. Comment et dans quelle mesure les gouvernements proveuvent-ils activement l'équité des genres dans leurs budgets, c'est ce qui devrait être déterminé par une approche budgétaire sensible au genre. De même, les gouvernements devraient évaluer si leurs budgets s'acquittent de leur obligation de promotion, de protection et de garantie des droits humains économiques, sociaux et culturels.
- *Le recours aux politiques de marchés publics pour promouvoir la durabilité* : Les autorités publiques à l'échelon local et mondial ont un pouvoir d'achat énorme. Elles se sont guidées jusqu'à présent sur des critères de coût-efficacité. Néanmoins, de plus en plus d'opérateurs économiques des marchés publics essaient d'influer sur les méthodes de production et sur les produits de leurs fournisseurs par l'introduction de règlements environnementaux, sociaux et de droits humains. De plus, les politiques de marchés publics peuvent être utilisées pour consolider spécifiquement l'économie locale en soutenant les fournisseurs nationaux.
- *Utiliser les fonds de richesse souveraine pour financer l'investissement durable* : Les actifs sous la gestion des fonds souverains ont augmenté à 4,7 billions d'USD en juillet 2011. À cela ont été ajoutés 6,8 billions d'USD puisés dans d'autres instruments d'investissements souverains, tels que les fonds de réserves de pensions, les fonds de développement et les fonds des corporations appartenant à l'État. Il existe un énorme potentiel d'investissement de ces actifs conformément aux objectifs spécifiques de durabilité. Les gouvernements devraient permettre aux organes des décideurs de ces fonds d'introduire des critères de durabilité contraignants pour guider leurs politiques d'investissement.

Un nouveau système mondial de distribution de la charge financière au-delà de l'APD. Même avec un système de finances publiques essentiellement consolidé par une hausse des recettes provenant des impôts et une réaffectation des dépenses publiques, dans de nombreux pays le maximum de ressources disponibles est insuffisant pour satisfaire les droits sociaux, économiques, culturels et écologiques des gens. Par conséquent, le financement extérieur reste nécessaire. Le système actuel des transferts financiers se fonde sur le concept de l'aide (Aide publique au développement - APD). Cette aide se caractérise par des relations paternalistes entre les donateurs riches et les « partenaires » pauvres. Malgré toutes les tentatives destinées à accroître « l'appropriation » et « l'efficacité de l'aide », ces flux financiers sont souvent imprévisibles, instables, liés aux produits et aux services des donateurs et sujet à des conditions. Ce concept d'aide est trompeur, car sa justification est la charité et non pas les droits. Les

gouvernements doivent dépasser ce concept d'aide et établir un nouveau cadre réglementaire de distribution de la charge entre les pays riches et pauvres, basé sur le principe de solidarité, sous la forme par exemple d'un **schéma universel d'égalisation fiscale**. Des modèles de ce genre de compensation ou d'égalisation existent déjà à l'échelon national et régional. En Allemagne, par exemple, les inégalités régionales doivent être compensées par un concept d'ajustement financier entre les états fédéraux. La cohésion et l'égalisation économique de l'Union européenne sont financées avec le soutien d'une politique structurelle compensatoire. Ce genre de modèle serait compatible avec le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (DESC). L'exercice de ces droits est une responsabilité des gouvernements « tant par [leur] effort propre que par l'assistance et la coopération internationales, notamment sur les plans économique et technique, au maximum de ses ressources disponibles ». L'établissement des priorités des ressources pour les DESC s'applique aussi à l'aide internationale.

Un plan de compensation pour payer la dette climatique. Le deuxième pilier du nouveau système réglementaire des transferts financiers devrait se fonder sur le principe du pollueur-payeur et sur le principe des responsabilités communes mais différenciées. Ceci est particulièrement pertinent à l'heure d'affecter les coûts du changement climatique. Selon ces principes, les pays qui sont responsables des dommages causés par l'émission excessive de gaz à effet de serre – et ceux qui les causeront à l'avenir – doivent en compenser les coûts. Ils ont accumulé une dette climatique qu'ils devront payer au cours des années et des décennies à venir. Les schémas de compensation devraient se guider sur les principes de la répartition de la charge et sur les droits équitables per capita, en tenant pleinement compte des responsabilités historiques des sociétés.

Au-delà de la cible de 0,7%. Les changements opérés dans le cadre réglementaire des transferts financiers affectent aussi le fameux objectif du 0,7%. En 2010, l'objectif du 0,7% a vécu son 40e anniversaire d'inaccomplissement, puisque les gouvernements fixèrent cet objectif lors de l'Assemblée générale de l'ONU en 1970. Cette décision se fonda sur le concept alors prépondérant de la modernisation. On considéra qu'il était nécessaire de donner un « big push » (grande poussée) au capital étranger pour permettre aux pays dits en voie de développement de « décoller » vers une croissance économique durable. À l'époque, les experts de la Banque Mondiale estimèrent la brèche du capital à environ dix milliards de dollars, soit environ 1 % du PIB des pays dits industrialisés. En 1969 la Commission Pearson recommanda de donner aux pays dits en voie de développement 0,3% du PIB sous la forme de capital privé et 0,7% sous la forme d'APD. L'objectif de 0,7% était né.

Aujourd'hui, ce chiffre de 0,7% n'a qu'une importance politique symbolique et sert comme « indicateur de solidarité ». L'objectif de 0,7% ne peut expliquer le coût réel de la mise en place du cadre de durabilité des droits, ni le montant de la contribution des pays respectifs, ni définir la quantité de capital extérieur nécessaire pour combler le vide. Les estimations totales des besoins financiers externes, avec les ressources nouvelles et additionnelles requises pour les mesures d'atténuation du changement climatique et pour l'adaptation au changement climatique révèlent cependant que les transferts financiers dépassent la marque de 0,7% du PIB. La critique justifiée du contexte original sur lequel l'objectif de 0,7% était fondé ne légitime en rien l'abandon des obligations internationales.

Nous avons besoin de changer les perspectives des finances publiques extérieures, de nous éloigner d'une approche fondée sur l'aide pour passer à une approche

basée sur les droits. Un développement plus approfondi de la résolution de l'Assemblée Générale de l'ONU de 1970 est absolument nécessaire pour ajuster le cadre réglementaire des transferts financiers aux réalités présentes. Cela peut avoir lieu dans le contexte de la Charte sur le Droit au développement durable qui est proposée.

Les propositions pour de nouvelles formes de transferts plus prévisibles ne sont pas neuves. Le rapport *Nord-Sud: Un programme de survie*, publié en 1980 par la Commission Brandt internationale, proposait de lever les revenus pour le développement à l'aide de mécanismes « automatiques », capables de fonctionner sans besoin des interventions constantes des gouvernements. « Nous pensons qu'avec le temps le monde va nécessairement évoluer vers un système financier où les revenus perçus par ces moyens tiendront une place de plus en plus grande. Le fait que les revenus soient levés automatiquement n'implique pas, bien entendu, que leur transfert doit être automatique ; au contraire, ils devraient être canalisés à travers une agence internationale appropriée ou par des agences. (...) ». Plus de trente ans après ce rapport visionnaire, il est temps de transformer ces idées en réalité.

Le renforcement de l'état de droit pour promouvoir la durabilité. L'établissement de règles et de normes est une tâche centrale des gouvernements responsables et un outil-clé dans la prise active de décisions. Au cours des 30 dernières années pourtant, les gouvernements se sont trop souvent affaiblis eux-mêmes par des politiques de dérégulation et de libéralisation financière. En revanche, ils firent confiance au volontarisme corporatif et à l'autorégulation des « marchés ». La fixation de règles publiques et la régulation ont souvent été dénoncées comme étant des politiques de domination et de contrôle. Mais seuls les marchés financiers sans restrictions ont rendu possible la surcharge financière actuelle, les faibles lois sur le droit des ententes permirent aux banques transnationales de devenir trop grandes pour les laisser s'écrouler, et la traduction erronée du principe de précaution dans les évaluations obligatoires technologiques a mené aux catastrophes de Fukushima et d'ailleurs. En réponse à la crise financière et alimentaire récente, les gouvernements ont commencé à introduire de nouvelles règles et dispositions, comme la Commodity Futures Trading Commission des USA en octobre 2011, qui établit des ordonnances modestes pour limiter la spéculation excessive sur les produits. Mais il reste encore beaucoup à faire pour restaurer la primauté des droits publics sur les privilèges des corporations et pour renforcer l'état de droit pour le bien des générations et futures.

Vers une gouvernance inclusive qui rend des comptes

Le besoin de venir à bout de la fragmentation. Jusqu'à présent l'approche de la gouvernance pour le développement durable a été l'un des trois piliers gouvernant le développement durable dans leur propre zone, complétée par la coordination effectuée par leurs soins. C'est ce que l'on essaie d'effectuer à tous les niveaux – mondial, régional, national et sous-national – en coopération avec les acteurs indépendants de l'État, principalement la société civile, les peuples autochtones et le secteur privé.

Le développement durable a été perçu comme un concept contraignant élaboré pour faciliter le dialogue entre ceux dont les principales préoccupations concernent l'environnement et entre ceux qui voient leur rôle comme promotion de la croissance et du développement. Cette approche a mis l'accent sur la coordination et le dialogue, mais elle n'a pas de fondement institutionnel solide pour la prise de décision et pour changer la politique à travers ces trois piliers. Elle n'a pas non plus abordé des droits de l'homme, les inégalités et l'exclusion sociale.

Dans la pratique, le pilier environnemental domine le dialogue, le pilier économique domine l'impact et le pilier social a été amplement négligé, si ce n'est succinctement, comme elle est abordée à travers les OMD.

La prise de décisions et la formulation de politiques se retrouvent gravement entravées par cette hiérarchie entre les trois piliers de gouvernance économique mondiale qui n'adhère pas aux mandats du régime des droits de l'homme ni aux exigences du développement durable. La hiérarchie entre les trois piliers se reflète aussi dans les mesures employées pour les prescriptions politiques et l'affectation budgétaire. Ces mesures sont faibles pour ce qui concerne les objectifs sociaux; le calibrage des progrès ne se compte qu'en dollars et il met en relief les coûts sociaux et environnementaux. Ce calibrage favorise le secteur privé et nuit aux coffres de l'État. Nous, nous ne mesurons pas le développement durable, nous mesurons essentiellement la croissance économique.

Pour venir à bout de la fragmentation de la gouvernance pour le développement durable et pour garantir la cohérence politique, il faut absolument réorganiser et reconfigurer les mécanismes institutionnels qui recouvrent tous les aspects du cycle de la politique : établissement des programmes, analyse et formulation des politiques, prise de décisions, exécution et évaluation.

Vers un Conseil de développement durable. L'adoption du développement durable en tant que concept mondial demande une institution au sommet qui englobe toutes les autres données de développement et qui puisse infuser l'essence des droits et de la durabilité dans les actions de tous les organismes de développement et de l'environnement.

Cette configuration institutionnelle du développement durable doit guider le travail des institutions mondiales dans la gestion intégrée des prises de décision, de l'action politique, de la mise en œuvre et de la révision. On ne peut pas abandonner l'ECOSOC (sigles en anglais du Conseil économique et social). Certains recommandent un Conseil de développement durable qui renseignerait directement l'Assemblée Générale sur l'orientation du Conseil des droits de l'homme. Le mandat de ce Conseil s'étendrait aux trois piliers du développement durable – l'environnement, le développement économique et social.

La compétence du Conseil atteindrait tous les organismes multilatéraux, y compris les institutions internationales. Le nouveau Conseil se chargerait de superviser le processus d'information s'appuyant sur un Examen périodique universel amélioré (EPU).

Un examen périodique universel sur la durabilité. Le nouveau Conseil de développement durable doit être équipé d'un mécanisme d'Examen périodique universel

pour que tous les pays informent des mesures destinées à obtenir le développement durable, incluant tous les sujets pertinents ayant trait aux droits de l'homme, au commerce, à la politique macroéconomique, à l'environnement, au financement et à la participation politique. Le concept de l'EPU devrait être amélioré pour considérer l'information fournie non seulement par les gouvernements mais aussi par les parties intéressées, telles que la société civile et le secteur privé. L'information des rapports sur les résultats de l'Examen périodique universel devra avoir une large diffusion à travers des réseaux de d'information dirigés activement à toutes les parties intéressées.

Mise à jour du Comité des politiques de développement. Tel qu'il est constitué, le Comité des Politiques de Développement (CPD) est un organe subsidiaire du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC, d'après ses sigles en anglais). Il offre les intrants et des conseils indépendants au Conseil sur les nouveaux sujets intersectoriels de développement et de coopération internationale pour le développement, en se centrant sur les aspects à moyen et long terme. Les 24 membres du Comité sont désignés par le Secrétaire General des Nations Unies à titre personnel, ils sont nommés par le Conseil pour une période de trois ans. L'ensemble des membres qui l'intègrent offre une grande gamme d'expériences de développement, ainsi que l'équilibre géographique et la parité. Le CPD devrait être actualisé pour mener des recherches et offrir des conseils indépendants sur des politiques de développement durable qui intègrent parfaitement les trois piliers et sur des nouveaux sujets qui requièrent l'attention et l'action intergouvernementale. Des groupes de travail ad hoc devraient être établis, ou des groupes de travail chargés d'approfondir ou de compléter leur travail et d'inclure des membres d'organisations ayant prouvé leur engagement et leur trajectoire dans les sujets pertinents, y compris les sujets touchant la société civile et les peuples autochtones.

Défenseur du peuple international et rapporteurs spéciaux. Il existe de nouveaux domaines-clés du développement durable et de la justice intergénérationnelle dans lesquels le système international de gouvernement n'a pas de normes réglementaires ni de supervision adéquate. Nous appuyons la recommandation qui vise à établir l'institution du Défenseur de la justice intergénérationnelle pour les générations futures. De plus, la fonction des Rapporteurs spéciaux doit servir à examiner, à faire le suivi, à conseiller et à informer publiquement des problèmes (tels que les droits des terres, l'accès et l'utilisation de la technologie, et la pêche), et à développer les recommandations non seulement sur des cas spécifiques mais aussi sur les nouvelles normes et sur

les réglementations améliorées. Cela peut supposer une procédure spéciale pour le Conseil du développement durable nouvellement constitué.

Comblant les lacunes de la gouvernance à l'échelon national. Le manque de cohérence au niveau national est un grand défi pour une gouvernance plus effective à l'échelon mondial. Les accords internationaux effectifs ne peuvent pas être déterminés ni consolidés sans qu'il existe des engagements et une cohérence à l'échelon national et ce, dans chaque pays. La restructuration de l'ECOSOC ou la création d'un nouveau Conseil sera peine perdue s'il n'est pas la «propriété» effective des contreparties nationales et s'il n'occupe pas une position influente de gouvernance par rapport aux autres ministères et aux autres intérêts. Le nouveau mécanisme de gouvernance à l'échelon national peut comprendre, par exemple:

- *Un nouveau «sherpa pour la durabilité».* La responsabilité doit être prise par le chef de l'État ou du Gouvernement pour accroître la cohérence des politiques de la durabilité. Il ou elle doit établir une fonction «sherpa» pour la durabilité. Ce poste / fonction doit avoir un rang ministériel pour garantir la coordination entre les ministères et les autorités.
- *Une Commission parlementaire sur la Cohérence politique de la durabilité.* Pour assurer la supervision et la reddition des comptes publique, une Commission parlementaire sur la cohérence politique de la durabilité doit compléter la fonction «sherpa». Ces institutions de haut niveau dans les pouvoirs exécutif et législatif de l'État offrent la présence nationale nécessaire et la représentation dans les forums pertinents de gouvernance mondiale pour le développement durable. Leurs positions et leurs perspectives devraient être préparées par un processus de consultation permanent et productif comptant sur une vaste participation qui refléterait les dimensions multisectorielles du développement durable.
- *Un Défenseur du peuple pour les générations futures.* La nomination des Défenseurs du peuple pour les générations futures peut amener le programme de la durabilité au cœur même des gouvernements et de la formulation de politiques. Le Défenseur du peuple pourrait participer directement au processus de formulation des politiques et évaluer depuis une perspective générale les effets à long terme des politiques. Seul un organisme indépendant qui n'a pas besoin d'être réélu par les électeurs actuels peut se centrer entièrement dans une analyse à long terme et ne pas hésiter à la représenter. ■

Rio+20 : la mise en œuvre est la clé

La marginalisation sociale et même l'exclusion augmentent partout dans le monde. Le désenchantement des jeunes, des femmes, des peuples autochtones, des pauvres des villes et des campagnes, et d'autres populations marginales, et celui aussi de la classe moyenne qui se sent maintenant menacée, représente un défi sans précédent pour les gouvernements et l'ONU. La crise écologique a empiré depuis 1992, allant de l'épuisement des ressources à la pollution, en passant par le changement climatique. La Déclaration des droits de l'Homme offre une dimension transversale du développement durable : par conséquent, Rio+20 doit être axé sur sa mise en œuvre. Il est impératif de renforcer les programmes institutionnels conformément aux principes de Rio.

Chee Yoke Ling
Third World Network Malaysia

Les attentes déposées dans le document final de Rio+20 sont inextricablement liées aux engagements et aux promesses non tenues de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, et des conventions et programmes d'action ultérieurs. L'engagement de changer le paradigme d'un modèle de croissance économique pour un modèle de développement durable avait été assumé dans les hautes sphères de la politique, mais jusqu'à présent cet engagement n'a jamais été tenu.

Aujourd'hui les inégalités des revenus sont généralisées au sein des États et entre eux. Les exportations mondiales ont presque quintuplé tandis que le revenu *per capita* a plus que doublé. Néanmoins, 20 % de la tranche supérieure de la population jouit de plus de 70 % du revenu total et ceux qui sont dans le quintile inférieur ne reçoivent que 2 % du revenu mondial.

Cette distribution faussée de la richesse économique est le résultat d'un système financier international déréglé et déstabilisé, et d'un système multilatéral de commerce caractérisé par des règles qui ne sont pas équilibrées et dont le fonctionnement nuit aux pays en développement. Lorsque les crises financières et économiques se produisent, la grande masse de la population, et en particulier les pauvres, est celle qui en reçoit exagérément les impacts.

Les pays développés ont convenu aussi à Rio 1992 de prendre les devants pour s'efforcer de s'éloigner des modèles de consommation non durables. Mais ceux-ci ont très peu changé et ils se sont étendus, en revanche, aux pays en développement où les riches maintiennent un même style de vie alors que l'éradication de la pauvreté est difficile à obtenir. À mesure que les inégalités entre les revenus augmentent dans tous les pays, la consommation excessive et non durable domine les options de production (ce qui a des conséquences sur l'utilisation des ressources naturelles et l'affectation des ressources financières) tandis que les pauvres et les marginaux ne peuvent pas atteindre un niveau de vie décent.

Réaffirmation des principes de Rio 1992

Les principes et les cadres pour le développement durable ont déjà été adoptés, premièrement en 1992 à Rio et plus tard dans les plans d'action, les programmes et les mesures convenus lors des

CADRE INSTITUTIONNEL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ONU est le forum principal où doit être établi un Cadre institutionnel pour le développement durable (CIDD) qui intègre les trois piliers du développement durable et la mise en œuvre du programme pour le développement durable. Dans ce contexte, un besoin impérieux se fait sentir de renforcer les plans institutionnels conformément aux principes de Rio, en particulier celui qui établit la responsabilité partagée mais différenciée.

Pour réussir cette intégration des trois piliers et mener à bien un développement durable, le CIDD devrait remplir au moins les fonctions suivantes :

- identifier les mesures concrètes pour honorer le programme du développement durable ;
- soutenir les structures régionales et les mécanismes nationaux pour qu'ils développent et mettent en œuvre leurs stratégies nationales de développement durable ;
- soutenir les pays en développement pour qu'ils aient une participation significative dans la prise des décisions à l'échelon régional et international ;
- offrir une orientation mondiale sur les mesures concrètes qui sont nécessaires pour honorer le programme de développement durable ;

- faire le suivi des avancées vers l'exécution du programme, entre autres les engagements en vue de transférer les connaissances et les technologies pour la mise en œuvre et recommander des mesures pour corriger et affronter les défis ;
- évaluer l'incorporation équilibrée des trois piliers dans le système international et établir les mécanismes nécessaires pour assurer le suivi des engagements pris et l'identification des failles ou des faiblesses qui affectent la pleine mise en œuvre du développement durable ;
- promouvoir la participation de la société civile dans le programme du développement durable.

Le CIDD a besoin que le Secrétariat réalise ce qui suit : (a) dispenser les recherches, les études, les rapports et les recommandations pour alerter les gouvernements et le public des nouvelles tendances et des nouveaux problèmes ; (b) offrir assistance technique et conseils en général ; (c) organiser la tenue de réunions, la divulgation de leurs rapports et le suivi des résultats. Il est important à tous effets qu'il prenne en compte les conséquences pour les trois piliers, de façon que chacun d'eux ait un développement en accord avec les concepts, les résultats et les actions.

réunions annuelles de la Commission du développement durable (CDD). Ils ont été reconnus également dans tous les traités et dans tous les accords pertinents.

Depuis 1992, les résultats des Sommets et Conférences de l'ONU contiennent les éléments du programme de développement durable. De même, il existe de nombreux précédents d'établissement des droits humains comme dimension transversale pour le développement durable, à partir de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'Assemblée de l'ONU en 1948. Par conséquent, Rio+20 doit se centrer sur leur mise en œuvre.

On admet largement aujourd'hui que le programme de développement durable a des failles importantes dans sa mise en œuvre. Il est donc décisif que Rio+20 reconnaisse les causes fondamentales de cet échec dans la mise en œuvre. Entre autres :

- La substitution du programme de développement durable par une mondialisation, marquée par la libéralisation économique qui a provoqué des crises écologiques et sociales, qui a concentré la richesse entre une poignée de grandes entreprises du monde de l'industrie et des finances et qui a miné l'autonomie politique et la place des

États. L'existence même de la mondialisation a généré des crises économiques et a exacerbé les tensions et les conflits sociaux et le manque de stabilité politique ;

- L'affaiblissement du multilatéralisme qui est décisif pour le développement durable ;
- L'influence démesurée des institutions économiques mondiales, dont l'ONU, et leur manque de responsabilité publique ;
- Le manque de méthodologies de mise en œuvre qui étaient une partie essentielle du pacte de 1992 sur le développement durable et que les pays développés s'étaient engagés à fournir.
- Le manque d'intégration des trois piliers du développement durable (développement économique, développement social et protection de l'environnement) à tous les niveaux des politiques et des gouvernances, en dépit des premiers efforts effectués dans la décennie des années 1990.

Il est nécessaire et urgent :

Premièrement, de réaffirmer les principes acceptés internationalement établis par la Déclaration de Rio de Janeiro de 1992 sur l'environnement et le développement, en particulier le principe fondamental des responsabilités partagées mais différenciées comme cadre politique du développement durable.

Deuxièmement, de renouveler l'engagement politique de mettre en œuvre le programme de développement durable convenu, en s'appuyant sur les

connaissances et sur les expériences accumulées au long des 20 dernières années.

Troisièmement, de lancer un « partenariat mondial pour le développement durable revitalisé » fondé sur le fait que les États doivent assumer de nouveau leurs responsabilités et affirmant l'autonomie politique en tant que contrepartie des forces illimitées du marché qui provoquent l'instabilité à tous les niveaux.

Quatrièmement, dans toute collaboration entre le secteur public et le secteur privé, d'assurer que les politiques publiques et la gouvernance restent à l'abri de toute influence indue du secteur privé, en particulier des sociétés transnationales et des grandes entreprises.

Cinquièmement, étant donné qu'il est essentiel de pouvoir compter sur une technologie valable pour le développement durable, d'établir un organisme intergouvernemental facilitant le transfert de technologie et d'innovation (et qui s'occupe de lever les difficultés telles que les droits de la propriété intellectuelle), et développant également la capacité d'évaluation de la technologie. Lors de sa première session le CDD avait déjà souligné le besoin d'évaluer les technologies en fonction de leur salubrité, de leur sécurité et des impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Rétablir la confiance

Il est nécessaire de fonder la confiance car la plupart des pays développés ont abandonné leurs engagements internationaux envers le développement

et certains ont rejeté le principe de responsabilité partagée mais différenciée. Le processus préparatoire et de nombreuses discussions tournant sur ce sujet ont fait voir clairement qu'il n'y a toujours pas de définition universellement acceptée ni une vision commune du concept de l'« économie verte ». Si certaines parties du système de l'ONU, comme la CESPAP, ont aidé les pays membres à parvenir à une entente commune de la croissance verte, la plupart des gouvernements continuent à ne pas en comprendre les détails, ni la façon de la mettre en pratique.

À l'échelon des gouvernements nationaux et régionaux, des communautés et des entreprises, ainsi que des associations de la société civile, on développe et on exécute une grande gamme de politiques, de programmes, de projets et de mesures considérées « vertes » par tous ceux qui sont impliqués, d'après leurs interprétations et leurs descriptions respectives.

Cependant, il ressort clairement du processus préparatoire, des réunions régionales en particulier, entre autres le tout récent Symposium de haut niveau sur Rio+20 à Beijing et le Dialogue ministériel de Delhi sur l'économie verte et la croissance inclusive, que le consensus est chaque fois plus grand pour réaffirmer les principes de Rio et le cadre de développement durable au niveau international et pour permettre en même temps la formulation de stratégies nationales pour affiner les trois piliers en fonction des meilleurs principes, approches et pratiques. ■

◎ RAPPORT NATIONAL

BELGIQUE

Revendication d'une justice climatique pour tous



Les politiques environnementales en vigueur en Belgique laissent fort à désirer. Le pays relèvera dans un avenir immédiat des défis importants relatifs au changement climatique, entre autres la hausse des températures et la modification profonde de la distribution annuelle des pluies, mais il ne tient pas compte des engagements pris par la communauté internationale. Le dialogue entre les trois régions du pays, le secteur industriel et la société civile a été rompu et il ne pourra se renouer qu'à travers de fortes campagnes de sensibilisation sur les problèmes urgents qui menacent l'environnement et qui mettent en péril le bien-être de la société.

CNCD-11.11.11
Nicolas Van Nuffel

Entre 1993 et 1997 la Belgique a institué un Conseil fédéral du développement durable, formé par des représentants du patronat, des syndicats, de différentes ONG et de la communauté scientifique¹, l'ensemble des ministres fédéraux et les différents gouvernements régionaux étant également représentés en qualité d'observateurs. Dans le cadre d'une forte tradition de concertation sociale, la Belgique n'a pas su faire le pas entre la mécanique institutionnelle et la mise en œuvre réelle d'une politique volontariste en faveur du développement durable.

Le défi du changement climatique, ainsi que ses implications socio-économiques et environnementales de vitale importance, en sont la preuve. On pourrait évidemment argumenter que l'impact du réchauffement mondial touchera moins la Belgique que les pays en développement ou ceux qui ont des économies plus faibles, mais il est indéniable aussi que ses conséquences ne seront pas négligeables. Ces retombées dépendront de l'ampleur, de l'orientation et de la célérité à laquelle seront mises en pratique ces mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à combattre les impacts des changements en cours.

Chaleur, pluie, extinction et inégalité sociale

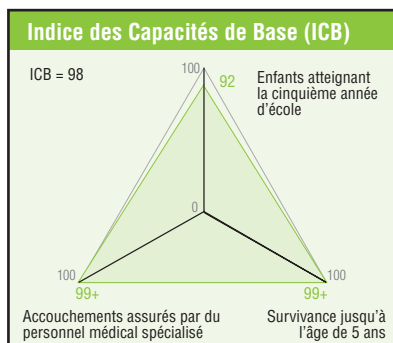
Selon le rapport codirigé par le professeur Van Ypersele, vice-président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et par Philippe Marbaix, les températures en Belgique pourraient s'élever jusqu'à 4,9 °C en hiver et 6,6 °C en été, au cours du XXI^e siècle². Cela aura de graves conséquences sur l'environnement, entre autres une perte importante de la biodiversité³. Quant à l'impact sur les ressources en eau, « les projections pour l'évolution des précipitations d'ici la fin du XXI^e siècle montrent une augmentation comprise entre 6 et 23 % pour l'hiver [...] et une baisse (en été) allant jusqu'à 50 % »⁴.

1 <www.belspo.be/frdocfdd/FR/conseil.html>

2 Philippe Marbaix et Jean-Pascal van Ypersele, *Impact des changements climatiques en Belgique* (Bruxelles, Greenpeace, 2004), <www.astr.ucl.ac.be/users/marbaix/impacts/docs/ImpactsGPvF-HR-FR.pdf> (version française)

3 Ibid.

4 Ibid.



Ces perturbations pluviométriques pourraient avoir de graves répercussions sur l'économie du pays, comme celles qu'engendre la multiplication de phénomènes extrêmes tels que les inondations et les sécheresses. De plus, ces catastrophes, associées à l'élévation des températures, auront un fort impact sur la santé de la population ; en effet, la prolifération des vagues de chaleur accroîtrait la mortalité et la morbidité du pays⁵.

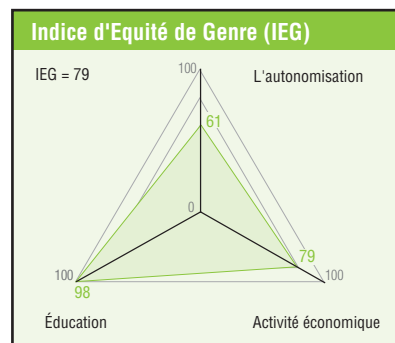
La Belgique dispose a priori des moyens nécessaires pour affronter ces conséquences négatives, surtout parce que d'autres effets à caractère positif pourraient – en partie – compenser l'étendue des dégâts. Par exemple, on s'attend à une hausse de la productivité agricole, particulièrement dans le cas de certaines cultures (dont le blé), à condition toutefois que les températures n'augmentent pas de plus de 3 °C⁶. Cependant, les conditions pour affronter ces changements ne sont pas les mêmes pour toute la population : « L'impact réel des changements climatiques sur la santé d'une population dépend largement de sa vulnérabilité, qui dépend elle-même beaucoup du niveau de vie, de l'accès aux soins, et de la capacité de cette population à s'adapter à de nouvelles conditions climatiques »⁷.

De toute façon, le réchauffement mondial n'est pas le seul défi environnemental auquel devra faire face la Belgique dans un avenir proche. Étant donné que les ressources énergétiques domestiques sont limitées à l'énergie nucléaire et au petit secteur (en hausse cependant) des sources d'énergie renouvelables, la Belgique est devenue extrêmement dépen-

5 Ibid.

6 Ibid.

7 Ibid.



dante de l'importation de combustibles fossiles, par exemple du gaz importé de Hollande, de Norvège et d'Algérie⁸. C'est pourquoi l'épuisement de ces ressources pourrait avoir pour conséquence de faire grimper les prix de l'énergie à des taux insoutenables pour les populations de moindre pouvoir d'achat.

L'obstacle de la complexité institutionnelle

Le développement durable ne peut être analysé si ce n'est d'un point de vue international. Le Sommet de Rio 1992 sur les changements climatiques a établi le principe des responsabilités partagées mais différenciées entre les pays les plus industrialisés et les plus polluants et les pays les moins développés. La Belgique, qui intègre la liste des pays devant réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, a continué d'en émettre des quantités alarmantes sans pour autant instaurer de programmes visant à réduire ces émissions. De fait, dans le débat européen sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour l'après 2012, la Belgique se semble se trouver paralysée par ce défi. Tandis qu'un certain nombre de pays de l'Union européenne se prononçait en faveur du passage unilatéral vers une réduction de 30 % des gaz à effet de serre, la Belgique, pour sa part, n'a pris aucune décision claire à ce sujet.

À cet égard, la complexité institutionnelle de la Belgique n'est pas un facteur positif. Étant donné que l'environnement est un domaine partagé entre l'État fédéral et les trois régions (les Flandres, la Wallonie et Bruxelles), ces quatre institutions doivent arriver systématiquement à un accord pour pouvoir adopter

8 Commission européenne, *Belgium Energy Mix Fact Sheet*, <ec.europa.eu/energy/energy_policy/doc/factsheets/mix/mix_be_en.pdf>

une position commune dans les débats internationaux. Or, en ce qui concerne le problème concret de la réduction des émissions, l'absence d'un accord favorise les vetos *de facto* exercés contre les propositions désireuses au moins de faire avancer le débat et d'assumer sérieusement les engagements pris.

La Belgique garde donc une attitude expectative lors des débats internationaux et européens sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à maintenir l'ensemble de l'Europe en deçà des engagements recommandés par la communauté scientifique.

Malheureusement, la société civile n'est pas unanime pour exiger l'acceptation de ces recommandations. Ainsi, la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) exerce un lobby intense contre toute tentative de révision unilatérale à la hausse des engagements de l'Europe et, par conséquent, de ceux de la Belgique. Dans une note publiée peu avant la Conférence de Cancún, la FEB estimait que : « l'Europe est bien seule avec ses engagements unilatéraux pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il vaudrait mieux que cela ait un impact négatif sur sa compétitivité. [...] À ce stade, le monde belge des entreprises n'est pas favorable à un relèvement de l'objectif de réduction à 30 % car les conditions définies par l'UE ne sont pas remplies »⁹.

Mais est-il vrai que ces conditions ne sont pas remplies ? Une étude du Climate Action Network-Europe publiée en février 2011 montre que la Belgique pourrait perdre de grandes sommes d'argent si l'Europe refusait de passer à 30 % de réduction des émissions. Elle perdrait ainsi 2,8 milliards d'USD en revenus de la vente aux enchères des droits d'émission, ainsi que 1,26 milliard d'USD d'économie dans le domaine sanitaire¹⁰.

Qui plus est, investir dans la transformation du modèle économique et énergétique de la Belgique se solderait également par un impact positif à long terme sur l'économie belge. Il est clair que cette transformation exigerait des adaptations pour certains secteurs émettant beaucoup de gaz à effet de serre, tels que la sidérurgie ou l'industrie automobile, et que ces adaptations devront s'accompagner de fortes mesures sociales, mais elles sont incontournables.

LEÇONS TIRÉES DE FUKUSHIMA

La catastrophe nucléaire de Fukushima au Japon – la plus grave depuis Tchernobyl –, qui a suivi le tremblement de terre et le tsunami du 11 mars 2011, a amené plusieurs gouvernements dans le monde à reconsidérer leurs programmes de génération d'énergie nucléaire. Emboîtant le pas à l'Allemagne qui a décidé d'abandonner progressivement son programme nucléaire entre 2011 et 2020, le Gouvernement belge a annoncé qu'il comptait réduire de façon significative à l'horizon 2015 la production d'énergie nucléaire.

Cet engagement inclut la fermeture de deux réacteurs dans la ville de Doel et un autre dans la centrale atomique de Tihange. Ces trois unités font partie des centrales opératives les plus vétustes du pays. Les réacteurs restants seront graduellement fermés au cours des dix prochaines années, jusqu'à l'arrêt total de la production nucléaire en 2025.

Les dates proposées, néanmoins, ont été qualifiées de « souples » par l'administration actuelle. En même temps, tant que les objectifs de fermeture ne sont pas atteints, le Gouvernement propose de considérer l'énergie nucléaire comme une source « provisoire » d'approvisionnement, et manifeste son engagement à redoubler ses efforts vis-à-vis du développement et de la mise en marche de sources alternatives d'énergie. Il a également été question d'instaurer un système d'impôts grevant plus fortement l'énergie nucléaire, de façon à promouvoir la recherche de sources alternatives¹.

1 Jonathan Benson, "First Germany, now Belgium: nuclear energy to be phased out by 2015", *Natural News*, (4 novembre 2011), <www.naturalnews.com/034059_nuclear_energy_Belgium.html>.

La résistance au changement

Les changements climatiques et les mesures à prendre pour y faire face sont donc un excellent indicateur de l'engagement de la Belgique dans la voie du développement durable. Ce ne sont cependant pas les seules, loin de là. Des mesures tendant à améliorer l'accès au logement et le développement des transports publics doivent être mises en place. Elles sont menées de concert par les mouvements sociaux et environnementaux, mais la réponse des hautes sphères de la décision politique se fait attendre. Ces mesures contribuent également au bien-être collectif de l'humanité puisqu'elles réduisent les émissions polluantes, en particulier les gaz à effet de serre, et elle permettraient de lutter contre les inégalités en réduisant les coûts pour les usagers à faible revenu et en développant une offre de qualité pour les transports alternatifs à l'automobile.

Ce ne sont pas les propositions qui manquent sur les bureaux des décideurs politiques, et la

Belgique est un pays de collaborations multiples entre les mouvements nord-sud, les ONG environnementales, les mouvements des agriculteurs et les syndicats pour développer des alternatives au modèle actuel. Or, force est de constater que la résistance au changement est encore très forte dans bien des secteurs de la société. C'est pourquoi il ne suffit pas d'interpeller les décideurs, il faut aussi lancer des campagnes adressées au public en général. Celles-ci doivent permettre de lui faire prendre conscience de l'impact social et environnemental et de lui montrer qu'un modèle alternatif est possible. Ce modèle doit encore être défini, mais il est évident qu'il devra respecter davantage les droits de la population, ainsi que ceux des peuples les moins favorisés. Voilà pourquoi en 2011 une campagne réunissant les ONG et les syndicats sera lancée dans le but de renforcer cette prise de conscience à tous les niveaux de la population, sous la bannière : « justice climatique pour tous ! ». ■

9 Fédération des Entreprises de Belgique, *Politique climatique internationale et européenne : état de la question et défis actuels*. Bruxelles, 21 octobre 2010, <vbo-feb.be/media/uploads/public/_custom/NoteClimatCA_21102010.pdf>.

10 Climate Action Network Europe, *30%. Why Europe Should Strengthen its 2020 climate action*. Bruxelles, février 2011.

DÉCLARATION DE RIO SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

PRINCIPE 1. Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

PRINCIPE 2. Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

PRINCIPE 3. Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

PRINCIPE 4. Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.

PRINCIPE 5. Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.

PRINCIPE 6. La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays.

PRINCIPE 7. Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Etant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.

PRINCIPE 8. Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les Etats devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées.

PRINCIPE 9. Les Etats devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et techniques et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.

PRINCIPE 10. La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous

les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

PRINCIPE 11. Les Etats doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié.

PRINCIPE 12. Les Etats devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée. Les mesures de lutte contre les problèmes écologiques transfrontières ou mondiaux devraient, autant que possible, être fondées sur un consensus international.

PRINCIPE 13. Les Etats doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils doivent aussi coopérer diligemment et plus résolument pour développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au-delà des limites de leur juridiction par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle.

PRINCIPE 14. Les Etats devraient concerter efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres Etats de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme.

PRINCIPE 15. Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

PRINCIPE 16. Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de pro-

tection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.

PRINCIPE 17. Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente.

PRINCIPE 18. Les Etats doivent notifier immédiatement aux autres Etats toute catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence qui risque d'avoir des effets néfastes soudains sur l'environnement de ces derniers. La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les Etats sinistrés.

PRINCIPE 19. Les Etats doivent prévenir suffisamment à l'avance les Etats susceptibles d'être affectés et leur communiquer toutes informations pertinentes sur les activités qui peuvent avoir des effets transfrontières sérieusement nocifs sur l'environnement et mener des consultations avec ces Etats rapidement et de bonne foi.

PRINCIPE 20. Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.

PRINCIPE 21. Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.

PRINCIPE 22. Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les Etats devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.

PRINCIPE 23. L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à oppression, domination et occupation doivent être protégés.

PRINCIPE 24. La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les Etats doivent donc respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement, selon que de besoin.

PRINCIPE 25. La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.

PRINCIPE 26. Les Etats doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies.

PRINCIPE 27. Les Etats et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente Déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable.

Les pratiques en usage mettent notre existence en jeu

La voie du développement que suivent les pays les plus riches fait des ravages au niveau des ressources naturelles de la planète. Ce système économique qui ne cesse de provoquer de fortes inégalités économiques et sociales partout dans le monde requiert un changement radical. Pour pouvoir triompher des déséquilibres structurels il est décisif d'introduire des mécanismes de régulation et de contrôle gérés démocratiquement, capables de fonder et de protéger les droits humains plutôt que les privilèges des entreprises. Les piliers et les cibles fondamentales de la stratégie devraient être l'éradication de la pauvreté, la diminution des inégalités, le déploiement d'efforts en vue d'obtenir une société plus juste, plus inclusive et respectueuse de l'environnement.

EUROSTEP

L'avenir du monde, de ses 7 milliards d'habitants et des générations futures, sera déterminé par les réponses que nous donnerons aux graves défis que doit relever la planète. Nos pratiques actuelles mettent en péril notre propre existence.

Lors du Sommet de la planète Terre en 1992 à Rio, la communauté internationale a adopté une série de principes et d'engagements pour accorder l'appui nécessaire au développement durable. Malheureusement, ces principes ont à peine été mis en œuvre. Les pays industrialisés n'ont pas fourni les moyens nécessaires (ressources financières et transfert de technologie) pour mettre en application les accords du Sommet de la planète Terre, ni l'orientation appropriée pour changer les modes de production et de consommation, notamment dans leur propre territoire.

L'activité humaine a été la cause principale de la dégradation de l'environnement, des changements climatiques et des inégalités sociales qui menacent notre propre existence. Le chemin du développement que suivent les pays les plus riches du monde a exploité à l'excès les ressources naturelles non renouvelables de la planète et continue à le faire. Des actions doivent être menées pour obtenir une transition de grande envergure vers des modèles de développement durable, ce qui exige une transformation radicale et urgente de l'approche du développement et de la stabilité économique, et des modèles de production et de consommation.

Les pays ont une responsabilité partagée mais différenciée en raison de leur contribution aux pratiques non durables actuelles et des conséquences de l'usage non durable des ressources naturelles dans le monde. Les nations industrialisées sont celles qui ont le plus contribué par leurs méthodes à générer les problèmes environnementaux mondiaux que nous affrontons tous, et elles devraient donc prendre des mesures pour aider les pays en développement à atténuer les impacts négatifs auxquels ils sont maintenant confrontés et à s'y adapter, comme entre autres les variations du climat.

Les limites de l'économie « verte »

Les mesures destinées à mettre en œuvre des mécanismes efficaces de gestion durable des ressources naturelles et du capital auront inévitablement de fortes retombées sur les acteurs économiques. Il est probable que la création d'une économie verte génère de nouveaux « emplois verts », mais aussi qu'elle

détruit de nombreux emplois « marrons ». Ainsi, pendant le processus de transformation vers une économie verte, certaines personnes, des groupes, des communautés et des pays en subiront les inconvénients et d'autres en recevront les avantages. Le développement durable veut dire améliorer le bien-être des générations présentes et de celles à venir aussi, et s'inquiéter de la justice environnementale, tout comme de la justice sociale, économique et intergénérationnelle : une économie plus verte ne suffira pas à assurer à elle seule un développement durable.

Les piliers et les cibles fondamentales de toute stratégie du développement durable devraient être l'éradication de la pauvreté, la diminution des inégalités, le déploiement d'efforts en vue d'obtenir une société plus juste et inclusive, le respect de l'environnement et l'obligation de rendre des comptes. Même si elle dépend moins des ressources naturelles, l'économie verte continuera à favoriser l'inégalité, si elle n'est pas accompagnée d'autres changements radicaux.

Pour le Sommet de la Terre Rio+20, la position de l'Union européenne prévoit la remise en cause du modèle traditionnel du progrès économique, mais malgré l'intérêt de ses propositions vis-à-vis des politiques et des stratégies, elle mise beaucoup sur l'innovation technologique pour parvenir à utiliser plus efficacement les ressources.

De plus, le développement durable est un concept qui va au-delà de l'utilisation efficace des ressources : il faut des réformes radicales en matière de modèles de production et de consommation, de droits sociaux et politiques et de pratiques économiques pour affronter correctement les multiples dimensions de la durabilité.

Équité, autonomisation et droits humains

Le premier principe de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement établit que : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ». Selon cette perspective, la promotion de l'équité sociale, de genre, économique et environnementale, la réduction de l'inégalité et le respect des droits humains devraient être la base de toute stratégie pour le développement. Cela n'est possible qu'avec la participation des citoyens dans les processus de changement nécessaires pour garantir la durabilité ; et le parcours vers ces changements doit être parcouru dans la plus grande transparence et la responsabilité. La garantie de l'accès à l'information, la sensibilisation aux problèmes du développement durable et une plus large

participation des citoyens et des parties prenantes aux processus de prise de décision sont autant de facteurs-clé pour le développement durable.

Il n'est pas possible d'obtenir une économie durable sans la participation de tous les secteurs de la société. La protection sociale est un droit qui doit s'étendre non seulement à ceux qui travaillent dans l'économie formelle, mais aussi à tous les membres de la société. Cela exige une approche pour lutter contre la pauvreté fondée sur les droits humains et pour financer des stratégies de développement spécialement axées sur la femme. En ce qui concerne par exemple la sécurité alimentaire, il faut reconnaître le rôle des femmes (qui produisent entre 60 et 80 % des denrées alimentaires dans les sociétés agricoles).

Financement pour le développement durable

Pour atteindre la durabilité, les pays développés devront apporter des quantités de fonds importantes qui permettent l'exécution de stratégies mondiales efficaces. Il faudra également assumer dans ce contexte l'engagement à fournir d'autres fonds supplémentaires pour affronter le changement climatique.

Les modalités de financement innovant dont on débat depuis plus d'une décennie peuvent également représenter un apport important pour la mise en œuvre de stratégies de développement durable. Il faudrait proposer la mise en place d'un impôt sur les transactions financières (ITF) ; la plupart des systèmes fiscaux régionaux et nationaux devraient être révisés pour soutenir la durabilité. Les nouveaux systèmes devront reposer sur le principe du pollueur-payeur et tous les subsides qui minent le développement durable devront disparaître.

Conclusions

Les crises récentes ont dévoilé les limites des modèles économiques actuels. Une plus grande libéralisation ne sera pas source de développement, vu en tant que concept multidimensionnel englobant le progrès économique, environnemental et social. Ce modèle a fomenté une plus grande instabilité, l'apparition de nombreuses crises, une préoccupation excessive d'accumulation de richesse personnelle, plus d'inégalités sociales et de dégradation environnementale.

L'avenir du monde, de ses 7 milliards de personnes et des générations futures, sera fixé par les réponses que nous donnerons à tous ces défis que la planète doit affronter : nos pratiques actuelles mettent en péril notre propre existence. ■

Un changement de paradigme : la seule façon d'avancer

Les efforts pour mettre en œuvre un développement durable ont échoué, principalement parce que le paradigme économique dominant n'a pas été modifié et le capitalisme débridé est en contradiction avec tout modèle durable. C'est l'État qui doit être le principal moteur de la durabilité, en encourageant un large partenariat avec la société civile et le monde des affaires afin de promouvoir avec détermination un modèle de développement viable.

Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM)
Civil Society Reflection Group on Global Development
Alejandro Chanona

La difficulté pour atteindre les objectifs de développement et de bien-être humain réside dans l'échec du paradigme économique dominant, ce qui pose le problème de changer le capitalisme de l'intérieur ou de l'extérieur. Notre réponse est que cela doit être de l'intérieur. Les crises économiques récurrentes ont mis en évidence la faiblesse des principes sur lesquels le modèle néolibéral est basé. Cependant, ses principes s'imposent toujours comme la seule voie vers le développement.

Au cours des deux dernières décennies l'économie mondiale a été frappée par des crises répétées avec un dénominateur commun : la spéculation sur les marchés financiers qui mène à des investissements sur des instruments spéculatifs et à haut risque. En fin de compte, les excédents de capital et les normes peu rigoureuses ont provoqué des bulles et une surchauffe de l'économie qui ont fini en crises.

Le clivage entre discours et actions

Depuis la publication du Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) en 1987, le terme « développement durable » est devenu une référence pour la communauté internationale. Ayant comme antécédents la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972 et le Rapport de la Commission indépendante sur les questions de développement international (Commission Brandt), la Commission Brundtland a défini le développement durable comme celui « qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Ce concept a connu un élan au Sommet « Planète Terre » en 1992 avec l'adoption de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et l'Action 21. Dans ces deux documents, les pays signataires se sont engagés à rechercher la croissance économique mais en s'en tenant à des lignes directrices pour le développement durable. Plus tard, la Commission sur le développement durable a été créée au sein du Conseil économique et social de l'ONU en tant qu'organisme responsable du suivi des accords.

Le concept de durabilité explore la relation entre le développement économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Il comprend une perspective à long terme et une approche intégrale de l'action,

qui reconnaît la nécessité pour tous les gens de participer au processus. Selon la Commission Brundtland : « le développement durable est un processus dynamique de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technologique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir ».

Cependant, en faisant le point sur l'état d'avancement du paradigme on trouve qu'il existe un fort clivage entre le discours et les actions. L'examen des documents produits par les différents Sommets des Nations Unies consacrés au développement montrent que depuis le Sommet de Rio, le discours en faveur du développement durable est resté accompagné par des notions comme celle de développement humain et sécurité humaine.

Ceci ne veut pas dire que la notion ait été renforcée et qu'elle soit une priorité sur les agendas internationaux. Au contraire, la promotion de ce paradigme a subi des hauts et des bas sévères en tant que résultat de divers facteurs allant de différences dans les perceptions entre le Nord et le Sud sur les priorités et le financement, en passant par la réduction au « minimum acceptable pour tous » des objectifs, jusqu'à la prééminence de l'agenda de la sécurité traditionnelle après les attaques terroristes du 11 septembre 2001 à Washington et New York.

Il faut comprendre ces circonstances dans le cadre d'un système international qui a incorporé les postulats néolibéraux comme un paradigme pour le développement. Selon ce point de vue, la démocratie électorale et la liberté des marchés porteraient en elles le bien-être souhaité, donc les états devraient se retirer de leurs fonctions et laisser agir les forces du marché. Ce modèle a prouvé ses limites très rapidement, en raison des crises économiques récurrentes et de l'élargissement des clivages sociaux qui ont mis la mondialisation face à une véritable crise éthique.

À la fin des années 1990, la crise éthique de la mondialisation économique néolibérale est devenue plus évidente. Les inégalités sociales croissantes, tant entre le Nord et le Sud qu'à l'intérieur des pays, l'affaiblissement de l'état comme garant du bien commun et la récurrence des crises économiques sont devenus le nouveau Léviathan.

Avec les crises, les mouvements de justice sociale sont arrivés, affirmant que « un autre monde est possible ». Ses premières grandes manifestations publiques ont eu lieu à la ville de Seattle, dans le cadre du « Cycle du millénaire » de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en novembre 1999.

Dès lors, chaque sommet qui a réuni les grandes puissances économiques et les institutions financières internationales est devenu la cible des manifestations du mouvement. Sa présence lors de sommets internationaux tels que celui de Bangkok et le Sommet du G-7 à Okinawa en 2000, a porté à la connaissance générale le mouvement de justice sociale en tant que nouvel acteur dans une scène internationale nouvelle et complexe.

En 2000, les 189 nations réunies lors du Sommet du millénaire ont fait à plusieurs reprises des déclarations au sujet de l'inégalité mondiale, la pauvreté, la santé et la nutrition. Elles ont également mentionné des sujets fondamentaux tels que la réforme des Nations Unies, la lutte contre le VIH/SIDA, l'éducation, la protection de l'environnement, la sécurité internationale et, en particulier, les guerres interethniques en Afrique. La déclaration finale du Sommet elle-même manifestait la crise éthique de la politique internationale et de l'économie du nouveau millénaire.

En 2001 s'est tenu à Porto Alegre, au Brésil, le premier Forum social mondial qui a réuni le mouvement mondial pour la justice sociale. Il s'est agi d'un exercice parallèle au forum « Pour une construction citoyenne du monde » à Paris. Dans les deux cas, l'objectif était d'analyser la situation actuelle et de proposer des alternatives aux formes dominantes. La société civile a contribué de manière décisive à la promotion du développement durable. L'échange d'idées et de connaissances permet de joindre des efforts à l'échelle internationale, tout en encourageant ces mouvements de changements à l'échelle locale à travers le travail direct avec les gens.

Cependant, il a été impossible, une fois de plus, de parvenir à des accords concrets sur de nouveaux traités et de renégocier l'Action 21. Certains objectifs ont été fixés, tels que réduire de moitié le nombre de personnes sans accès à l'assainissement de base pour 2012 et atteindre une réduction significative de la perte de biodiversité pour 2010. En même temps, les questions liées à l'APD et au transfert de la technologie du Nord vers le Sud ont continué d'entraîner de grandes divisions entre les pays.

Les clairs-obscur sont devenus une constante dans les réunions sur les questions de développement, pendant que l'on privilégiait l'agenda traditionnel de sécurité lié aux problèmes de terrorisme et de criminalité internationale organisée, notamment par l'intensification de la guerre en Afghanistan et la guerre désastreuse en Irak. Dans ce scénario, les différentes crises du système ont commencé à converger. ■

Vert et égalitaire : financement pour le développement durable et équitable

Hommes et femmes remplissent des fonctions vitales et différentes au niveau de la production des denrées alimentaires et de l'emploi des ressources, par conséquent les fonds pour le développement et le changement climatique qui négligent le rôle de la femme perdent la possibilité d'avoir un impact significatif sur le programme du développement durable. Une meilleure connexion entre le financement pour le développement et les trois piliers du développement durable est nécessaire, de même qu'un système de charge distributive décidé internationalement et capable d'assurer que le développement durable devienne une réalité pour tous.

Feminist Alliance For International Action (FAFIA)

Kate McInturff

Pour garantir la mise en œuvre particulière de n'importe quel accord international il est primordial de compter sur un appui financier et politique. Les organisations de la société civile ont commencé à assurer non seulement le suivi des engagements politiques visant à aborder le changement climatique, mais également celui des ressources financières qui les souscrivent. Le fossé entre les fonds promis et les fonds existants est en soi une mesure-clé pour la durabilité des engagements politiques. Suivre les traces de l'argent ne suffit pas toutefois à assurer la gestion équitable et durable des fonds pour le changement climatique. Les fonds destinés au climat doivent intégrer également une approche budgétaire sensible au genre dans la conception et le débours de ces fonds, afin d'aborder et d'atténuer l'impact différentiel du changement climatique sur les femmes. Par ailleurs, ces fonds doivent être conçus et administrés de façon équitable entre les hommes et les femmes, et doivent permettre aux femmes et aux associations pour les droits de la femme d'y participer.

Le projet Climate Funds Update (Mise à jour des fonds climatiques), avec le soutien de la Fondation Heinrich Böll Stiftung et de l'Overseas development Institut (Institut pour le développement Outre-mer), a ouvert la voie du suivi et de l'analyse du financement dans ce domaine. Le projet enregistre :

- L'appui financier qui a été promis par les donateurs pour les mécanismes de financement climatique ;
- L'argent qui a été réellement déposé sur les fonds pour le climat ;
- L'argent qui a été approuvé pour les projets climatiques d'adaptation et d'atténuation ;
- L'argent qui a été déboursé.

Tout au long des 23 mécanismes de financement climatique, les différences sont significatives : 31 896 millions d'USD ont été promis, 13 199 millions d'USD ont été déposés, 6 569 millions d'USD ont été accordés et 2 162 millions d'USD se sont dispersés. L'écart entre le montant de l'aide promis et la somme réellement versée aux fonds climatiques est la preuve d'une politique défailante qui peut nuire encore davantage à la crédibilité du processus de négociation entre les acteurs étatiques. On peut en déduire qu'il n'existe pas seulement un fossé entre les engagements des diffé-

rents acteurs étatiques, et plus particulièrement entre les pays à revenu élevé et les pays à revenu faible, mais qu'il existe également un fossé entre les engagements financiers énoncés et les engagements tangibles des acteurs dans la pratique.

L'Alliance Internationale sur le Genre et le Climat rassemble des acteurs multilatéraux et de la société civile « pour garantir que les politiques de changement climatique, la prise de décisions et les initiatives à l'échelon mondial, régional et national, sont sensibles au genre ». Les analyses ont montré, cependant, qu'un écart important subsiste entre les engagements annoncés par les gestionnaires - tels que la Banque mondiale - des fonds destinés aux politiques pour le développement de l'égalité des genres et une absence presque totale d'analyse fondée sur l'équité de genre visant les politiques de programmation et de financement pour le changement climatique de part de la Banque mondiale. Les conséquences de cette carence sont importantes pour parvenir à combler le fossé entre le bien-être des femmes et des hommes mais également pour garantir le succès général de toute stratégie de changement climatique. Ceci est dû au fait que les hommes et les femmes remplissent des fonctions différentes dans l'économie, en particulier dans des domaines tels que la production des denrées alimentaires, la consommation de combustible, la gestion des ressources, la capacité de réaction en cas de catastrophe et l'économie domestique. En conséquence de quoi, hommes et femmes sont affectés différemment par le changement climatique et chaque genre a la capacité de contribuer à sa façon aux efforts d'adaptation et d'atténuation.

Budgets climatiques attentifs au genre

Une analyse de genre sur le financement du changement climatique doit faire attention aussi à la division du travail rémunéré et non-rémunéré. Dans ce domaine les budgets attentifs au genre peuvent apporter une contribution particulièrement significative pour voir la meilleure façon d'améliorer le financement pour le changement climatique. Les femmes continuent à effectuer une quantité démesurée de travail non rémunéré qui est pour la plupart directement induit par le changement climatique. Ce travail comprend les soins fournis aux membres de la famille et à la communauté, dont la santé peut souffrir plus facilement l'impact négatif du changement climatique. Il englobe le travail des terres et la préparation des aliments et de l'eau, tâche chaque jour plus difficile en raison de la séche-

resse et d'autres variables climatiques. Il comprend aussi l'approvisionnement et l'emploi du combustible destiné à la lessive et à l'entretien, à la cuisine et à la stérilisation. Toutes ces charges sont alourdies par l'impact négatif du changement climatique. Or, une bonne partie de ce travail ne s'inscrit pas dans l'économie monétisée. Par conséquent, les mécanismes de financement pour le changement climatique qui mesurent l'impact en termes de travail rémunéré et du PIB ou du PNB ne captent pas correctement la charge croissante de travail non rémunéré supportée par les femmes ou l'impact des stratégies d'atténuation visant à réduire cette charge. Par exemple, une étude sur l'emploi de l'énergie des travailleuses rurales en Inde a permis aux femmes d'identifier leurs priorités pour réduire la consommation d'énergie. Leurs priorités étaient directement reliées à l'emploi du temps. Les femmes ont identifié des sources de production d'énergie plus durables. Une efficacité énergétique supérieure réduit la charge de travail non rémunéré, ce qui augmente à son tour leurs chances de participer aux activités génératrices de revenus. Le financement de ce modèle spécifique de programmation de genre a un effet multiplicateur. Réduire la charge de travail non rémunéré non seulement accroît la possibilité des femmes de participer à un travail rémunéré, et par conséquent, d'augmenter potentiellement leur indépendance économique ; une charge réduite de travail non rémunéré peut augmenter aussi pour les filles et les femmes les opportunités de s'instruire. À son tour, la croissance du niveau éducatif des femmes a eu un effet positif sur leur santé et celle de leur famille. Aucun de ces impacts, cependant, ne peut être mesuré sans mesurer aussi la nature et l'effet du travail non rémunéré sur les femmes et sur leurs communautés.

L'exemple du travail non rémunéré suppose le redoublement crucial des efforts de suivi sur les fonds destinés au changement climatique. Les budgets pour le genre et le climat sont fondés sur les prémisses que les budgets indiquent des déclarations de valeurs, et non pas de simples réactions mécaniques au marché et aux autres dynamiques économiques. Les budgets pour le genre et le climat supposent que les dépenses offrent la possibilité d'améliorer les choses - pour une macroéconomie durable et équitable, qui mesure le progrès en termes de bien-être, et non pas en termes de PIB, qui tient compte du changement pour la qualité de la vie et pas seulement pour l'économie monétisée. En tant que tel, ce genre de suivi et d'analyse est une remise en cause radicale de la théorie économique néolibérale. ■

Justice intergénérationnelle : satisfaire les besoins et non pas la cupidité

La justice intergénérationnelle fait partie intégrante de concepts tels que le développement durable, la justice sociale, les droits des enfants et des jeunes, le réchauffement climatique et le changement climatique. C'est le concept de l'équité ou de l'égalité des droits entre les générations d'enfants, de jeunes, d'adultes et de survivants et entre les générations passées, présentes et futures. Rio 2012 se doit de réitérer que le développement durable fondé sur une croissance économique, sociale et équitable et sur la préservation de l'environnement est en contradiction avec celui basé uniquement sur la croissance économique. Le développement durable ne peut être atteint qu'à travers une gouvernance et une réglementation transparentes- et non pas à travers un régime de libre échange.

terre des hommes, Allemagne
C.J. George
Coordinador regional – Asia meridional

Le concept de justice intergénérationnelle qui sous-tend les diverses théories de la justice a été proposé en 1974 par l'économiste James Tobin, qui a écrit : « Les administrateurs des institutions donatrices sont les gardiens de l'avenir contre les revendications du présent. Ils ont le devoir de gérer ce qui est transmis pour préserver l'équité entre les générations ». L'utilisation non durable des ressources naturelles conduit à l'injustice intergénérationnelle.

Si nous nous percevons comme un tout collectif, il est facile de prétendre que nous sommes tenus de nous préoccuper pour le sort des personnes des générations futures. Mais la question est de savoir comment et dans quelle mesure nos actions présentes et les décisions doivent être orientées vers l'avenir et a une vie meilleure dans une société plus juste.

Seule la postérité peut mener nos projets ou nos contributions à bons termes, cela ne peut pas se faire sur la base des relations contractuelles. Alors que la génération actuelle peut être contrainte de faire quelque chose pour l'avenir, l'avenir n'est pas encore là pour faire partie du contrat. C'est là que l'idée de communauté devient utile. Une communauté se compose de membres d'un collectif qui se conçoivent comme possédant une certaine continuité dans le temps et qui voient « leurs propres intérêts liés à ceux des futurs membres de ce groupe ». C'est dans une communauté que les membres d'un groupe trouvent « un sentiment d'identité qui se propage à travers le temps ». Comme cette communauté existe au niveau local, national, régional et mondial, la préoccupation de ses futurs membres doit également exister à ces différents niveaux.

Par conséquent, les considérations de justice s'appliquent aux relations qui vont au-delà du présent. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la justice distributive. Dans un sens, la génération actuelle exerce un pouvoir sur la future génération et a la capacité d'utiliser les ressources d'une manière qui nie les droits des générations futures. L'avenir n'a aucun moyen de contrôler le présent. En outre, la génération actuelle a même un pouvoir sur l'existence en elle-même des futures générations. Cela pourrait être une influence encore plus grande que sur la génération actuelle, où l'influence affecterait tout au plus la survie des personnes. C'est une raison suffisante pour revendiquer les droits des générations

futures, bien qu'il puisse aussi y avoir des arguments à son encontre.

Une autre tentative pour définir les générations futures a été faite à l'Université de IDWA dans le but de concilier les intérêts de l'homme avec ceux de la nature, qui sont discernables mais inséparables. La sociologue Elise Boulding a proposé que « les générations futures » puissent être définies dans les termes suivants « les 200 ans actuels » ce qui signifie une période de temps commençant à partir des 100 dernières années et qui s'achève dans 100 ans dans le futur à partir d'un point quelconque de cette période.

Le Sommet de la Terre à Rio en 1992 a adopté un certain nombre de traités juridiquement contraignants pour l'environnement, notamment dans le Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la diversité biologique de 1992. Dans un sens, le Sommet de la Terre était un point de départ parce que 108 chefs d'État, 172 gouvernements et environ 2400 personnes appartenant à des ONG y ont participé et il a clairement reflété les préoccupations des années 1980, en particulier celles du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de 1987, mentionné ci-dessus.

Le Sommet de la Terre a mis en évidence la justice intergénérationnelle ou l'équité comme principe fondamental de toutes les préoccupations concernant l'environnement et le développement. Cela a été accepté par toutes les nations participantes. Il a été reconnu que les droits des générations futures doivent être respectés tout en assurant le suivi des besoins des générations actuelles. La reconnaissance de ces faits a été introduite dans le domaine politique et législatif accordé par les nations.

Les réunions ultérieures, comme celles de Johannesburg en 2002 et de Copenhague en 2009, n'ont pas inspiré beaucoup de confiance aux populations du monde entier. La dernière conférence tenue à Cancun, au risque de nier tout progrès, est restée en dehors des accords du Protocole de Kyoto. Ces accords avaient des objectifs obligatoires à atteindre pour les pays en développement en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES), sur la base du service météorologique. On a également pris en compte le fait historique que les pays développés ont dépensé une grande partie de la capacité d'absorption de carbone de la biosphère et sont donc plus responsables de la réduction que les économies pauvres.

Les réunions ultérieures, telles que celles de Johannesburg en 2002 et de Copenhague en 2009,

une fois encore, n'ont pas réussi à inspirer une plus grande confiance à la population mondiale. La dernière conférence de Cancun courait même le risque de nier toute réalisation car elle est restée en dehors des accords du Protocole de Kyoto. Ces accords étaient des objectifs contraignants pour les pays en développement en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre (GES), sur la base du service météorologique. Il a également pris en compte le fait historique des pays développés qui ont épuisé une grande partie de la capacité d'absorption de carbone de la biosphère et sont donc davantage responsables de la réduction par rapport aux économies pauvres.

Il est urgent de parvenir à une relation durable entre la nature et les êtres humains au profit des générations futures, notamment des enfants. Comme l'a noté le Secrétaire général Lukang Sha à la Conférence Rio +20, deux décennies n'ont pas rapproché le monde de l'éradication de la pauvreté, au contraire, le monde a évolué vers une crise de l'environnement et du changement climatique. Les générations futures hériteront de la pauvreté environnementale.

Les défis à relever

Rio 2012 doit réaffirmer la conviction selon laquelle le développement durable fondé sur l'équité sociale, la croissance économique et la protection de l'environnement est en contradiction avec le développement basé uniquement sur la croissance économique. On dit souvent que Rio 92 était destiné à conduire la société civile et le secteur des entreprises vers la durabilité. Rio 2012 doit maintenant ramener les gouvernements à l'action. Le développement durable, y compris les droits des générations futures, ne peut être atteint que grâce à une gouvernance mondiale transparente et non pas par un régime de libre échange.

Toute mesure prise doit être suivie par le biais d'instruments juridiquement contraignants. Il faut permettre l'avenir, comme le disait Antoine de Saint-Exupéry [l'avenir] (...) « tu n'as pas à le prévoir mais à le permettre » Pour le permettre il faut créer une série de mécanismes appropriés et à cet égard la proposition du Conseil pour l'avenir du monde de nommer une « représentation légale ou un tuteur » est intéressante. Certains pays ont déjà de telles institutions. La création d'un médiateur international ou la convocation pour des accords nationaux peuvent être un résultat concret de Rio 2012 vers la durabilité et la possibilité de permettre l'avenir des prochaines générations ce qui équivaut à garantir la justice intergénérationnelle. ■

Logements, terres et développement durable

Un des piliers du développement durable est le droit à un logement convenable et à un lopin de terre. Toutefois, quelque 1 600 millions de personnes vivent actuellement dans des conditions de logement précaires, 100 millions sont sans-abri, et on estime qu'un quart de la population mondiale ne possède pas de terre. Dans les pays en développement, 828 millions de personnes sont marginalisées, n'ont pas accès à des sources d'eau « améliorées » ni à un système d'assainissement et vivent dans des conditions extrêmement difficiles, sans espace suffisant ni sécurité quant à la possession de leur propriété. Depuis l'année 2000, 60 millions de nouveaux marginalisés se sont ajoutés à la population urbaine mondiale.

Miloon Kothari et Shivani Chaudhry¹

Le concept de *justice environnementale* résultant est utile pour intégrer l'équité, la justice sociale et les principes environnementaux dans le contexte du développement durable. La justice environnementale a été définie comme le droit à un environnement sûr, sain, productif et durable pour tous. Dans ce contexte, le terme « environnement » est considéré comme un ensemble qui comprend les conditions écologiques (biologiques), physiques (naturelles et créées par le travail humain), sociales, politiques, esthétiques et économiques.

La dégradation de l'environnement et le non-respect des droits humains aggravent la pauvreté et déclenchent un cycle de violations des droits humains. D'autre part la pauvreté et la marginalisation entravent l'accès équitable aux ressources et le droit à un niveau de vie correct et à un environnement propre et sain. La mise en œuvre de l'indivisibilité de l'approche des droits humains est le seul moyen d'assurer la santé et le bien-être de la planète et de ses habitants afin que le développement durable devienne une réalité pour tous.

ONU-Habitat a signalé que la population marginalisée continue de croître dans le monde entier à un rythme d'environ 10 % chaque année. Dans le pire des cas, le nombre d'habitants des quartiers misérables qui était d'un milliard en 2005 passera à 1,6 milliard en 2020. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, 884 millions de personnes dans le monde entier n'ont pas accès à des sources d'eau améliorées, tandis que l'on estime que 2,6 milliards de personnes n'ont pas accès à un assainissement amélioré (plus de 35 % de la population mondiale). En 2006, sept personnes sur 10 n'ayant pas accès aux services d'assainissement améliorés étaient des habitants de zones rurales. On estime que plus d'un quart de la population mondiale sont des paysans sans terre, dont 200 millions de personnes vivant dans les zones rurales, et qu'environ 5 % de la population mondiale vit dans la l'extrême pauvreté.

Cette grave situation pose des risques importants pour la vie et la santé d'une grande majorité des habitants de la planète. Elle a également un impact

sur un large éventail des droits humains, y compris le droit à un niveau de vie décent et le droit à un environnement sain. Les politiques de la mondialisation, notamment les accords de commerce et les investissements, ont eu un impact négatif sur les pauvres urbains et ruraux, en particulier sur les femmes et les populations autochtones.

Les droits à un logement et à une terre convenables sont intimement liés aux droits de l'homme à la santé, à la nourriture, à l'eau, au travail / aux moyens de subsistance, au développement et à l'environnement. L'accès à une nourriture saine et nutritive, à de l'eau propre et potable, à des moyens de subsistance sûrs et au plus haut niveau possible de santé est essentiel pour promouvoir le développement durable et maintenir la santé et le bien-être des populations et de la planète dans son ensemble.

La participation significative aux décisions qui affectent la vie de l'homme est un droit individuel, ainsi qu'un moyen d'assurer la jouissance des autres droits humains, notamment le droit à un logement convenable. Nier le droit à la participation porte atteinte au droit à un logement convenable. Lorsque la participation à la conception, à la planification et aux politiques de logement est garantie il est plus probable que le logement réponde aux critères d'idonéité et de durabilité. La plupart des violations des droits humains se produisent parce que les gens ne sont pas consultés sur les décisions qui affectent directement leurs vies et leurs moyens de subsistance. La participation significative contribue à mettre en œuvre le processus de consultation. Il convient également de garantir le droit à une information appropriée.

Compte tenu de l'inextricabilité réciproque de tous les droits humains, l'échec actuel pour garantir le droit à un logement adéquat et à la terre a donné lieu à un cycle de pauvreté absolu qui empêche l'exercice des différents droits humains, notamment le droit à la nourriture, à l'eau et à la santé qui sont fondamentalement associés.

Face à l'échec continu des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux pour respecter, promouvoir et mettre en œuvre les droits humains concernant le droit à un logement convenable et à la terre, il existe un besoin urgent de repenser le concept « un peu plus de la même chose » et de tracer un nouveau chemin à suivre. Nous proposons le développement et la mise en œuvre de deux approches : le droit à la ville et le droit à la terre et aux ressources naturelles, comme base conceptuelle pour l'articulation de l'indivisibilité des droits humains et la promotion des droits

humains à un logement convenable, à une terre et au développement durable.

Le développement et l'articulation renouvelée du « droit à la ville » présente une opportunité pour une solution durable selon une approche holistique et durable pour réaliser les droits humains et environnementaux.

Le mouvement pour le droit à la ville a été lancé par des groupes sociaux et des organisations de la société civile dans le but d'assurer un meilleur accès et des possibilités pour tous ceux qui vivent dans les villes, en particulier les plus marginalisés et défavorisés.

Le droit à la ville est « l'usufruit équitable des villes selon les principes de durabilité, de démocratie, d'équité et de justice sociale. C'est le droit collectif des habitants des villes, en particulier des groupes vulnérables et marginalisés, qui leur confère la légitimité d'action et d'organisation, en fonction de leurs us et coutumes, afin de parvenir à la pleine réalisation du droit à l'autodétermination et à un niveau de vie suffisant ». Le droit à la ville devrait être défini comme le droit à un espace inclusif politique, social, culturel, spirituel et sensible au genre, et il doit inclure un engagement ferme envers la réduction de la pauvreté. Cela inclut la suppression des dispositions discriminatoires dans les lois et les politiques qui nuisent aux pauvres et aux personnes économiquement faibles. Les incitations financières, les subventions, le crédit, la terre et la priorité du logement doivent être donnés aux personnes sans-abri, sans terre, et à tous ceux qui vivent dans des conditions inadéquates.

La reconnaissance et la protection légale du droit humain à la terre et aux autres ressources naturelles est essentielle pour promouvoir le développement durable et la justice environnementale. Le droit à la terre doit être approuvé pour assurer l'égalité de la propriété, de l'utilisation des terres et des espaces publics. Cela inclut le droit à la propriété et à la gestion collective des terres, des propriétés et autres ressources naturelles comme les forêts et les plans d'eau. La reconnaissance légale des droits de propriété basés sur la communauté est importante pour aider à assurer l'utilisation durable et la gestion des ressources naturelles et pour protéger le droit à un niveau de vie convenable.

Les lois sur la terre et les politiques devraient définir l'« intérêt pour le bien public » pour éviter que les terres soient occupées à des fins non démocratiques et elles devraient abroger le principe de la propriété éminente qui est en général mal utilisé par les États. ■

¹ Miloon Kothari est l'ancien Rapporteur spécial des Nations unies sur le logement convenable, le Conseil des droits de l'ONU ; Shivani Chaudhry est Directeur adjoint du Réseau de logement et des droits à la Terre, de l'Inde.

Le développement durable et le rôle renouvelé de l'État dans les pays arabes

Les économies des pays arabes ont été impulsées par un modèle de croissance qui néglige les objectifs du développement et les droits sociaux et économiques. Le processus de Rio+20 offre une opportunité de réactiver le débat sur le développement durable entamé en 1992, et de redonner de l'élan à la réforme des paradigmes du développement et à l'adoption des stratégies cohérentes qui relancent les secteurs et les capacités de production. Ceci est primordial si l'on veut s'assurer que l'objectif d'une « économie verte » ne sera pas utilisé pour reconditionner et promouvoir les mêmes vieux modèles économiques et sociaux qui desservent les droits des gens.

Arab NGO Network for Development (ANNND)¹

Les révolutions populaires dans les pays arabes ont mis en relief les défaillances de cette approche. De fait, les politiques économiques et sociales imposées depuis le haut et en fonction des intérêts de quelques privilégiés n'ont servi en général qu'à accentuer les inégalités, la pauvreté et le chômage. À l'heure actuelle, il est évident que les pays en développement, y compris les pays arabes, doivent s'éloigner de l'approche axée sur la seule croissance économique, pour tendre vers la mise en œuvre de projets de développement fondés sur une plus large vision des droits. Il ne sera pas possible, bien entendu, d'obtenir une paix juste et durable dans les pays arabes si l'on ne respecte pas le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Ce contexte étant, les processus de développement durable obligent à remettre en question les politiques sur l'eau et l'énergie, les politiques alimentaires et agricoles, ainsi que les politiques environnementales, à l'échelon national pour commencer, puis au niveau régional et mondial.

La situation devient plus dangereuse encore en raison des politiques énergétiques non durables et mal gérées qui n'ont fait qu'accroître la menace mondiale du changement climatique, outre le fait de mettre en péril la sécurité alimentaire et celle de l'eau, par l'emploi de technologies telles que la première génération de biocarburants qui créent inutilement une rivalité entre l'énergie et les denrées alimentaires. Il est crucial d'obtenir une meilleure adaptation des technologies durables et écologiques, telles que les énergies éolienne et solaire, intégrant l'investissement public et privé dans ces secteurs.

D'autre part, l'eau est la plus stratégique de toutes les ressources naturelles et sa mauvaise gestion met en danger la population mondiale. L'efficacité énergétique, ainsi que la sécurité alimentaire et celle de l'eau sont étroitement liées et elles ne peu-

vent pas être étudiées séparément. Le problème est pressant dans les régions arides des pays arabes où, pour la plupart, l'approvisionnement en eau dépend de processus coûteux qui demandent un emploi intensif d'énergie, entraînant une dépense accrue des ressources en raison du manque d'expertise à la base ou de l'absence de supervision au niveau régional ou local. La gestion des ressources ne peut s'améliorer que si l'on garantit que l'accès à l'eau restera un droit humain essentiel. En consolidant les droits essentiels des populations les plus vulnérables, on peut leur donner les moyens suffisants d'utiliser plus efficacement les ressources et de contribuer activement aux processus de développement, tout en garantissant les moyens de subsistance locaux et traditionnels.

Il est donc indispensable de réévaluer les politiques existantes sur l'usage de l'eau et la production d'énergie, pour assurer que les ressources non renouvelables sont utilisées avec justesse et de façon durable. Promouvoir les investissements et la coopération au niveau interrégional dans ce domaine est capital. Et pour y arriver, les partenariats régionaux et mondiaux sont fondamentaux.

Afin de revitaliser les partenariats mondiaux pour le développement durable il est nécessaire de réévaluer les politiques financières, commerciales et d'investissements en cours ainsi que celles des accords qui enfreignent le concept de « développement durable ». Il faut pour cela affronter la façon dont les pays riches, aux dépens des moyens de subsistance des pays pauvres, profitent des relations commerciales, financières et d'investissement et détournent les ressources de leurs objectifs en principe axés sur le développement et les droits. Par exemple, la réglementation commerciale internationale ne devrait pas servir à limiter l'aide publique au développement de sources et de technologies énergétiques alternatives, ni à avantager le protectionnisme commercial, ni à restreindre l'emploi des nouvelles technologies « écologiques » par les populations des pays en développement. Ce sont là des mesures élémentaires à prendre pour aborder le déséquilibre structurel de la distribution du pouvoir de l'économie mondiale qui favorise à l'excès un tout petit groupe d'individus.

D'autre part, il est fondamental de réviser les réglementations nationales pour affronter l'absence ou la faiblesse des politiques qui encadrent et appuient le développement durable, entre autres les normes nationales relatives à la sécurité et à la souveraineté

alimentaires, et celles concernant les nouvelles technologies et leur transfert. Ce genre de révision serait utile en ce qui concerne la dégradation des sols et la pollution de l'eau qui menace les écosystèmes et la biodiversité. Quant aux nouvelles technologies, il faut absolument faire respecter le « principe de précaution » pour éviter les risques et les défis que supposent les technologies dont l'efficacité n'a pas été prouvée.

En outre, la coopération internationale pour le développement joue un rôle important dans le soutien apporté aux processus de développement durable que définiront les acteurs nationaux étatiques et non étatiques. L'aide et le développement efficaces, capables de renforcer et non pas d'affaiblir les processus de développement durable, ne doivent pas être liés à des objectifs politiques ou à des processus de militarisation étrangers, ni à des conditions politiques étrangères qui dénaturent le contexte économique et social en faveur des intérêts spécifiques ou de modèles économiques orthodoxes. L'aide et le développement efficaces, servant les objectifs du développement durable, doivent se concentrer sur la priorité nationale démocratique et la participation significative et systématique de la société civile, consolidée par de multiples systèmes de reddition des comptes.

Le processus Rio+20 et du Sommet de la Planète Terre offrent une opportunité de première importance pour raviver l'approche sur le développement durable, ce qui réalimentera l'impulsion amorcée en 1992 sur la réforme des paradigmes de développement. Ceci comprend des stratégies cohérentes pour revigorer les capacités et les secteurs productifs dans les pays en développement, y compris l'agriculture et l'industrie, ainsi que les secteurs compétitifs des services très spécialisés.

Ce processus pourrait également encourager la participation publique dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement durable au moyen de structures de coordination au niveau local et national. De fait, toute mise en œuvre exige la mise en place de politiques et de mécanismes qui assurent l'inclusion de parties prenantes locales, représentées par différentes sortes de groupes de la société civile et d'autres groupes d'acteurs, y compris les femmes, les peuples autochtones et les personnes handicapées, dont on a renforcé les capacités de prise de décisions et de mise en œuvre de politiques qui bien souvent les affectent de façon substantielle. ■

¹ Ce document est fondé sur la réponse de l'ONG Arabe Réseau pour le Développement à la consultation de l'ONU pour l'élaboration du premier avant-projet de document des résultats, disponible sur : <www.uncsd2012.org/rio20/index.php?menu=115>, ainsi que sur les recommandations résultant de la convocation régionale organisée par l'ONG Arabe Réseau pour le Développement au Caire (mai 2011), intitulée : *Vers un nouveau contrat social : déclaration de principes fondamentaux par des organisations de la société civile dans les pays arabes*, <www.annnd.org>.

Les *indignés* posent les bonnes questions sur le futur de l'Europe

Les questions soulevées par les indignés devraient être prises au sérieux et changer le discours de l'UE. L'importance de ce que l'on appelle « l'intérêt propre » dans le domaine des affaires et du commerce doit être donnée à ce qui compte vraiment, comme l'avenir de notre planète. Le développement doit être fait pour et par les personnes, et les droits humains doivent être placés au centre de toute stratégie de développement. Les conditions de vie et le bien-être général doivent être améliorés de manière durable. Dans ce sens, il faudrait mettre l'accent sur l'égalité de genre afin de promouvoir les droits et l'autonomisation des femmes.

Université de Tilburg
Mirjam van Reijen
EUROSTEP
Simon Stocker et Georgina Carr

En octobre 2011, les *indignados* de Madrid sont allés à Bruxelles pour partager leurs préoccupations et soulever des questions importantes. Ils ont été rejoints par des gens d'autres pays européens, également inspirés par le livre de Stéphane Hessel *Indignez-vous* ! Hessel, un homme de 93 ans, membre de la résistance pendant la Seconde Guerre mondiale, y exhorte ses lecteurs à défendre les valeurs de la démocratie moderne et à rejeter le pouvoir « égoïste » de l'argent et des marchés. Ces valeurs se sont incarnées dans la création de l'Organisation des Nations Unies comme voie de médiation de différents conflits, dans la proclamation de la Déclaration universelle des droits humains et dans la création de l'Union européenne.

Les indignés sont venus réclamer ce que l'Europe avait à leur offrir. Étant donné qu'en Espagne un jeune sur deux est au chômage, il est naturel qu'ils essayent d'obtenir des réponses. Le président de la Commission, Jose Manuel Barroso, a reconnu dans son discours sur l'état de l'Union au Parlement européen de 2011 qu'on faisait face à des moments particulièrement difficiles, en signalant : « Maintenant, nous sommes confrontés, je crois, au plus grand défi que notre Union ait jamais dû affronter dans son histoire ». Barroso a prévenu que certains pays allaient peut-être quitter l'UE et qu'il risquait de se produire un retour au nationalisme. Deux semaines plus tôt, le ministre polonais des Finances avait mis en garde le Parlement sur la possibilité que l'effondrement de la zone euro conduise à la désintégration de l'Union et à une véritable perspective de guerre en Europe au cours des dix prochaines années.

Les *indignés* ont raison de se demander si nos dirigeants se posent les bonnes questions ou si les bonnes questions sont correctement posées.

L'Europe piégée dans des discours conservateurs

L'Europe est prise entre deux discours fondamentalement conservateurs. L'un dérive de l'inquiétude des citoyens et des dirigeants nationaux qui estiment que l'UE n'est plus dans leur intérêt et qui veulent revenir à la primauté de l'identité nationale et du cadre normatif. L'autre discours, dicté par un secteur corporatif qui a besoin de toute urgence d'une UE capable de soutenir la concurrence à niveau mondial, craint les conséquences dévastatrices qui pourraient avoir la désintégration de l'Union.

Ce qui manque dans ces deux discours, c'est le concept d'une Union européenne qui profite à ses citoyens et qui contribue à une meilleure compréhension entre les pays de la région et à la paix et à la prospérité pour tous. Bien que l'UE se soit basée sur une approche qui a intégré les domaines économique et social, la dimension sociale ne fait plus partie d'un discours dominé par « l'intérêt propre », par les « besoins » et par la « compétitivité » de l'Europe. L'accent mis sur les bénéfices à court terme plutôt que sur la viabilité économique à long terme trahit le cœur et l'âme de l'Europe. Cette approche sacrifie également l'objectif d'une politique économique durable et profitable pour tous.

Le développement économique en Europe a été de plus en plus alimenté par la consommation et l'épuisement des ressources mondiales, ce qui a conduit à la production de richesses pour la région mais aussi à la dégradation environnementale intérieure et extérieure. Une grande partie de ce développement a dépendu de l'acquisition de ressources dans des pays tiers et de l'application de mesures basées sur le principe de « l'intérêt propre » en ce qui concerne le commerce et les affaires. La Stratégie de Lisbonne a été adoptée en 2000 avec les objectifs déclarés de faire de l'UE « l'économie la plus compétitive et dynamique du monde fondée sur la gestion des connaissances et capable d'une croissance économique durable accompagnée de la création d'emplois de meilleure qualité et d'une plus grande cohésion sociale » à la fin de la décennie.

Politiques de développement durable

Le développement durable a été identifié comme un objectif-clé et général de l'UE, plus spécifiquement dans sa stratégie de développement durable (SDD) de 2006 et dans la révision ultérieure de la SDD en 2009. La SDD vise à intégrer les principes du développement durable dans un large éventail de politiques de l'UE, en mettant particulièrement l'accent sur le changement climatique et les énergies renouvelables. Cependant, malgré ces promesses, un certain nombre d'incohérences entre la législation et la pratique peuvent être recensées.

L'UE est actuellement en train de revoir les politiques, le budget et le plan de travail pour la période de 7 à 10 ans à partir de 2014. Bien que l'issue de la crise actuelle dans la zone euro ait un impact significatif sur l'avenir de l'UE, la nature de sa politique future est motivée par les objectifs économiques de la stratégie 2020. Quoique le travail de la Commission pour l'ana-

lyse de l'ensemble des politiques s'inscrive dans le contexte de la durabilité, l'inclusion et la promotion de l'égalité, l'approche économique actuelle tient compte aussi des bénéfices à court terme. Davantage d'importance est donnée à l'énergie, à l'investissement dans l'agriculture et au rôle du secteur privé, mais les stratégies pour parvenir aux résultats souhaités n'ont pas été définies avec précision.

Un exemple très illustratif de l'approche basée sur des bénéfices est l'effet néfaste qu'a eu l'objectif de l'UE concernant les énergies renouvelables (ou plus précisément, la politique des biocarburants) sur les pays en développement. En avril 2009, l'UE a adopté la Directive sur les énergies renouvelables, qui fixe des objectifs individuels pour chaque pays membre visant à atteindre le but de l'approvisionnement de 20 % des besoins énergétiques de l'UE à partir de sources renouvelables, notamment les biocarburants. Cependant, cet objectif a été largement critiqué parce qu'il a conduit à l'appropriation des terres par le puissant secteur d'affaire de l'industrie agroalimentaire qui non seulement force les communautés locales à se déplacer, mais contribue aussi à l'insécurité alimentaire parce que les terres précédemment utilisées pour la production alimentaire sont maintenant utilisées pour garantir la sécurité énergétique de l'UE. Il existe par exemple un cas où 20 000 personnes couraient le risque de perdre leurs maisons et leurs moyens de subsistance.

Les points de vue des communautés locales ne sont pas considérés et aucune indemnité n'est versée. Évidemment, cette façon d'agir n'est pas en accord avec la CPD ni avec les obligations de l'UE figurant dans le traité de Lisbonne. « Les dirigeants européens ont une politique erronée. En aucun cas les communautés ne devraient être expulsées pour générer des carburants qui répondent aux besoins énergétiques de l'UE », a déclaré récemment David Barissa, un expert sur les biocarburants membre d'ActionAid Kenya.

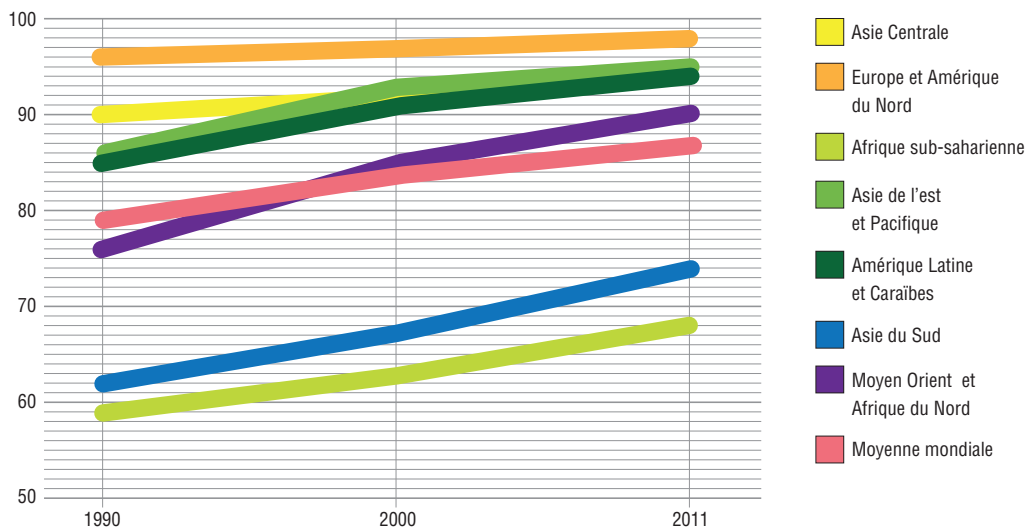
Pour être vraiment durable, il faut que le développement soit mis en œuvre pour et par les personnes ; les droits humains doivent être placés au centre de toute stratégie de développement, et les conditions de vie et le bien-être général doivent être améliorés de façon durable. Alors que les *indignés* de l'Europe se rendent à Bruxelles, notre espoir doit être que leurs revendications soient prises au sérieux et changent le discours de l'UE pour qu'au lieu de se concentrer exclusivement sur ce que l'on a dénommé « l'intérêt propre » il se focalise sur les questions vraiment importantes, telles que l'avenir de notre planète. ■

La prospérité est arrivée à sa fin

Une décennie perdue dans la lutte contre la pauvreté

GRAPHIQUE 1

Niveau d'ICB par région (1990, 2000 et 2011)



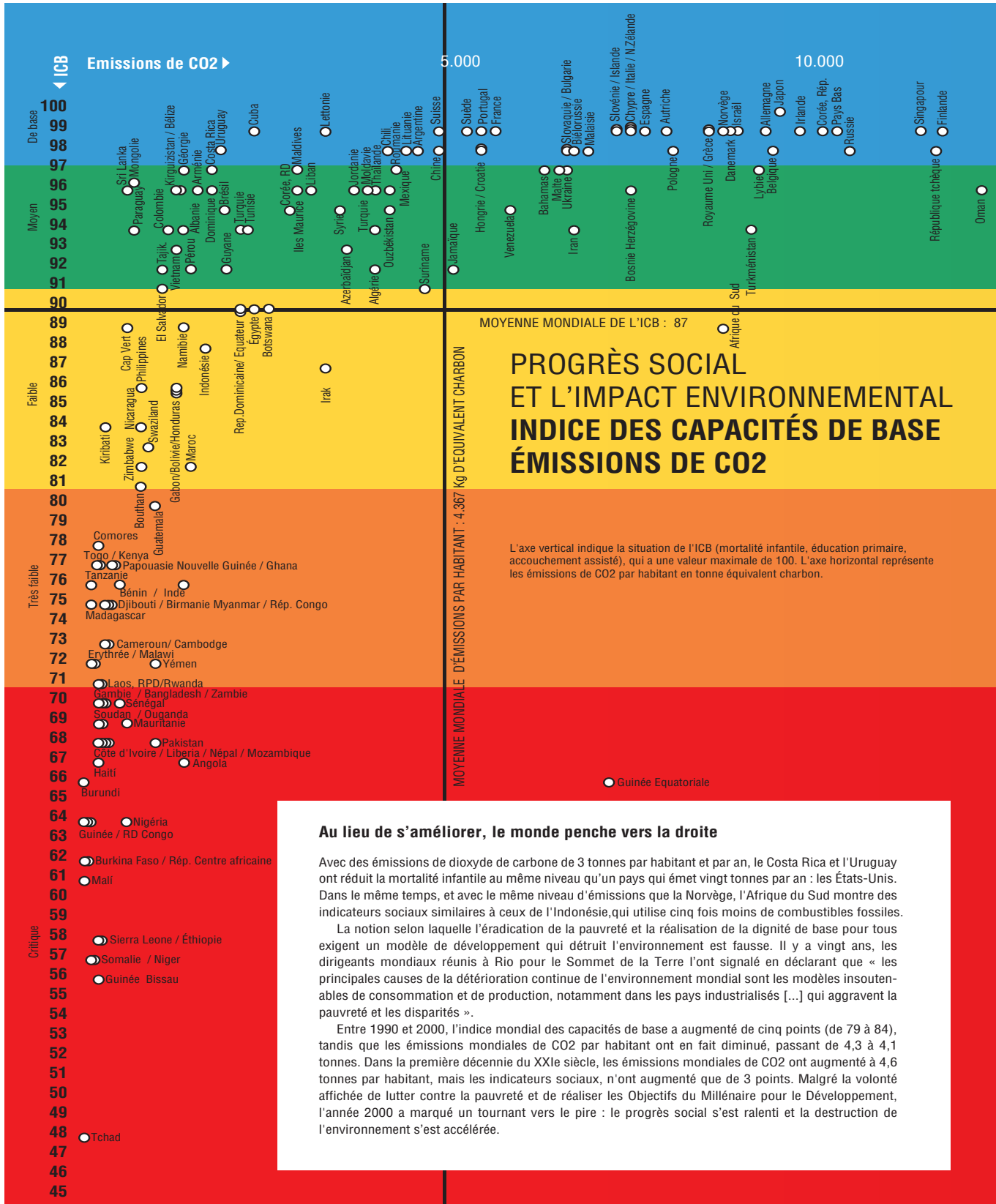
Le commerce mondial et le revenu par habitant ont augmenté plus rapidement (voir page XX) dans la première décennie du XXI^e siècle que dans la décennie précédente, mais les progrès dans la lutte contre la pauvreté ont ralenti. L'écart a augmenté à cause de la distribution inégale des bénéfices découlant de la prospérité. Maintenant, les années de bonheur semblent avoir cédé la place à une récession. Les personnes vulnérables n'ont pas bénéficié de la croissance rapide de l'économie, mais seront les plus touchées par la nouvelle récession.

L'indice des capacités de base calculé par Social Watch tient compte des indicateurs sociaux primaires. Les chiffres pour 2011 montrent que les performances économiques et le bien-être des gens ne vont pas de pair. Les progrès en matière d'éducation, de santé et de nutrition étaient déjà trop lents à l'époque où le revenu brut augmentait de façon accélérée. Bien que l'indice soit basé sur les chiffres les plus récents disponibles, il ne tient pas compte de l'impact de la crise économique et financière qui a débuté en 2008, car les indicateurs sociaux sont collectés et publiés plus lentement que les indicateurs économiques. Toutefois, Social Watch est en

train de recevoir des indications de ses membres sur la façon dont la crise a un impact sur ceux qui sont déjà les plus vulnérables et sur le fait que la situation ne peut que s'aggraver si les pays industrialisés entrent dans une stagnation ou dans une récession prolongées.

D'une perspective régionale, la tendance reflète également le ralentissement mondial en termes d'augmentation du niveau de l'ICB. En Europe et en Amérique du Nord, il y a eu seulement une variation marginale dans le niveau de l'ICB de ces vingt dernières années. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie de l'Est et le Pacifique, et le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, la tendance montre un ralentissement marqué des progrès réalisés dans la période 2000 à 2011 par rapport à la décennie précédente. Malgré l'élan accru des pays les plus pauvres en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud, il convient de mentionner que dans ces deux régions ont été enregistrés les valeurs d'ICB les plus basses. Ces deux régions devront accélérer davantage leurs progrès pour atteindre des niveaux moyens et acceptables dans la prochaine décennie.

INDICE DES CAPACITÉS DE BASE 2011



Au lieu de s'améliorer, le monde penche vers la droite

Avec des émissions de dioxyde de carbone de 3 tonnes par habitant et par an, le Costa Rica et l'Uruguay ont réduit la mortalité infantile au même niveau qu'un pays qui émet vingt tonnes par an : les États-Unis. Dans le même temps, et avec le même niveau d'émissions que la Norvège, l'Afrique du Sud montre des indicateurs sociaux similaires à ceux de l'Indonésie, qui utilise cinq fois moins de combustibles fossiles.

La notion selon laquelle l'éradication de la pauvreté et la réalisation de la dignité de base pour tous exigent un modèle de développement qui détruit l'environnement est fautive. Il y a vingt ans, les dirigeants mondiaux réunis à Rio pour le Sommet de la Terre l'ont signalé en déclarant que « les principales causes de la détérioration continue de l'environnement mondial sont les modèles insoutenables de consommation et de production, notamment dans les pays industrialisés [...] qui aggravent la pauvreté et les disparités ».

Entre 1990 et 2000, l'indice mondial des capacités de base a augmenté de cinq points (de 79 à 84), tandis que les émissions mondiales de CO2 par habitant ont en fait diminué, passant de 4,3 à 4,1 tonnes. Dans la première décennie du XXI^e siècle, les émissions mondiales de CO2 ont augmenté à 4,6 tonnes par habitant, mais les indicateurs sociaux, n'ont augmenté que de 3 points. Malgré la volonté affichée de lutter contre la pauvreté et de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'année 2000 a marqué un tournant vers le pire : le progrès social s'est ralenti et la destruction de l'environnement s'est accélérée.

INDICE DES CAPACITÉS DE BASE 2011

Ce n'est pas une question d'argent

L'indice des capacités de base a été élaboré par Social Watch comme une méthode alternative pour suivre la situation de la pauvreté dans le monde. La plupart des méthodes disponibles pour mesurer la pauvreté sont basées sur la prémisse que la pauvreté est un phénomène monétaire et elles évaluent, par exemple, le nombre de personnes qui vivent avec moins d'un dollar par jour.

L'ICB est une méthode alternative et non monétaire pour mesurer la pauvreté et le bien-être basée sur les compétences clés qui sont essentielles pour la survie et la dignité des personnes. Les indicateurs qui composent l'ICB sont parmi les plus élémentaires de ceux qui sont utilisés pour mesurer les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). (1) la capacité d'avoir une alimentation adéquate, (2) la capacité à vivre dans un environnement sain et sécuritaire, et (3) la capacité pour une personne d'être éduquée et informée. L'indice est calculé comme la moyenne des trois indicateurs suivants : 1) la mortalité des enfants de moins de cinq ans, 2) la santé reproductive et materno-infantile (évaluée en fonction du nombre d'accouchements assistés par un personnel qualifié), et 3) l'éducation (évaluée à l'aide d'une combinaison du taux de scolarisation en primaire, de la proportion d'enfants atteignant la cinquième année et du taux d'alphabétisation des adultes).

Tous les indicateurs sont exprimés en pourcentages allant de 0 à 100. La mortalité des enfants de moins de cinq ans, généralement exprimée en nombre de décès pour mille naissances vivantes, est exprimée comme 100 moins cette valeur. Ainsi, par exemple, 20 décès pour mille naissances équivaut à 2% et, quand cette valeur est soustraite de 100 cela donne un indice de

base de 98. Ainsi, la valeur maximale de la mortalité infantile est théoriquement de 100 : cela veut dire que tous les enfants nés vivants survivent jusqu'à l'âge de cinq ans. La santé reproductive possède une valeur maximale de 100 lorsque toutes les femmes qui accouchent sont assistées par un personnel médical qualifié. De même, l'indicateur de l'éducation est de 100 lorsque tous les enfants d'âge scolaire sont inscrits à l'école et que tous reçoivent cinq ans d'enseignement. Ultérieurement on calcule une moyenne de ces trois indicateurs de sorte que la valeur totale de l'indice varie entre 0% et 100%.

Niveaux de l'ICB

Les pays ayant un niveau de base d'ICB ont atteint un degré raisonnable de développement humain et, en principe, ont atteint les objectifs du Millénaire bien avant la date limite en 2015. Les pays ayant un ICB de niveau moyen ont atteint un certain degré de dynamisme pour aborder les problèmes clés du développement humain et ils ont des chances d'atteindre les objectifs du Millénaire d'ici à 2015. Les pays à faible ICB ont encore du mal à fournir les services essentiels à leurs citoyens et il est peu probable qu'ils atteignent les objectifs du Millénaire d'ici à 2015. Les pays ayant des niveaux d'ICB très bas et critiques ne pourront pas atteindre les objectifs du Millénaire. La plupart de ces pays, en particulier ceux qui ont un ICB critique, souffrent de difficultés économiques, de troubles sociaux ou sont en guerre. Certains sortent d'un conflit armé et font la transition vers le rétablissement du fonctionnement des services gouvernementaux et publics. ■

INDICE D'ÉQUITÉ DE GENRE 2012

	Éducation	Activité Économique	Autonomisation	IEG		Éducation	Activité Économique	Autonomisation	IEG
Afghanistan	4	17	25	15	Émirats arabes unis	98	49	43	63
Afrique du Sud	98	74	66	79	Équateur	97	57	58	71
Albanie	94	57	13	55	Érythrée	45	58	30	44
Algérie	86	44	16	49	Espagne	99	71	73	81
Allemagne	100	78	62	80	Estonie	99	80	52	77
Angola	70	73	50	64	États-Unis d'Amérique	100	69	47	72
Arabie saoudite	93	4	15	37	Éthiopie	37	71	25	44
Argentine	100	68	53	74	Fédération de Russie	100	81	44	75
Arménie	100	74	36	70	Finlande	100	87	76	88
Australie	100	83	57	80	France	100	79	51	77
Autriche	100	68	54	74	Gabon	92	67	23	61
Azerbaïdjan	98	64	32	64	Gambie	79	71	26	59
Bahamas*	100		34		Géorgie	98	63	39	67
Bahrein	97	35	30	54	Ghana	79	88	19	62
Bangladesh	81	65	18	55	Grèce	99	68	49	72
Bélarus	100	71	22	64	Guatemala	89	50	6	49
Belgique	98	79	61	79	Guinée*	34	78		
Belize	100	62	46	69	Guinée Bissau	57	52	20	43
Bénin	43	66	14	41	Guinée équatoriale	92	28	7	42
Bhoutan	72	41	9	41	Guyana	98	39	57	64
Birmanie/Myanmar*	97	65			Haïti	84	45	16	48
Bolivie	92	64	43	66	Honduras	100	52	39	63
Bosnie-Herzégovine	98	68	9	58	Hongrie	98	82	40	73
Botswana	100	78	41	73	Inde	66	33	12	37
Brésil	98	75	43	72	Indonésie	93	57	36	62
Brunei Darussalam	99	78	39	72	Iran	95	42	16	51
Bulgarie	99	81	47	76	Iraq*	61		23	
Burkina Faso	48	75	20	48	Irlande	100	74	48	74
Burundi	69	91	47	69	Islande	100	82	80	87
Cambodge	71	73	21	55	Israël	100	81	44	75
Cameroun	65	44	15	41	Italie	99	66	45	70
Canada	100	83	57	80	Jamaïque	97	75	16	63
Cap-Vert	91	62	62	72	Japon	93	65	14	57
Chili	99	60	56	72	Jordanie	97	39	11	49
Chine	95	76	21	64	Kazakhstan	99	82	44	75
Chypre	95	76	32	68	Kenya	86	75	14	58
Colombie	99	71	21	64	Kirghizistan	99	71	48	73
Comores	74	70	1	48	Kiribati	96		6	
Congo	34	40	12	29	Koweït	97	57	33	62
Costa Rica	100	61	60	74	Lesotho	100	83	34	72
Côte d'Ivoire	42	41	12	32	Lettonie	100	81	51	77
Croatie	99	79	44	74	Liban	95	42	28	55
Cuba	100	48	56	68	Libéria	86	52	29	56
Danemark	100	87	66	84	Libye*				
Djibouti	59	64	14	46	Lituanie	98	83	48	77
Dominique*	100		60		Luxembourg	100	75	30	68
Égypte	83	29	22	45	Madagascar	94	84	33	70
El Salvador	98	55	34	62	Malaisie	98	40	31	56

INDICE D'ÉQUITÉ DE GENRE 2012

	Éducation	Activité Économique	Autonomisation	IEG		Éducation	Activité Économique	Autonomisation	IEG
Malawi	89	57	32	59	RDP Lao	75	69	23	56
Maldives	97	60	31	63	République Dominicaine	100	71	44	72
Mali	35	42	19	32	RPD de Corée				
Malte	100	58	31	63	République Tchèque	100	74	46	73
Maroc	72	29	19	40	République-Unie de Tanzanie	71	68	42	60
Maurice	98	59	42	67	Roumanie	99	80	39	72
Mauritanie	69	61	28	53	Royaume-Uni	100	81	47	76
Mexique	98	56	37	64	Rwanda	84	72	74	77
Mongolie	99	94	50	81	Sénégal	63	57	28	50
Monténégro*					Serbie	98	75	51	75
Mozambique	59	68	48	58	Sierra Leone	33	87	11	44
Namibie	100	76	54	77	Singapour	94	71	40	69
Népal	65	56	21	47	Slovaquie	100	75	43	73
Nicaragua	100	58	64	74	Slovénie	100	79	47	75
Niger	21	38	18	26	Somalie*				
Nigéria*	60	38			Soudan	76	25	20	40
Norvège	100	90	78	89	Sri Lanka	97	58	31	62
Nouvelle-Zélande	100	83	63	82	Suède	99	85	77	87
Oman	94	13	27	45	Suisse	98	80	58	79
Ouganda	82	59	48	63	Suriname*	98	62	..	
Ouzbékistan	87	71	13	57	Swaziland	93	73	31	65
Pakistan	55	19	14	29	Tadjikistan	74	67	13	51
Panama	99	69	60	76	Tchad	13	52	12	25
Papouasie-Nouvelle-Guinée	89	88	2	60	Thaïlande	97	77	39	71
Paraguay	99	70	49	73	Togo	53	54	14	40
Pays-Bas	100	82	56	79	Trinité-et-Tobago	99	72	64	78
Pérou	96	69	43	69	Tunisie*	93	18		
Philippines	100	67	61	76	Turkménistan	100	73	13	62
Pologne	100	75	52	76	Turquie	83	34	19	45
Portugal	99	78	55	77	Ukraine	100	67	41	69
Qatar	98	53	30	60	Uruguay	100	72	51	74
République Arabe Syrienne	89	38	24	50	Venezuela	100	65	28	64
République Centrafricaine*	26	69			Viet Nam	95	75	41	70
République de Corée	84	68	26	59	Yémen	30	40	2	24
République de Moldavie	98	87	45	77	Zambie	78	49	18	49
RD du Congo	40	55	12	36	Zimbabwe	88	57	21	55

* Pas de données disponibles pour l'IEG.

Social Watch: la promotion de la responsabilité

Social Watch, un réseau qui compte aujourd'hui des membres dans plus de 70 pays à travers le monde, a été créé en 1995 comme un « point de rencontre d'organisations non gouvernementales préoccupées par le développement social et la discrimination fondée sur le genre » répondant au besoin de promouvoir la volonté politique nécessaire pour transformer en une réalité les promesses de l'Organisation des Nations Unies. Depuis lors, ce réseau en plein développement qualitatif et quantitatif, a publié 16 rapports annuels sur les avancées et les reculs dans la lutte contre la pauvreté et pour l'égalité de genre, qui ont été utilisés comme outils de plaidoyer aux niveaux local, régional et international.

Depuis le numéro 0, publié en 1996, jusqu'à la présente édition, le numéro 16, le rapport de Social Watch a recueilli plus de 670 rapports d'organisations de la société civile, qui partagent tous le même objectif : rappeler aux gouvernements leurs engagements et suivre de manière indépendante leur mise en œuvre, pays par pays et au niveau international.

Cette édition, qui contient les contributions de plus de 65 organisations nationales, entretient la flamme allumée au moment de la création du réseau en 1995: la nécessité de développer des outils et des stratégies pour corriger l'absence de mécanismes de reddition de comptes et assurer la mise en œuvre des engagements internationaux liés à la politique sociale et aux objectifs de développement.

A l'époque où Social Watch a été créé, une série de conférences de haut niveau des Nations Unies - à commencer par le Sommet des enfants en 1990 et concluant sur le Sommet du Millénaire en 2000 - a redéfini l'ordre du jour social international. En 1995, le Sommet social (à Copenhague) et la Conférence des femmes (à Pékin) ont défini pour la première fois l'éradication de la pauvreté et l'égalité de genre comme étant des objectifs universels communs, et ont établi des buts et des calendriers concrets pour atteindre ce que la Charte des Nations Unies avait vaguement formulé en 1946 sous les termes de « la dignité pour tous ». Afin de favoriser la volonté politique nécessaire pour transformer ces promesses en réalité, Social Watch a été créé par un groupe d'organisations de la société civile comme « un point de rencontre d'organisation non gouvernementales préoccupées par le développement social et la discrimination fondée sur le genre » (*Social Watch n° 0*, 1996).

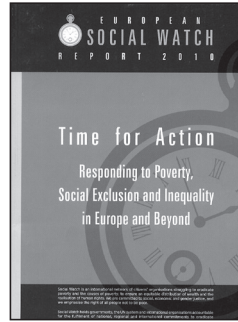
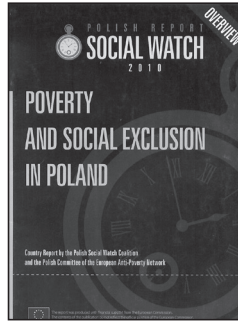
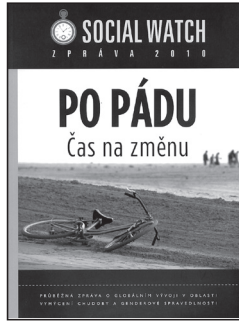
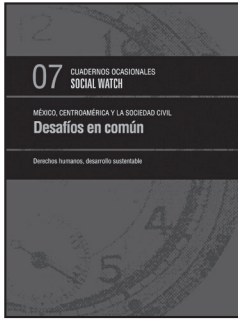
Ainsi, le *Rapport de Social Watch* a été conçu comme un outil puissant pour la présentation de l'information statistique disponible au niveau international, rendant compte de l'aspect qualitatif des problèmes abordés par l'analyse menée par les organisations sociales qui travaillent directement sur différentes problématiques au niveau national. Depuis lors, Social Watch a publié des rapports annuels sur les avancées et les reculs dans la lutte contre la pauvreté et pour l'égalité de genre, deux objectifs qui se superposent largement puisque la majorité des personnes vivant dans la pauvreté sont des femmes.

Tout en ajoutant une dimension internationale aux efforts et aux campagnes locales, les rapports annuels de Social Watch sont devenus la première initiative durable de surveillance nationale axée sur l'équité de genre et le développement, et la première à combiner les deux approches dans une perspective internationale.

MÉMORANDUM D'ENTENTE ENTRE LES GROUPES NATIONAUX ET LE RÉSEAU SOCIAL WATCH

1. Les coalitions doivent avoir leur siège dans le pays et participer activement à la résolution des questions de développement social dans ce pays (non pas exclusivement en tant qu'universitaire ou consultant).
2. L'engagement fondamental de chaque coalition avec le réseau international est de surveiller et de présenter un rapport sur les engagements et les obligations convenus au niveau international en matière de justice sociale et d'égalité de genre, basée sur ses propres priorités et en tirant ses propres conclusions. Le réseau international, à son tour, s'engage à accroître la visibilité et la portée de ces rapports à travers leur inclusion dans le rapport annuel de Social Watch et sur son site Internet et par d'autres moyens disponibles.
3. On s'attend à ce que les coalitions nationales utilisent leurs rapports nationaux et les rapports mondiaux pour leurs activités de lobbying et de plaidoyer et pour d'autres formes d'action publique au niveau national. Elles doivent aussi informer le reste du réseau sur leurs activités liées à Social Watch comme une partie essentielle de l'échange d'expériences et de l'apprentissage mutuel concernant les réussites, les défis et même les échecs ou les difficultés.
4. Les coalitions nationales doivent rester ouvertes pour incorporer d'autres organisations et travailler activement pour fournir des informations sur Social Watch et promouvoir la participation d'autres organisations aux activités du réseau et leur incorporation à la coalition nationale.
5. Les coalitions nationales sont responsables de la collecte de fonds pour leurs activités. Les coalitions nationales ne dépendent pas du Secrétariat ni d'autres organismes internationaux de Social Watch pour collecter des fonds et elles ne sont pas tenues de rendre compte de leur situation financière.
6. Chaque coalition détermine sa propre structure organisationnelle et nomme un de ses membres ou une des organisations participantes comme point focal pour faciliter la communication avec le Secrétariat international et les autres organes du réseau.
7. La participation à une coalition de Social Watch et l'exercice des fonctions gouvernementales sont absolument incompatibles. Seules les organisations à but non lucratif peuvent faire partie du réseau Social Watch.
8. La coopération avec d'autres plates-formes nationales sera encouragée aux niveaux sous-régional, régional et mondial.
9. S'il existe un conflit entre les membres ou les organisations impliquées dans une coalition nationale sur les questions liées à Social Watch (par exemple, le choix du point focal, la contribution au rapport de Social Watch, la nomination de délégués à l'Assemblée de Social Watch), toutes les parties impliquées doivent démontrer leur volonté de résoudre les problèmes au niveau national. Si, dans des cas exceptionnels, un accord ne peut être obtenu, le Comité de coordination peut prendre les décisions nécessaires.
10. Afin de démontrer leur appartenance au réseau, toutes les coalitions sont encouragées à utiliser le logo de Social Watch pour les activités nationales directement liées aux buts et aux objectifs de Social Watch. Elles sont également invitées à informer le Secrétariat international de ces activités et doivent demander à l'avance au Secrétariat international ou au Comité de coordination la permission d'utiliser le nom et le logo de Social Watch à d'autres fins.

Le Mémorandum d'entente a été adopté lors de la première Assemblée générale qui s'est tenue à Rome en 2000, et a été mis à jour pour la dernière fois en octobre 2009.



Le numéro 0 du rapport, publié en 1996, comprenait des contributions provenant de 13 organisations ; depuis lors, le réseau n'a cessé de croître. Actuellement, Social Watch a des membres (« watchers ») dans plus de 70 pays du monde, et leur nombre augmente chaque année.

L'approche locale, mondiale et le Rapport

Chaque année, Social Watch analyse en profondeur un thème différent à travers son rapport, généralement lié à des sujets en discussion dans l'agenda international qui peuvent être abordés selon une perspective locale. Des experts de divers horizons et disciplines apportent des visions alternatives aux problèmes à travers des articles thématiques. Cette perspective internationale est complétée par l'élaboration des rapports nationaux et régionaux dans lesquels les organisations qui font partie du réseau offrent une vision locale, des informations sur l'état de la situation dans leurs pays en ce qui concerne le thème spécifique de l'année.

En outre, Social Watch produit des tableaux statistiques et des indices contenant des informations comparables au niveau international qui présentent un point de vue macro de la situation dans certaines dimensions du développement, mais permettent en même temps la lecture au niveau national. Social Watch a mis au point des indicateurs alternatifs pour mesurer les avancées et les reculs dans l'équité de genre et la satisfaction des capacités humaines de base, actuellement utilisés comme référence aussi bien par la société civile que par les institutions internationales. Il s'agit de l'indice d'équité de genre (GEI) et de l'indice de capacités de base (BCI).

Bien que les membres de Social Watch utilisent le rapport comme outil de plaidoyer dans différents domaines, autant la publication des rapports que celle des indices sont des occasions clés pour la diffusion de leurs contenus, et ont lieu non seulement dans les

espaces pertinents du débat international, mais aussi dans chaque pays. Le Secrétariat publie le rapport en plusieurs langues : anglais, espagnol, français, arabe et russe. Certaines coalitions nationales publient également leurs propres versions du rapport : l'Espagne, l'Italie, la République Tchèque, l'Allemagne, la Pologne, l'Europe, l'Inde et le Brésil. D'autres coalitions publient une sélection de matériaux. Les coalitions tchèque et italienne, par exemple, publient l'indice d'équité de genre, tandis que la coalition de Social Watch au Ghana a publié une compilation de ses rapports nationaux et Social Watch Bénin publie une revue trimestrielle, *Social Watch Bénin*. En outre, en 2010 le rapport européen *Time for Action – Responding to Poverty, Social Exclusion and Inequality in Europe and Beyond* a été publié.

La publication des Documents occasionnels (*Occasional Papers*) vise aussi principalement à contribuer à la formation des coalitions membres ; plusieurs ateliers de formation ont été organisés au niveau régional et de nombreux documents de référence ont été élaborés¹. Par exemple, en 2011 Social Watch a pu-

blié un septième Document occasionnel *L'Amérique centrale et la société civile - défis communs, droits humains, développement durable*, qui contient des rapports thématiques sur des questions concernant la région et les rapports nationaux de chaque pays.

Par ailleurs, grâce à son site Web, à son bulletin électronique et à sa page Facebook, Social Watch utilise également de nouveaux outils multimédias pour diffuser des informations sur les questions de genre, de développement et de droits humains, pour encourager le débat entre les membres de la société civile et pour transmettre des idées aux politiciens et aux journalistes. Les stratégies de lobbying, de communication et de campagne se complètent mutuellement pour atteindre leurs objectifs.

A plusieurs reprises, les porte-parole de Social Watch se sont adressés à l'Assemblée générale des Nations Unies et aux autres organismes intergouvernementaux, au nom du réseau ou de plus larges secteurs de la société civile. Le réseau a maintenu les coalitions nationales informées sur les processus de prise de décision au niveau mondial et a permis à ses membres de participer à ces développements.

Un réseau flexible

Le « point de rencontre » s'est développé et a changé à bien des égards, mais en gardant toujours les idées et les objectifs qui ont accompagné sa création. Dans le processus préparatoire du Sommet social de Copenhague, les organisations de la société civile ont adopté des stratégies *ad hoc* flexibles pour s'organiser en tant que réseau. Aucune structure formelle n'a été créée et aucun comité de pilotage ou groupe de coordination stable n'a été établi. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont préféré coordonner les actions dans des espaces horizontaux et ouverts, ce qui, pour certains analystes, a créé un précédent pour le format organisationnel adopté plus tard par le Forum Social Mondial.

1 Le premier Document occasionnel de Mirjam van Reisen, *Les dents du lion*, aborde le contexte politique qui a conduit à la création de Social Watch. Le deuxième, *Contrôle citoyen*, d'Ana María Arteaga, analyse l'expérience de la démocratisation des instruments internationaux des droits de l'homme qui a eu lieu au Chili en 1997. La troisième de ces publications, compilée par Patricia Garcé et Roberto Bissio, présente l'expérience de suivi des objectifs de Copenhague à travers l'exemple concret de Social Watch. Les Documents 4 et 5, coordonnés par l'équipe de recherche de Social Watch, abordent les questions de la pauvreté et de l'inégalité en Amérique latine et les liens entre la pauvreté et les droits de l'homme. Le Document 6, *Au delà de Beijing* l'heure de l'économie de genre, aborde la révision faite par la Commission de la condition de la femme pour la commémoration des 15 ans écoulés depuis l'adoption de la Déclaration de Beijing et de sa plateforme d'action. Les Documents occasionnels sont disponibles sur le site : <www.socialwatch.org/es/taxonomy/term/459>



Plusieurs de ces organismes ont formé et forment encore l'épine dorsale de Social Watch, ce qui fait que la structure et le fonctionnement du réseau conservent une grande partie de la flexibilité et de l'ouverture originales.

Outre les coalitions nationales, la structure du réseau a trois composantes principales : l'Assemblée générale, le Comité de coordination et le Secrétariat international. Ces dernières années, des structures de coordination régionales et sous-régionales ont été établies pour former un espace de coordination, sans être pour autant une instance intermédiaire visant à faire le lien entre le niveau local et le niveau mondial.

Le réseau Social Watch n'est pas une société constituée comme personne morale et son point de départ n'a pas été la rédaction de ses statuts de fonctionnement. Au lieu de cela, un mémorandum d'entente de base a été créé (voir encadré) entre les coalitions nationales et le réseau, et il fonctionne comme un cadre qui définit les attentes du travail en commun, en respectant l'autonomie des membres et la prise de décision démocratique et horizontale. Un des principes fondamentaux qui distingue Social Watch des autres réseaux internationaux de la société civile est qu'il n'y a pas de structure centrale qui fournit des fonds à ses membres. Cette logique de fonctionnement évite non seulement les tensions liées à une relation de type donateur/bénéficiaire au sein du réseau mais aussi la perte d'énergie dans les discussions sur les fonds, les budgets, les rapports et les procédures, ce qui renforce le sentiment d'appartenance des membres.

Chacune des Coalitions nationales décide comment elle souhaite s'organiser, en fonction des conditions de vie de chaque pays. La provenance des membres de Social Watch est très variée et comprend des instituts et des centres de recherche, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, des syndicats, des groupes de femmes, des organisations rurales et autres.

Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'organe suprême de direction du réseau. La discussion politique et la planification stratégique de moyen et long terme se fait dans cet espace, qui sert de forum pour la prise de décision, mais aussi d'espace pour renforcer le sentiment d'appartenance et pour consolider l'identité et l'unité du réseau. Outre l'établissement de priorités pour le moyen et le long terme et l'identification des partenariats possibles dans la stratégie de lobbying, l'Assemblée élit les membres du Comité de coordination qui sont responsables de la coordination et du leadership politique. Cette assemblée se réunit tous les trois ans et cinq rencontres se sont déjà tenues à Rome en 2000, à Beyrouth en 2003, à Sofia en 2006, à Accra en 2009 et plus récemment en 2011² à Manille. La conclusion de la réunion de Manille a été la suivante : le modèle actuel orienté vers la croissance économique est inefficace, injuste du point de vue social, dangereux pour l'environnement et politiquement insoutenable, et Social Watch s'est engagé à y faire face au niveau mondial. Social Watch

2 Les rapports finaux, les documents de base et tout le matériel concernant ces cinq Assemblées sont disponibles sur le site : <www.socialwatch.org/es/node/66>.



Vice-président des Philippines Jejomar Binay membres du réseau Social Watch à l'inauguration officielle de l'Assemblée mondiale de Social Watch, Manille, juillet 2011

participera également aux négociations actuelles sur le changement climatique et plaidera pour de nouvelles sources de financement visant à éradiquer la pauvreté et à promouvoir l'équité de genre.

Comité de coordination

Le Comité de coordination (CC) est le principal organe politique chargé du travail quotidien du réseau. Il est doté d'une structure qui exige une bonne communication et son activité est principalement réalisée par le biais d'une liste de diffusion, de réunions publiques tenues deux fois par an et de conférences téléphoniques régulières pour aborder des questions spécifiques.

Etant donné que le CC est chargé de « veiller à la visibilité politique et à la participation du réseau dans des domaines et des processus pertinents »³ son intégration vise la représentation géographique et l'équilibre entre les genres, mais elle tient également compte de la contribution en termes d'expérience et des compétences que ses membres peuvent fournir à l'ensemble du réseau. En général, les décisions du CC ont été adoptées par consensus, et elles sont ensuite transmises aux watchers. La participation continue de membres du Secrétariat en tant que membres *ad hoc* du CC assure la coordination entre les deux organismes. Le Secrétariat est chargé de soutenir et de mettre en oeuvre les décisions prises dans cet espace.

Secrétariat international

Le Secrétariat est le principal organe exécutif de Social Watch. La première évaluation externe du réseau (1995-2000) déclarait déjà que « parmi les différentes fonctions exercées au sein du réseau, le Secrétariat est celle qui a le plus changé » (Hessini et Nayar, 2000). Au début, la tâche du Secrétariat se limitait à assurer la production du rapport, mais peu

3 Le document qui décrit la nature et le mandat du Comité de Coordination a été accordé lors de la 11e Assemblée générale de Beyrouth en 2003. Disponible sur le site : <www.socialwatch.org/es/node/9389>.

à peu il a assumé une série de nouvelles fonctions issues de la croissance du réseau, notamment des activités de recherche, de formation, la promotion de campagnes et la représentation du réseau auprès de divers forums internationaux.

Promouvoir la responsabilité

L'Assemblée d'Accra, qui s'est tenue en octobre 2009, a ratifié le concept de « responsabilité mutuelle » entre les membres et entre les différents organes de son réseau (secrétariat, CC, membres). Social Watch estime que l'action fondamentale pour parvenir à l'éradication de la pauvreté, à l'équité de genre et à la justice sociale doit se faire en premier lieu aux niveaux local et national et, par conséquent, ses activités et ses structures internationales doivent être responsables des instances nationales et locales et à leur service, et non pas le contraire.

Social Watch pourra atteindre ses objectifs grâce à une stratégie globale de soutien, à la sensibilisation, à la surveillance, au développement organisationnel et au réseautage. Social Watch promeut un développement durable centré sur les personnes. La paix est un préalable à la réalisation des droits humains et à l'éradication de la pauvreté. Mais en même temps la pauvreté et le manque de respect des droits humains sont à l'origine de nombreux conflits armés. Par conséquent l'impact dévastateur des situations de conflit et de post-conflit sur les populations est une préoccupation particulière pour Social Watch.

Références

- Friedlander, E. et Adams, B., *Rapport d'évaluation externe 2001-2005*, (2006), <www.socialwatch.org>.
- Hessini, L. et Nayar, A., *un mouvement vers la justice sociale. Rapport d'évaluation*, analyse stratégique pour l'équité de genre (SAGE), (New York: 2000), <www.socialwatch.org>.
- Social Watch n° 0, *point de départ*, (Montevideo, Institut du Tiers Monde, 1996), <www.socialwatch.org/es/node/11332>.
- Social Watch, *Stratégie et cadre des activités 2007-2009*, (2006), <www.socialwatch.org>.

LE RÔLE CLÉ DE SOCIAL WATCH

Juan Somavía¹

Comme beaucoup d'entre vous le savent, je suis un grand défenseur de Social Watch. Je considère que ce mouvement promoteur de la reddition de compte qui a été lancé pendant et après le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague a sans aucun doute fait ses preuves et en matière de société civile je suis pleinement et entièrement avec vous. Merci pour l'excellent travail que vous avez réalisé pour contrôler les engagements des gouvernements, à l'instar des organisations internationales, des entreprises et des ONG, vous leur avez constamment rappelé la nécessité d'agir en conséquence.

Les grandes conférences des années 1990 ont défini l'ordre du jour pour une transformation au niveau de l'ONU. Il fut un temps où les gouvernements commençaient à remettre en question les dogmes dominants du point de vue du développement durable. De nombreux gouvernements étaient prêts à prendre la tête et à mettre en œuvre ces nouvelles approches. Mais les engagements des années 1990 ont été de plus en plus subordonnés aux exigences d'un modèle de mondialisation non réglementé, qui est devenu de plus en plus déséquilibré, injuste et, à mon avis, politiquement insoutenable. Aujourd'hui, le courage, la détermination et l'espace pour penser et agir différemment ont énormément diminué. Par conséquent, cela donne une valeur ajoutée au rôle de la société civile et des mouvements sociaux en tant qu'agents du changement. Et aujourd'hui Social Watch est plus nécessaire que jamais.

Chers amis, même s'il est tentant de regarder le chemin parcouru, nous devons analyser la situation actuelle et aller de l'avant. La raison : les crises financières et économiques sont des manifestations claires d'un modèle de croissance inefficace qui a créé des niveaux de revenu et une concentration de richesse indécente. Il n'est pas surprenant de constater un affaiblissement marqué de l'approche fondée sur les droits de l'homme. Nous savons que les changements que nous souhaitons voir dans notre société doivent être guidés par la force des mouvements sociaux et des luttes sociales. Le progrès social exige une vigilance permanente et un activisme constant. Les Objectifs du Millénaire pour le développement ont aidé à établir une certaine attention et un mécanisme pour mesurer les progrès et nous pouvons constater certains succès dans la réduction de la pauvreté absolue depuis 1990. Mais dans le même temps, les faits montrent que 3,5 milliards de personnes perçoivent globalement le même revenu que les 61 millions de personnes les plus riches.

Même ici, dans l'Asie si dynamique, nous voyons une croissance rapide de la production, mais une croissance lente en matière d'emplois et de salaires décents. En outre, plus de 200 millions de personnes sont officiellement au chômage dans le monde, dont près de 80 millions de jeunes femmes et hommes, et les taux de chômage des jeunes sont parfois de sept à 10 fois plus élevés que pour d'autres groupes. Le nombre de travailleurs occupant un emploi vulnérable atteint 1,5 milliard, et ceux qui travaillent mais qui vivent avec moins de deux dollars par jour environ 1,2 milliard et ces chiffres sont à nouveau en hausse. En effet, ce n'est pas le chemin à suivre pour parvenir à un développement durable. Les gens réclament légitimement plus de justice dans tous les aspects de leur vie. Dans les trois quarts des 82 pays où des informations sont disponibles, la plupart des individus sont de plus en plus pessimistes quant à leur qualité de vie et à leur niveau de vie dans l'avenir. Beaucoup se plaignent des restrictions croissantes, même parmi les classes moyennes. Dans le même temps, ils mettent en garde contre l'existence de nombreux gouvernements très peu solides ou ayant très peu de volonté de l'emporter sur la force inexplicable des opérateurs financiers qui exercent actuellement une influence négative sur nos sociétés. D'un côté nous avons des institutions financières qui se considèrent trop puissantes pour échouer, et de l'autre, nombreux sont ceux qui estiment qu'ils sont traités comme s'ils étaient trop faibles pour intéresser qui que ce soit. Les choses ne peuvent pas continuer ainsi.

Les crises financières et économiques ont secoué le monde de sorte que celui-ci s'est rendu compte que le changement était indispensable. Cependant, il y a beaucoup trop de signes d'un retour à la normale dans la façon de faire les choses, et ceci est une recette pour le désastre. Alors, comment pouvons-nous aller de l'avant ? Tout d'abord, désigner le travail décent et la protection sociale comme des objectifs clés des modèles de croissance du développement durable. Beaucoup, peut-être la plupart, des tensions que nous éprouvons prennent place dans le monde du travail. Le travail décent et productif est essentiel à la dignité humaine, pour la stabilité de la vie des individus et de leurs familles, la paix dans nos communautés et dans nos sociétés et pour un développement économique soutenable et fort. Permettez-moi de citer : « Partout, la pauvreté constitue un danger pour la prospérité de tous ». Ce principe de la constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) reflète, comme vous l'avez mentionné, le droit des personnes à ne pas être pauvre. Et tous ceux qui vivent dans la pauvreté savent que pour sortir de la pauvreté, un travail productif est la meilleure possibilité pour parvenir à mener une vie décente. Le travail n'est pas une marchandise, le travail est au cœur de la dignité humaine, si l'on veut la paix il faut cultiver la justice sociale, ce sont les principes de fonctionnement de l'OIT. Et le marché du travail est une passerelle vers la justice sociale



quand elle respecte la dignité humaine, guidée par les notions de liberté, d'équité et d'égalité. L'OIT et son ordre du jour sont au cœur de processus sociaux réels. Nous avons été fondés en tant qu'institution en 1919 à la suite des luttes sociales de la fin du XIX^e siècle. Lors du déploiement des révolte et des émeutes dans le monde arabe, nous avons entendu des revendications passionnées pour l'emploi et la justice sociale, la liberté et la démocratie, toutes basées sur le travail décent. Passer à un modèle de croissance doté de justice sociale est techniquement possible mais politiquement difficile - il y a beaucoup d'intérêts qui sont profondément enracinés. Et c'est là que vous jouez un rôle clé.

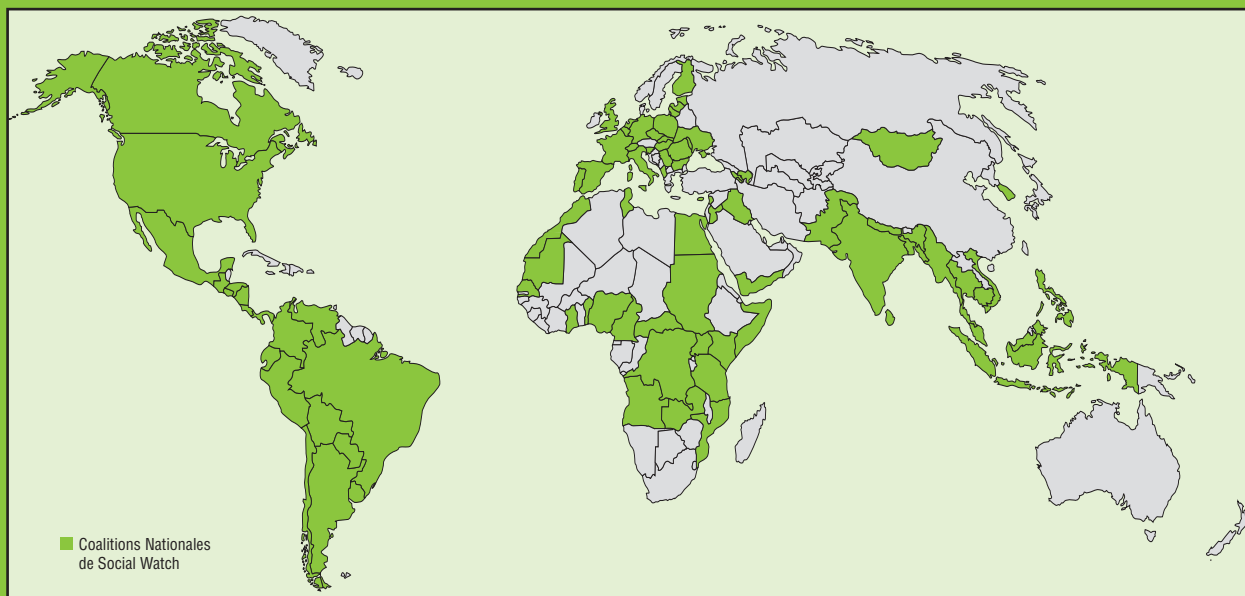
Social Watch peut jouer un rôle primordial dans ce domaine. Par exemple, il faut mettre en œuvre une nouvelle combinaison de politiques générant des niveaux plus élevés d'investissement dans l'économie réelle, en particulier dans les petites entreprises et arrêter d'inventer des produits financiers qui ne génèrent ni valeur ni emplois ; il faut établir une relation plus équitable entre les augmentations de la productivité et les salaires ; il faut parvenir à une croissance fondée sur le revenu et à un équilibre entre les stratégies basées sur les exportations et la demande intérieure ; il faut permettre la participation de tous à travers un niveau solide de formation et des possibilités d'éducation ; il faut assurer un équilibre et une synergie à travers la cohérence des politiques - par exemple, par la création d'emplois verts, et placer les droits du travail et le dialogue social au centre des décisions politiques, et cette combinaison de politiques devrait être guidée par l'objectif de partager les avantages de la mondialisation de manière équitable et dans un contexte dans lequel s'épanouissent la voix, la participation et la démocratie.

Cette année, lors de la Conférence Internationale du Travail, qui est notre conférence annuelle, nous avons fait deux avancées importantes qui peuvent être des éléments significatifs dans le nouveau paradigme de la croissance dotée de justice sociale. Tout d'abord, le nouvel accord pour les travailleurs domestiques permet d'appliquer le système de droits à l'économie informelle. Les travailleurs domestiques se mobilisent depuis longtemps pour obtenir la protection et le respect qu'ils méritent et nous devons maintenant faire en sorte que cet accord soit ratifié et mis en œuvre. Et en second lieu, nous travaillons pour l'approbation l'année prochaine des normes de l'OIT basées sur la protection sociale universelle pour promouvoir des stratégies de sécurité sociale qui soient protectrices et consolidatrices, productives et soutenables, et qui stimulent la demande globale. Aujourd'hui nous devons nous rappeler que 80 pour cent des travailleurs n'ont pas accès à la sécurité sociale. Ceci est inclus dans le cadre de stratégies nationales plus vastes visant à réduire la pauvreté et à formaliser l'emploi informel. De mon point de vue, ce sont des blocs solides pour la construction de la justice sociale et je vous invite à vous mobiliser autour de vous car vos efforts sont précieux. Je veux aussi mentionner l'existence d'un mouvement naissant pour le travail décent, qui se réunit chaque année autour du 7 octobre, qui a été déclaré par la Confédération syndicale comme étant la Journée mondiale pour le travail décent, et auquel vous souhaitez peut-être aussi participer.

Chers amis, pour conclure, nous avons tous été inspirés par le courage, la clarté et l'énergie de la jeunesse arabe, mais transformer les rêves en réalité est une tâche qui nous concerne tous. Mais la direction du changement n'est jamais garantie et nous devons être vigilants. Nous devons orienter le changement vers des résultats justes et équilibrés. Et nous devons tous assumer nos responsabilités. Le modèle actuel de développement qui a évolué depuis le début des années 80 est devenu économiquement inefficace, socialement instable, nuisible à l'environnement et politiquement insoutenable. Par conséquent, il doit être changé. Mais y parvenir nous mènera probablement à une augmentation des conflits sociaux. Cependant, comme nous le savons, l'histoire nous apprend que le changement positif peut résulter de la lutte sociale. Et comme vous le savez, quand on choisit de contester les dogmes dominants, de défendre les droits de l'homme, l'égalité des sexes et d'autres valeurs qui sont attaquées, quand l'objectif est d'améliorer la société, il faut aussi faire un autre choix : le choix de nager à contre-courant des intérêts bien établis. Par conséquent, cela est difficile et cela sera toujours difficile. Et c'est pour cela que l'engagement, la conviction, la persévérance, l'énergie positive pour ne pas se décourager sont si essentiels. Et vous en avez tous car c'est l'esprit de Social Watch. Ce que vous faites est essentiel. Je vous souhaite la force et l'imagination nécessaires pour faire avancer votre travail précieux et je vous invite à travailler avec l'OIT pour une nouvelle ère de justice sociale.

1 Message du Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), Juan Somavía, lors de l'Assemblée générale de Social Watch, Manille, Juillet 2011.

Social Watch dans le monde



SOCIAL WATCH

COMITÉ DE COORDINATION

Leonor Briones (Philippines) y Tanya Dawkins (États-Unis d'Amérique), co-présidents. Barbara Adams (Nueva York), Abdulnabi h. Alekry (Bahreïn), Gustave Benjamin Assah (Bénin), Susan Eróstequi (Bolivie), Yao Graham (Ghana), Himanshu Jha (Inde), Martina Mnenegwa Kabisama (Tanzanie), Milena Kadieva (Bulgarie), Kate McInturff (Canada), Kinda Mohamadieh (Liban), Norayda Arabella Ponce Sosa (Guatemala), Mirjam van Reisen (Bruxelles) y Roberto Bissio (Uruguay, *ex officio*).

Le secrétariat international de Social Watch est basé à Montevideo-Uruguay, dans les locaux de Third World Institute (ITeM).

Directeur de la rédaction
Roberto Bissio

Rédacteur en chef
Amir Hamed

Production
Ana Zeballos

Assistante
Nathalia Blanco

Correction de style en français
Chantal Pittard

Équipe éditoriale
Cecilia González
Ramiro Sanchiz
Gabriel Sosa
Cayley Taylor

Equipe de recherche en Sciences Sociales
Action for Economic Reforms
Social Watch Filipinas

Traduction
Gévy Baudry, Silvina Taranco, Virginia Lucas,
Véronique Leny, Victoria Whitelaw, Claire Avellan,
Alvaro Sahonero, Alejandro Santoro,
Magdalena Padrón

Appui technique
Arturo González

Design et développement de sites web
Ximena Pucciarelli
Ernesto Rapetti

Graphique dans article ICB :
www.icodemon.com

Conception graphique : MONOCROMO
info@monocromo.com.uy
Téléphone : +598 2400 1685

Imprimé par : Gráfica Mosca

Pour faire des commandes et des demandes de renseignements, veuillez contacter :

Social Watch
Casilla de Correo 1539
Montevideo 11000, Uruguay
www.socialwatch.org
socwatch@socialwatch.org
Téléphone : +598 (2) 902 0490
Fax : +598 (2) 902 0490 int.113

Imprimé en Uruguay
Edition réalisée en vertu de l'Art. 70 de la Loi 13.349
(Commission du Papier)

DL: 357.039

© Copyright 2011
INSTITUTO DEL TERCER MUNDO
18 de Julio 1077/903, Montevideo 11000, Uruguay
item@item.org.uy
Fax: +598 2902 0490 int. 113

Cette publication est financée par
l'Union européenne et Oxfam Novib.



Oxfam Novib

Le Secrétariat international de Social Watch reçoit également un financement et le soutien de la Coalition des Flamands Nord Sud Mouvement 11.11.11.

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité des ses auteurs et du réseau Social Watch et ne peut en aucun cas être considéré comme le reflet de l'avis de l'Union européenne, Oxfam Novib, et la Coalition des Flamands Nord Sud Mouvement 11.11.11.

Le contenu de cette publication peut être reproduit par des organisations non gouvernementales, à des fins non lucratives, (prière d'envoyer une copie des textes en question). Toute autre forme de reproduction, de mise en mémoire ou de transmission électronique ou mécanique des données à des fins commerciales exige une autorisation préalable d'ITeM.



Télécharger la version complète de ce rapport ou acheter des exemplaires à l'adresse suivante : www.socialwatch.org

Cette publication est financée par l'Union européenne et Oxfam Novib



ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : La population qui vit aux États-Unis représente 5 % de la population mondiale, et cependant elle consomme 25 % de l'énergie mondiale et est responsable de 22 % des émissions de dioxyde de carbone industrielles.

MALAISIE : Le taux de déboisement annuel a augmenté de presque 86 % entre 1990 et 2005, et la perte de la surface occupée par les forêts a diminué de 140 200 hectares par an depuis l'an 2000.

LOGEMENT : Quelque 1600 millions de personnes vivent actuellement dans des conditions de logement précaires, 100 millions sont sans-abri, et on estime qu'un quart de la population mondiale ne possède pas de terre.

VIET NAM : Entre 1958 et 2007 la température moyenne du Vietnam a augmenté de 0,5 à 0,7 °C et le niveau de la mer est monté de 20 cm.

THAÏLANDE : Presque 74 640 hectares de forêts de mangrove ont été utilisées pour l'aquaculture, en particulier pour des fermes à crevettes.

TANZANIE : 63,5 millions de kilos d'aliments sont nécessaires pour pouvoir couvrir leurs besoins essentiels, mais la production obtenue en 2008-2009 n'a été que de seulement 12,17 millions de kilos.

SLOVÉNIE : Environ 25 % des jeunes n'appartenant pas au système d'éducation formelle, sont au chômage.

PANAMA : Le taux de couverture forestière atteignait 70 % en 1970 et a été réduit à environ 35 % en 2011.

NIGERIA : Tous les ans, presque 350 000 hectares de terres cultivables sont perdues face à l'avancée du désert.

ITALIE : Actuellement 68 % des ses vertébrés terrestres, 66 % d'oiseaux, 64 % de mammifères et 88 % de poissons d'eau douce sont en situation à risque.

HONDURAS : En 2010, le taux d'assassinats au Honduras a atteint 77,5 pour 100 000 habitants.

GUATEMALA : Le taux de déboisement atteint 82 000 ha environ par an. Si l'exploitation continue à ce rythme, toutes les forêts naturelles du Guatemala auront disparu d'ici 2040.

ÉRYTHRÉE : Tous les adultes, hommes et femmes, sont soumis jusqu'à l'âge de 45 ans à ce qui équivaut à un régime d'esclavage ou de travail forcé.

ÉQUATEUR : L'exploitation du gisement de cuivre de Mirador produira au moins 326 millions de tonnes de déchets, soit quatre fois le mont El Panecillo de Quito, et un volume proche de celui du ramassage des ordures de Guayaquil pendant 405 ans.

CANADA : Une personne sur trois parmi les autochtones, ou ceux qui ne font pas partie de la population blanche vit dans la pauvreté, de même qu'une personne handicapée sur quatre.

CAMBODGE : 64 % des mères et des filles réduisent leur consommation alimentaire, afin de laisser plus de nourriture aux autres membres de la famille.

BIRMANIE / MYANMAR : Pendant la construction du gazoduc de Yadana des soldats du gouvernement et des représentants de groupes militaires ont assuré la sécurité en obligeant les civils à couper des arbres, à servir comme gardes et à construire l'infrastructure militaire. Ceux qui ont refusé ont été battus, violés, torturés et assassinés.

AZERBAÏDJAN : L'industrie pétrolière de l'ère soviétique a créé d'énormes lacs de pétrole qui ont littéralement détruit la totalité de la biomasse environnante.

ARGENTINE : Entre 1998 et 2006, 250 000 hectares (2 500 km²) de forêt ont disparu chaque année, l'équivalent d'1 ha (10 000 m²) toutes les deux minutes.

ICB : Avec des émissions de dioxyde de carbone de 3 tonnes par habitant et par an, le Costa Rica et l'Uruguay sont parvenus à réduire la mortalité infantile se situant au même niveau qu'un pays qui émet vingt tonnes par an : les États-Unis.

GENRE : L'économie financière féministe a révélé que plus de 50 % des heures de travail ne sont pas rémunérées.

Social Watch est un réseau international d'organisations de citoyens engagés dans la lutte pour éradiquer la pauvreté et ses causes, mettre fin à toute forme de discrimination et de racisme ainsi que pour assurer une répartition équitable de la richesse ainsi que le respect des droits humains. Social Watch s'engage à assurer la justice sociale, économique et en matière de genre, et souligne le droit de toutes les populations à ne pas vivre dans la pauvreté.

Social Watch exige des gouvernements, du système des Nations Unies et des organisations internationales qu'ils soient responsables de la réalisation des engagements nationaux ayant pour objectif l'élimination de la pauvreté.